DOCUMENT DE REFERENCE
2006

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2007, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES	4
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	4
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	5
4.	FACTEURS DE RISQUES	7
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	11
6.	APERCU DES ACTIVITÉS	13
7.	ORGANIGRAMME	25
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	25
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	25
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	26
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	26
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	26
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	30
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	30
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	36
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	39
17.	SALARIES	42

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES **44**

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS **45**

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR **46**

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES **117**

22. CONTRATS IMPORTANTS **126**

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS **126**

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC **126**

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS **126**

ANNEXES

- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne.
- Rapport du Conseil de Surveillance sur la gestion du Directoire.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Carrefour, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.
- Document d'information annuel.
- Honoraires des Commissaires aux Comptes
- Informations sur le programme de rachat d'actions.
- Evolution du cours de bourse sur 18 mois.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Monsieur José Luis Duran, Président du Directoire.

1.2. « J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 18 mai 2006 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.06-0422 respectivement aux pages 154 à 156 et 157 à 159, qui contiennent des observations relatives à des changements d'estimations ainsi qu'à un changement de méthode comptable..
- Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 11 mars 2005 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.05-0203 respectivement aux pages 94 à 95 et 114 à 115, qui contiennent des observations relatives à des changements de méthodes comptables.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence, autres que celles visées ci-dessus, sont, le cas échéant, remplacées ou mises à jour par les informations incluses dans le présent document de référence. Ces deux documents de référence sont accessibles dans les conditions décrites à la rubrique 24 « Documents accessibles au public » du présent document de référence. »

Le 24 avril 2007

José Luis Duran
Président du Directoire

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires
Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle (92524) Neuilly sur Seine cedex
représenté par MM. Jean-Paul Picard et Frédéric Moulin
Date du premier mandat : AGO du 15/04/2003
Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

KPMG Audit
3, cours du Triangle, 92939 Paris la Défense cedex
représenté par M. Jean-Luc Decornoy
Date du premier mandat : AGO du 05/09/1968
Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Commissaires aux comptes suppléants

BEAS
7-9, villa Houssay (92524) Neuilly sur Seine Cedex
Date du premier mandat : AGO du 15/04/2003
Expiration du mandat actuel : Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

M. Alain Feuillet
3, cours du Triangle, 92939 Paris-La Défense Cedex
Date du premier mandat : AGO du 22/05/1985
Expiration du mandat actuel : Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

2006 a été une année de croissance, pendant laquelle le nouveau modèle de Carrefour a commencé à prendre forme.

Mobilisés autour de ses deux axes stratégiques, clients et croissance rentable, le Groupe a atteint ses objectifs :

- Une progression du chiffre d'affaires de 6,4% à changes constants, soit une croissance de plus de deux points supérieure à celle de 2005.
- Un gain de parts de marché en alimentaire en France pour la deuxième année consécutive
- L'ouverture de près d'un millier de magasins, dont plus de 100 hypermarchés, soit deux fois plus que sur la période 2001-2004.

Toutes les zones géographiques ont contribué à la croissance du chiffre d'affaires. L'Amérique Latine et l'Asie enregistrent par exemple une croissance à deux chiffres des ventes à changes constants.

Le résultat opérationnel avant amortissements, provisions et éléments non courants affiche une croissance de 5,7 %, globalement en ligne avec celle du chiffre d'affaires tandis que le résultat opérationnel (avant éléments non courants) progresse de 3,4%.
Le résultat net des activités poursuivies part du Groupe augmente de 3,3%.

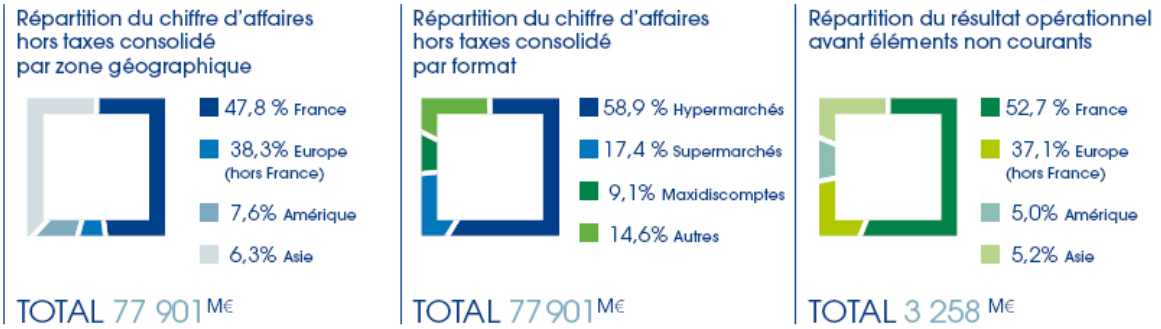

CA HT consolidé : 77 901 millions d'euros
En 2006, le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 6,6 % à changes courants et 6,4% à changes constants, soit une croissance de 2 points supérieure à celle enregistrée en 2005 et 2004. Ceci est à comparer à une hausse du CA après l'application de la norme IFRS 5 à change constant de 4,3 % en 2005.

En 2006, le groupe Carrefour a cédé ses activités en Corée. Le Groupe a par ailleurs procédé à l'acquisition de 6 hypermarchés en Espagne et 29 magasins pour l'enseigne Dia en Andalousie. En Italie, le Groupe a racheté 6 supermarchés franchisés et 15 magasins de proximité.

En France, le chiffre d'affaires 2006 progresse de 4,6%. Sur la zone Europe, le chiffre d'affaires est en hausse de 6,2% tandis qu'en Amérique Latine et en Asie, le chiffre d'affaires progresse respectivement de 16,8% et de 14,0%.

Résultat opérationnel avant amortissements, provisions et avant éléments non courants : 4 845 millions d'euros
Grâce à une légère progression du taux de marge des activités courantes, le résultat opérationnel avant amortissements, provisions et éléments non courants affiche une croissance de 5,7 %, globalement en ligne avec celle du chiffre d'affaires, et ce malgré une augmentation des coûts, principalement liée à l'augmentation des loyers.

Résultat opérationnel avant éléments non récurrents Groupe : 3 258 millions d'euros
Comme prévu, le résultat opérationnel a progressé, à un rythme plus modéré que le chiffre d'affaires, en raison de la politique de prix bas et des coûts liés à l'accélération du programme d'expansion. Il est en hausse de 3,4% et toutes les zones géographiques contribuent à cette croissance. Il est en hausse de 0,3% sur la France, de +5,5% en Europe, de +21,8% en Amérique Latine et +5,4% en Asie.

Endettement :
L'endettement net s'établit à 6 309 millions d'euros à la clôture, en baisse de 481 millions d'euros par rapport à 2005. Au final, le ratio dette nette sur fonds propres s'établit à 60% en amélioration par rapport à 2005. Les frais financiers progressent de 6,6% sur l'année et la couverture des frais financiers s'établit à 10,1X.

Résultat net des activités poursuivies Part du Groupe: 1 857 millions d'euros
Le résultat net des activités poursuivies Part du Groupe a augmenté de 3,3% malgré une augmentation des frais financiers de 6,6%. Le taux d'imposition en 2006 s'établit à 29% par rapport à 29,3% en 2005.

Résultat net des activités poursuivies par action : 2,64 euros

Le résultat net des activités poursuivies par action est de 2,64 euros, soit une progression de 2,5% par rapport à 2005. Le résultat net part du Groupe par action, après prise en compte des produits liés aux activités cédées ou en cours de cession s'élève à 3,22 euros en 2006 contre 2,05 euros en 2005.

Les comptes 2006 sont présentés en accord avec les principes IFRS, par conséquent les comparatifs 2005 et 2004 présentés dans ces comptes ont été retraités pour tenir compte de la norme IFRS 5. Ils ont été ajustés des cessions qui ont été réalisées ou annoncées en 2006 et 2005.

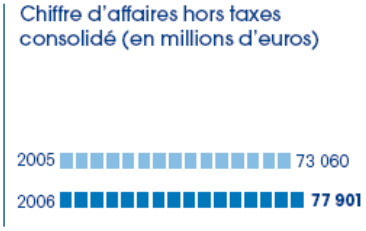

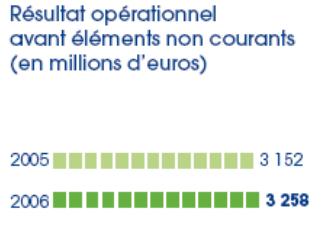

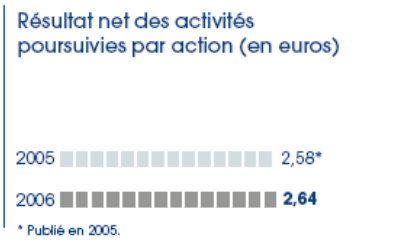

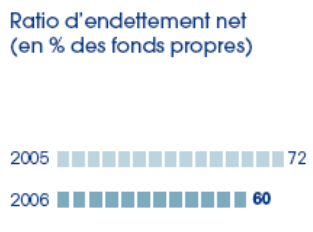

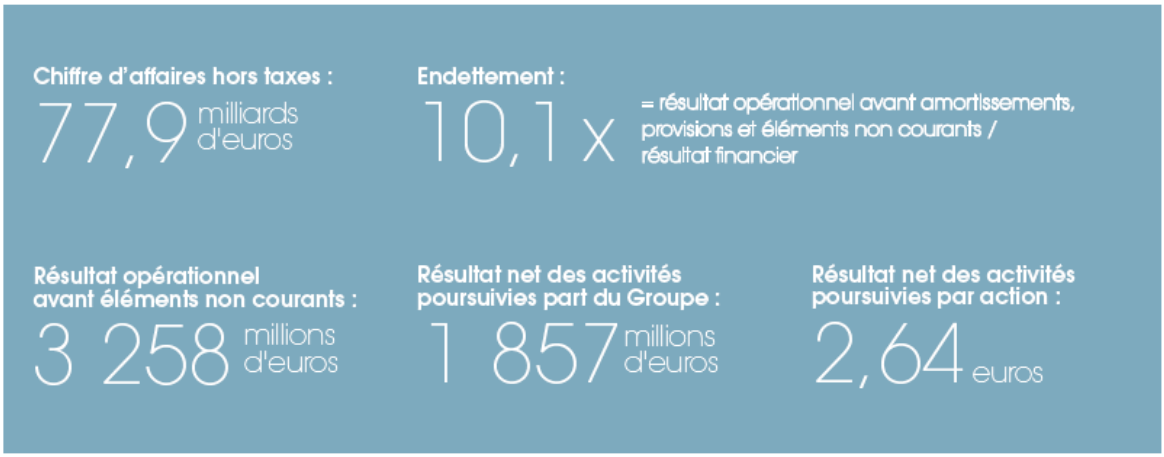

4. FACTEURS DE RISQUES

RISQUES FINANCIERS

Risque de change

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée. Elle concerne essentiellement l'importation. Le risque sur les opérations d'importation fermes est couvert par des achats à terme de devises.

Enfin, les investissements prévus dans des pays étrangers sont parfois couverts par des options. Les financements locaux sont généralement effectués dans la devise locale. La maturité des opérations de change est inférieure à 18 mois. La valeur des positions en cours à la clôture est présentée dans la note 26 aux états financiers.

Risque de taux

La gestion du risque de taux est assurée centralement par notre Centre de Coordination à Bruxelles. Ce dernier est soumis à une obligation de reporting de ses opérations et établit une mesure de performance mensuelle permettant d'identifier :

- le résultat sur les actions menées
- l'adéquation des actions entreprises avec la politique des risques du Groupe.

Le contrôle du respect des limites internes de risques et le suivi de la politique du Groupe Carrefour par le Centre de Coordination sont de la responsabilité du comité des Risques. Ce dernier, présidé par le Directeur financier du Groupe se réunit au minimum tous les deux mois.

Les procédures de gestion du Centre de Coordination font l'objet d'une validation par le Comité d'Audit.

Pour mener à bien sa mission, le Centre de Coordination dispose de différents reportings (hebdomadaire, mensuel et annuel).

L'exposition nette du Groupe au risque de variation de taux d'intérêt est réduite par l'utilisation d'instruments financiers constitués de swaps et d'options de taux d'intérêt.

La nature des couvertures au 31 décembre 2006 et le montant des capitaux couverts sont présentés dans la note 26 aux états financiers.

Nous avons procédé à un calcul de sensibilité à l'évolution des taux conformément à la recommandation COB de janvier 2003.

Le résultat du calcul (effectué sur la dette à moins d'un an conformément au paragraphe 6.4.2 de la recommandation) est le suivant :

- en cas de baisse des taux de 1%, le résultat financier s'améliorerait de 41 millions d'euros soit 8,5% du résultat financier
- en cas de hausse des taux de 1%, le résultat financier se dégraderait de 6 millions d'euros soit 1,25% du résultat financier

Risque de liquidités

Suite à la renégociation des crédits syndiqués en 2004, le Groupe n'est plus soumis à aucun covenant financier.

La répartition par échéance et par devise des dettes est présentée en note 25 et les engagements reçus des organismes financiers en note 29.

Risque sur actions

Au 31 décembre 2006, le Groupe ne détient qu'une seule action d'autocontrôle et n'est donc pas exposé au risque sur actions.

Par ailleurs, les valeurs mobilières et les placements financiers sont essentiellement constitués de placements monétaires sur lesquels l'exposition du Groupe est faible.

RISQUES JURIDIQUES

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou litiges dans le cours normal de leurs activités, dont des contentieux avec les administrations fiscales et sociales. Les charges susceptibles d'être estimées

avec une fiabilité suffisante et jugées probables par les sociétés et leurs experts, ont fait l'objet de provisions pour risques et charges.

Le montant des provisions relatives aux services après vente, à des coûts et risques fiscaux, sociaux, et légaux liés à l'activité du Groupe s'élève à 1 549 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés du Groupe sont impliquées, de l'avis de leurs experts, n'est susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

ASSURANCES

Carrefour mène une politique d'assurance qui vise tout d'abord à protéger ses clients, son personnel et ses biens. Par conséquent, le Groupe a négocié des programmes mondiaux transversaux (notamment dommage, responsabilité civile, environnement, construction, transport etc.) qui assurent une uniformité de couverture dans l'ensemble de ses magasins intégrés, quels que soient leurs formats et leurs lieux d'implantation, à quelques exceptions près (le Brésil par exemple, qui n'autorise pas ce type de montage).

De plus, le Groupe veille à ce que les nouvelles acquisitions réalisées en cours d'année rejoignent rapidement ses protections transversales, ou le cas échéant bénéficient de ses protections en DIC / DIL.

La politique d'assurance de Carrefour passe par l'identification et l'évaluation des risques existants et émergents, en étroite collaboration avec les opérationnels et la Direction de la Qualité et la Direction de la Sécurité, ainsi que par la mise en place de mesures de prévention au travers d'une politique centralisée, mais aussi locale, grâce à des relais dans chaque pays.

Le Groupe couvre l'ensemble de ses risques transférés au marché de l'assurance auprès d'assureurs internationaux de premier rang.

Les méthodes de suivi et de gestion font l'objet d'un contrôle et d'une attention régulière de la part d'acteurs indépendants : courtiers, assureurs, gestionnaire de la captive de réassurance, mais aussi en interne au travers de la Direction des Assurances Groupe Carrefour, rattachée à la Direction Qualité Responsabilité et Risques.

Les informations qui suivent sont données à titre indicatif, afin d'illustrer les champs d'action de l'année 2006, elles ne sauraient être considérées comme définitives et intangibles, dans la mesure où par définition les assurances doivent anticiper le changement et s'y adapter. En effet, la politique d'assurance du Groupe dépend aussi des conditions du marché, de ses opportunités et de l'appréciation des risques que peut en faire la Direction Générale.

Par ailleurs, afin d'optimiser ses coûts d'assurance et d'avoir une meilleure maîtrise de ses risques, Carrefour mène une politique de conservation de ses sinistres de fréquence, via sa captive de réassurance et depuis le 1er janvier 2005, via sa propre société d'assurance implantée en Irlande : Carrefour Insurance Limited agréée par les autorités Irlandaises. Ses résultats sont consolidés dans les comptes du Groupe.

Cette société d'assurance directe couvre principalement les risques de dommage aux biens et pertes d'exploitation des filiales de la zone Europe en Libre Prestation de Services, les filiales situées hors de la zone Europe (LPS) font l'objet d'une réassurance par le Groupe. Un stop-loss par sinistre et par année d'assurance a été mis en place afin de protéger les intérêts de la captive et de limiter ses engagements. Au-delà d'une certaine limite prédéfinie, les risques sont transférés au marché de l'assurance.

Cette même stratégie de souscription s'applique pour les risques de responsabilité civile, mais sous l'angle de la réassurance uniquement, qui font l'objet d'une réassurance par la captive du Groupe. Les montants d'engagement de la captive sont limités par sinistre et par année d'assurance. Ils sont ensuite, selon les résultats, transférés au marché traditionnel de l'assurance.

Dommage aux biens et Pertes d'Exploitation

Cette assurance a pour objectif de protéger les actifs de l'entreprise qui sont inscrits à son bilan.

La police en vigueur est délivrée sous forme "tous sauf" sur la base des garanties existantes sur le marché de l'assurance. Elle couvre notamment, les risques traditionnels de ce type de garantie qui sont l'incendie, vol, évènements naturels, pertes d'exploitation.

Les franchises sont adaptées aux formats des magasins et aux pays. Carrefour pratique par ailleurs, pour certains formats, une politique de Self Insured Retention adaptée à une sinistralité bien ciblée.

Le programme mis en place par le Groupe offre une limite de garantie de 200 millions d'euros par sinistre en dommages directs et pertes d'exploitations confondus. Ce programme comporte des sous-limitations notamment dans le domaine des évènements naturels. Au cours de l'année, certaines sous-limitations ont été revues à la hausse.

Les exclusions en vigueur dans ce contrat sont conformes aux pratiques du marché. Le contrat a été renouvelé au 31 Décembre 2006.

Responsabilité Civile

Il s'agit de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de Carrefour pour le cas où sa responsabilité se verrait être recherchée et engagée suite à la réalisation de préjudices corporels, matériels, immatériels (dans ce dernier cas sous-limités et selon la législation locale en vigueur) subis par des tiers dont le Groupe pourrait être à l'origine, tant en cours d'exploitation qu'après livraison.

Carrefour est un Groupe dont la plupart des sites sont classés ERP (Etablissement Recevant du Public) ; de ce fait son exposition aux risques induits par cet accueil doit tout particulièrement être prise en compte et implique une grande vigilance.

Les franchises varient selon les pays. Les exclusions en vigueur dans ce contrat sont conformes aux pratiques du marché, elles concernent en particulier certaines substances reconnues et identifiées comme toxiques, cancérigènes, etc.

Carrefour est couvert pour les risques d'atteinte à l'environnement dans le cadre de son programme mondial d'assurance de responsabilité civile.

Ces risques font l'objet d'une approche assurance particulière en raison des conditions imposées par les réassureurs qui offrent des schémas de garanties plus limitées pour les risques de pollution graduelle.

Néanmoins Carrefour a souscrit et mis en place des protections spécifiques et dédiées à ce type de risques.

Le montant maximum de couverture est de 15 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance dans le cadre de la pollution dite graduelle.

Les Risques Spéciaux

Nous entendons ici notamment, les couvertures relatives aux mandataires sociaux.

Ces risques font l'objet de couvertures adaptées au plus prêt possible à l'exposition du Groupe. Compte tenu du caractère sensible de ces informations, les montants de couverture de ces différents contrats demeurent confidentiels.

Les couvertures d'Assurance de Construction

Elles ont pour objet de couvrir les intervenants à l'acte de construire, mais aussi les conséquences de leurs actes qui pourraient en découler.

Les montants de garantie mis en place sont conformes aux pratiques du marché et aux limites disponibles sur le marché de l'assurance pour ce type de risque.

Avantages Sociaux

Conformément à la législation en vigueur, aux conventions collectives et aux accords d'entreprise, des programmes couvrant les risques liés aux accidents du travail, frais médicaux, prévoyance et retraite ont été mis en place dans chaque pays.

RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe Carrefour a fait de sa responsabilité environnementale, un engagement fort de sa politique.

Compte tenu de notre activité qui ne comprend pas de risque environnemental majeur direct, nous avons identifié les principaux impacts environnementaux sur lesquels le Groupe a mis en place des actions.

- Prévention des risques liés aux des stations services (pollution des sols, hydrocarbures)
- Maîtrise des consommations de fluides réfrigérants et d'énergie
- Pollution automobile (parking, distribution de carburants moins polluants)
- Logistique : réduction des émissions atmosphériques et recherche de transports alternatifs moins polluants
- Maîtrise des nuisances pour les riverains (bruit, intégration paysagère)
- Gestion des ressources naturelles (ressources halieutiques, bois…)
- Réduction de l'impact environnemental des emballages (prise en compte de l'environnement dès la conception de l'emballage, réduction des emballages),
- Valorisation des déchets / Recyclage
- Gestion de l'eau

Les coûts engagés pour prévenir les conséquences de notre activité sur l'environnement correspondent pour partie aux frais de fonctionnement de la Direction Qualité & Développement Durable et de ses relais dans les pays. Cependant, la part la plus importante est la partie opérationnelle correspondant aux montants alloués aux projets spécifiques.

En effet, la politique environnementale et la gestion des risques sont inhérents et gérés par chaque métier et ne sont pas uniquement opérés par la Direction Qualité et Développement Durable.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. *Histoire et évolution de la société*

5.1.1. Carrefour

5.1.2. RCS Nanterre 652 014 051

5.1.3. La durée de la Société, qui a pris cours le 11 juillet 1959, expirera le 10 juillet 2058, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

5.1.4. Société anonyme de droit français régie par les dispositions du Code de commerce.

La Société a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance à la suite de la décision de l'Assemblée Générale du 20 avril 2005. Son siège social est sis à Levallois-Perret (92300) 26, Quai Michelet.

5.1.5.

1959	Création de la société Carrefour supermarchés par les familles Fournier, Badin et Defforey qui exploitaient à Annecy un supermarché pratiquant des prix discompte.
1963	Ouverture du premier hypermarché français à Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne).
1970	Cotation en bourse des titres Carrefour.
1989	Carrefour prend pied aux Etats-Unis et à Taiwan.
1993	Carrefour cède la participation de 28,8 % qu'il possédait dans le capital de Castorama. Carrefour cède la participation de 30 % qu'il possédait dans le capital de But.
1994	Carrefour devient majoritaire dans le capital de Picard-Surgelés. Signature d'une co-entreprise avec un partenaire chinois pour développer à Shanghaï et à Pékin des activités commerciales de type supermarchés-hypermarchés.
1996	Prise de participation de 42 % dans la société GMB, qui contrôle le groupe Cora.
1997	Guyenne et Gascogne, les Coop Atlantique et le groupe Chareton ont signé un accord avec Carrefour : leurs 16 hypermarchés ont pris l'enseigne Carrefour en 1998, mais ces groupes conservent la gestion de leurs magasins.
1998	OPA/OPE amicale de Carrefour sur Comptoirs Modernes en octobre.
1999	Lancement de l'OPE de Carrefour sur Promodès.
2000	La Commission européenne autorise la fusion Carrefour-Promodès, qui donne naissance au 2ème distributeur mondial. Conséquence de la fusion Carrefour-Promodès : cession en France de 7 hypermarchés et 14 supermarchés fin 2000. Ouverture du 1er hypermarché Carrefour au Japon.
2001	Carrefour cède sa participation (73,89 % du capital) dans Picard Surgelés. Carrefour prend le management de sa filiale Norte (139 supermarchés) en Argentine. Carrefour cède sa participation de 42 % détenue dans le capital de Cora.
2002	Nombreuses ouvertures de magasins dans le monde pour renouer avec la croissance.
2003	Décès, dans un accident d'avion, d'un des fondateurs du groupe Promodès, Paul-Louis Halley.
2004	Forte croissance organique : création de 914 magasins dont 793 à l'étranger.
2005	Cession des hypermarchés au Mexique et Japon. Renforcement de la participation dans Hyparlo. Carrefour acquiert Penny Market de l'allemand Rewe et lui cède sa filiale de restauration collective, Prodirest.

Restructuration des supermarchés en Chine
Au cours du premier semestre 2006, il a été décidé d'arrêter l'activité supermarchés en Chine.

Cession de la Corée
Le 28 avril 2006, le Groupe Carrefour a annoncé la cession de Carrefour Corée à E-Land. La finalisation de la transaction est soumise à l'approbation des autorités de la concurrence coréennes. Les actifs de Carrefour comprennent 32 hypermarchés et 24 galeries commerciales.

Cession de la République Tchèque et de la Slovaquie
Le 30 septembre 2005, le groupe Carrefour a annoncé son intention d'acquérir Tesco Taiwan et de céder ses activités à Tesco en République Tchèque et Slovaquie. Par cet accord, Carrefour souhaite vendre à Tesco ses 11 hypermarchés en République Tchèque et ses 4 hypermarchés en Slovaquie. Le 21 janvier 2006, l'Union Européenne a approuvé la transaction sur la République Tchèque, réalisée en date du 31 mai 2006. Elle a en revanche renvoyé la décision relative à la Slovaquie aux autorités slovaques, qui (en décembre 2006) a finalement refusé d'autoriser la cession.

Hyparlo
La société Carrefour a acheté 50% de la société Hofidis II lui permettant ainsi de porter à 100% sa participation dans cette société le montant net de cette acquisition s'élève à 118,1 millions d'euros.

Par arrêt du 4 juillet 2006, la Cour d'Appel de Paris avait rejeté le recours en annulation de la décision de l'Autorité des Marchés Financiers déclarant recevable l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Hyparlo au prix unitaire de 39,22 € initiée par la Société. L'offre publique d'achat simplifiée a donc été ré-ouverte du 10 au 21 juillet 2006 inclus, au prix de 39,22 € par action Hyparlo. Carrefour détenait alors, directement et indirectement, 14 788 064 actions Hyparlo représentant 93,89% du capital et 96,67% des droits de vote de la société.

A l'issue de la réouverture de l'offre, Carrefour détient, directement et indirectement, via les sociétés Hofidis II et Hyparlo France SAS qu'elle contrôle, 15 472 303 actions Hyparlo représentant 24 463 459 droits de vote, soit 98,24% du capital et 99,45% des droits de vote de cette société.

Les actions Hyparlo achetées dans le cadre de l'offre publique d'achat, ainsi que les 20% historiquement détenus, ont été cédés à la société Hyparlo France, filiale à 100% de Carrefour. La plus value réalisée sur la participation historique de 20% s'élève à 96 millions d'euros.

Le groupe Carrefour signe un protocole d'accord en vue de l'acquisition de Ahold Polska
Le groupe Carrefour a signé en décembre 2006 un protocole d'accord concernant l'acquisition de Ahold Polska pour un prix de 375 millions d'euros. Cette transaction reste soumise à l'approbation des autorités compétentes. Ahold Polska exploite aujourd'hui 194 magasins, dont 15 hypermarchés Hypernova, le reste étant des supermarchés Albert, sur une surface totale de 180 000m². Ahold Polska a réalisé un chiffre d'affaires TTC 2005 de 591 millions d'euros. Cette transaction permettra à Carrefour Polska de se placer au deuxième rang de la distribution alimentaire du pays.

Cette acquisition est une nouvelle étape dans la stratégie du groupe Carrefour qui consiste à construire des positions de leader dans tous les marchés où il choisit d'être présent, et notamment dans des pays à fort potentiel de croissance. Elle complète la politique soutenue d'expansion organique que le groupe mène depuis 2005.

Pour rappel, Carrefour Polska a réalisé un chiffre d'affaires TTC de 1 173 millions d'euros en 2005, et comptait 42 hypermarchés et 83 supermarchés à fin décembre 2006, sur une surface totale de près de 390 000m².

5.2. *Investissements*

Cf. la section 20 du présent document de référence.

6. APERCU DES ACTIVITÉS

Premier distributeur européen et deuxième dans le monde, Carrefour est le plus international de tous les groupes de distribution alimentaire. Depuis plus de 40 ans, il est le partenaire de la vie quotidienne de dizaines de millions de clients en Europe, en Asie et en Amérique Latine.

Ces liens avec des consommateurs d'origines et de comportements très variés sont renforcés par la très large diversité de son offre. Une diversité inscrite au cœur même de sa stratégie : Carrefour associe hypermarchés, supermarchés, magasins de proximité et de maxidiscompte pour apporter au client la plus grande liberté de choix, avec l'assurance, quel que soit le format, de trouver le meilleur rapport qualité/prix.

Fort de l'engagement de ses 456 000 collaborateurs et de ses franchisés, Carrefour poursuit une politique de croissance soutenue sur ses trois continents, dans la perspective d'un développement durable qui permette à chacun – clients, actionnaires, collaborateurs, partenaires, collectivités publiques – de partager pleinement ses succès.

La force du Groupe repose sur sept valeurs : Liberté, Responsabilité, Partage, Respect, Intégrité, Solidarité, Progrès.

Carrefour en 2006 (chiffre d'affaires TTC sous enseignes)
Répartition du chiffre d'affaires par zone

Europe : 85,67 %
Amérique Latine : 8,13 %
Asie : 6,20 %

Pour s'adapter aux nouveaux modes de vie de ses clients, le groupe Carrefour a testé de nouveaux concepts de magasin. Le déploiement a commencé en 2006.

Le Groupe s'est affranchi du lien qui unissait enseignes, formats et surfaces. Les premiers tests ayant démontré leur potentiel de croissance, ces nouveaux concepts ont été déployés et adaptés dans plusieurs pays.

MaxiDia
Véritable supermarché maxidiscompte, MaxiDia offre les prix les plus bas en épicerie, une gamme élargie en produits frais et en petit équipement quotidien, grâce notamment aux produits de la marque Dia. Plus grand que le format traditionnel, entre 1000 et 1200m², Maxi Dia offre davantage de références ainsi qu'un parking pour faciliter l'accès. A fin 2006, l'Espagne comptait 135 MaxiDia.

Mini Hyper
C'est l'hypermarché des villes moyennes ou de celles qui ne peuvent accueillir un hypermarché classique. Sa force d'attraction provient de ses promotions sur l'alimentaire et de son offre, particulièrement compacte et adaptée en non-alimentaire. Il propose, sur une surface de 2500 à 4000 m², un assortiment large mais peu profond à des prix d'hypermarchés. 25% des ventes proviennent des produits à marque propre. Dans les magasins transformés à ce concept, les ventes ont progressé d'environ 40%. En 2006, 18 Mini Hypers ont été ouverts en Espagne.

Carrefour Express
La marque, les produits, le concept « tout sous le même toit » : il a tout emprunté à son frère aîné, l'hypermarché Carrefour, mais il est beaucoup plus compact. Sur une surface maximum de 2500 m², il propose environ 6700 références, dont un tiers de marques propres à des prix d'hypermarché. Les magasins transformés en Carrefour Express ont connu en moyenne une hausse de 30% de leur chiffre d'affaires. 82 Carrefour Express ont été ouverts en 2006 en Espagne. Au Brésil, une adaptation locale a été déployée sous l'enseigne Carrefour Bairro et des tests ont été menés en Pologne et en Turquie.

Hypermarchés
59 % du CA Groupe, 1 040 hypermarchés
Enseigne :Carrefour

Concept : Présenter au client en un seul lieu une offre diversifiée, organisée et compétitive en produits alimentaires et non alimentaires (bazar, biens d'équipements, produits culturels…) et de services. La liberté de choix offerte au client (80 000 références en moyenne) sur une surface de 5 000 à 20 000 m², les nombreux services (carrefour voyages, assurances carrefour, SAV, carrefour spectacles, parking gratuit) font de l'hypermarché un lieu dédié à l'achat plaisir.

En 2006, les hypermarchés Carrefour ont renforcé leur attractivité sur trois axes principaux :

- **L'amélioration et l'extension de l'offre**, avec des gammes élargies de produits alimentaires et non alimentaires, en particulier sur les marques propres comme en France ou en Italie.
- **La compétitivité**, avec un objectif : proposer toute l'année les prix les plus bas de chaque zone de chalandise. L'image prix des hypermarchés du Groupe s'est ainsi renforcée et a contribué à la conquête de nouveaux clients.
- **Une offre de services plus large :** assurances, services financiers, assistance informatique à domicile, réservation de voyages et de spectacles, téléphonie mobile, etc.

Supermarchés
17 % du CA Groupe, 2 425 supermarchés
Enseignes :Champion, Norte, GS, GB, Globi, Gima

Concept : Répondre aux attentes d'un client qui vient environ tous les cinq jours : praticité de l'aménagement pour faire ses courses sans perte de temps, qualité des produits frais, qualité de la relation et prix compétitifs. Les magasins ont une surface généralement comprise entre 1 000 et 2 000 m² et proposent environ 10 000 références.

Formule souple et adaptable aux réalités locales, le supermarché évolue avec son temps. A Varsovie, à Istanbul, à Madrid ou à Paris, le supermarché change, et développe constamment de nouveaux produits et services. A mi-chemin entre l'hypermarché et le maxidiscomte, il offre partout proximité, facilité et choix.

Des magasins qui s'appuient sur des enseignes fortes
Le Groupe s'appuie sur des enseignes à forte notoriété sur le plan local. En France, l'enseigne Champion, qui fêtait l'an dernier ses 35 ans, bénéficie d'une forte notoriété. Elle est fréquentée par un tiers des Français et accueille chaque semaine 7,5 millions de clients.
En Espagne, en revanche, le Groupe a capitalisé sur l'enseigne Carrefour, très forte dans ce pays. C'est ainsi que l'enseigne « Carrefour Express » a été développée pour les clients voulant retrouver les produits et les marques Carrefour sans s'éloigner de leur quartier d'habitation. Le concept Carrefour Express est également développé en

Pologne, en Turquie, et au Brésil. Dans les autres pays, le groupe Carrefour s'appuie sur les enseignes locales dont la notoriété est forte : Champion Marinopoulos en Grèce, GB en Belgique, ou encore GS en Italie.

La modernisation du parc
Au cœur des villes, un concept de supermarché très urbain a été déployé. Il est résolument conçu pour rendre service et offrir à tous les clients prix bas et juste choix. 30 magasins Champion ont été remodelés selon ce concept en 2006 en France. Le bilan est positif : sur une surface inférieure à 1000 m², ces magasins sont de réels « facilitateurs de vie » avec une offre essentiellement alimentaire et notamment en produits frais, de nombreuses caisses dont plusieurs sont automatiques, et un environnement soigné (sonorisation d'ambiance dans les rayons fruits et légumes, éclairage tamisé). Ils sont pratiques et confortables.
En Italie, le concept GS Top est né proposant des magasins haut de gamme pour une clientèle urbaine et exigeante. Un concept citadin est également testé en Argentine sous l'enseigne Norte.

Champion : nouveaux défis, nouveaux horizons
Numéro 2 des supermarchés en France, Champion a de nouveau gagné des parts de marché en 2006. L'enseigne, qui compte 1025 supermarchés, s'appuie sur deux axes majeurs de développement : accélérer l'expansion et poursuivre la rénovation du concept.

Maxidiscompte
9 % du CA Groupe, 5 798 magasins de maxidiscompte
Enseignes :Dia, Ed, Minipreço

Concept : Sur une surface de 300 à 800 m², ces magasins proposent un assortiment sélectionné de produits alimentaires, essentiellement de marque distributeur, à bas prix.

Un format en plein essor
Numéro 3 européen de son secteur, la branche maxidisompte du groupe Carrefour a un objectif clair : figurer parmi les 3 premiers discounters dans tous les pays où le Groupe est présent. En 2006, le chiffre d'affaires global du maxidiscompte a progressé de +10,0%. Ce qui constitue une performance remarquable en particulier dans les trois pays majeur de Dia International, l'Espagne, la France, le Portugal. C'est ainsi qu'ED en France a vu son chiffre d'affaires progresser de 13,3% pour atteindre 2,7 milliards d'euros. Le groupe Carrefour projette d'ouvrir 400 nouveaux magasins en 2007.

Dia, une marque mondiale de référence
L'essentiel, rien que l'essentiel à prix discompte : c'est la proposition des magasins maxidiscompte du groupe Carrefour, ce qui implique, outre l'alimentaire, d'offrir un assortiment de produits d'hygiène et d'entretien de base. Fer de lance de l'enseigne, la marque Dia est distribuée dans le monde entier. A côté d'une sélection de produits de grandes marques incontournables, elle constitue le cœur de l'offre des produits mis en rayon et couvre tous les besoins d'un foyer.

Maxi Dia : un nouveau moteur de croissance
A fin 2006, Dia International qui regroupe tous les magasins de maxidiscompte du groupe, totalisait ainsi 5798 magasins, contre 5451 fin 2005.
Il dispose en outre, avec Maxi Dia (des magasins de plus de 1200 m2, avec parking et une offre élargie en non-alimentaire), d'un concept novateur et dynamique.

Proximité & autres métiers
15% du CA Groupe, 3 284 magasins de proximité, 150 cash & carry

- **Le commerce de proximité**
  Enseignes : Shopi, Marché Plus, 8 à Huit, GB Express, Contact GB, 5' Marinopoulos, Di per Di, Smile Market

Concept : Magasins de quartier ou de village offrant une gamme de produits couvrant l'ensemble des besoins alimentaires. Une palette de services vient généralement compléter son offre.

Les enseignes de proximité répondent chacune à des besoins spécifiques exprimés par les clients. Elles s'appellent Shopi, Marché Plus, 8 à Huit, Proxi et Sherpa en France ; Contact GB et GB Express en Belgique, Di per Di en Italie, et 5' Marinopoulos, Smile Market et Ok en Grèce. En France avec plus de 5 millions de clients par mois, les enseignes de proximité détiennent 24,1% du marché de la proximité.

Un succès qui n'a pas été démenti en 2006, puisque le groupe Carrefour a ouvert au total 196 nouveaux magasins. En renouvelant constamment leur proposition commerciale, les magasins Shopi, Marché Plus, 8 à Huit, répondent à une double exigence : s'adapter à l'évolution sociodémographique (augmentation du nombre de mono ménages, vieillissement de la population) et faire gagner du temps et apporter des solutions aux clients en proposant une offre adaptée aux besoins quotidiens, un bon rapport qualité/prix, dans une ambiance conviviale.

Ouverture d'un nouveau modèle de DìperDì en Italie
DìperDì fait peau neuve en Italie, avec un magasin innovant dans une zone très centrale de Rome. Une image plus moderne, en phase avec une clientèle urbaine, et un espace ouvert 24 heures sur 24 qui donne accès à des distributeurs automatiques de produits alimentaires de première nécessité et des plats chauds.

- **Le cash & carry**
  Enseignes : Promocash, Docks Market, Grossiper
  Concept : Libre-service de gros et de détail principalement alimentaire destiné aux professionnels.

  Promocash, enseigne de cash&carry du groupe Carrefour en France propose des solutions qui permettent aux professionnels de la restauration et du commerce alimentaire de proximité de mieux servir à leur tour leurs clients. Au service de 140 000 clients professionnels, Promocash propose plus de 12 000 références dans des conditionnements adaptés.
  Avec 134 magasins (de 1500 à 4000m²) répartis sur toute la France, Promocash est le premier réseau de cash&carry par son nombre d'implantations. Depuis fin 2005, l'enseigne étend son réseau de magasin en s'appuyant sur la franchise. Le groupe Carrefour exploite également 20 magasins de cash & carry en Italie sous les enseignes Docks Market et Gross Iper.

- **Le commerce électronique**
  Avec un volume d'affaires de plus de 12 milliards d'euros, le commerce en ligne a connu une progression de près de 40% en 2006* en France, tendance qui s'amplifiera dans les années à venir. Le groupe Carrefour est présent sur le web via ses deux hypermarchés en ligne, Ooshop et Boostore :

  - **Ooshop** est aujourd'hui le premier cybermarché alimentaire en France et se situe au troisième rang dans le domaine du e-commerce en général. A Lyon, Rouen, Evreux, Rennes, Le Mans, Nantes, Bordeaux et Paris, plus de 8000 références, dont 2000 produits frais et surgelés, sont disponibles. Point fort : l'offre la plus large du web en fruits et légumes.

  - **Boostore** est le dernier né du Groupe. Lancé en 2006, il se distingue de son aîné Ooshop par son offre, exclusivement non alimentaire. Cet hypermarché virtuel compte tout autant de rayons de disques, livres et DVD, que d'assortiments de produits Hi-Fi, micro-informatique ou électroménager.

Au cœur de la stratégie du Groupe depuis 2005, l'engagement pour des prix bas s'est poursuivi en 2006 dans toutes les enseignes et dans tous les pays où le groupe Carrefour est présent.

En 2006, la politique de prix bas poursuivie avec constance par le groupe a permis d'améliorer l'image prix de nos enseignes dans plusieurs pays. En particulier, un très net progrès a été accompli par les hypermarchés du Groupe en Argentine, en France, en Pologne et en Indonésie. La stratégie de prix bas est accompagnée d'actions permettant d'atténuer son impact sur la rentabilité avec 3 leviers principaux : les synergies d'achats, le positionnement prix et la clarification de l'offre.

Des achats globalisés
Pour assurer les meilleurs prix, les synergies d'achats avec Dia ont encore été renforcées. Ainsi, 700 produits Dia sur les 1200 références proposées en moyenne dans un magasin de maxidiscompte sont achetés désormais avec les produits à marques propres vendus dans les hypermarchés et supermarchés du Groupe.

Un *positionnement* agressif
Partout dans le monde, Carrefour veut être leader sur les prix. Pour y parvenir, le Groupe mène de front une politique de prix bas permanent tout en renforçant les promotions et les opérations de communication en magasin.

- L'introduction de la ligne Alerte prix dans les hypermarchés en France en avril 2006 témoigne de cet engagement. Cette action place le client au cœur d'un dispositif de veille en lui donnant les moyens d'agir sur le prix des produits. L'enseigne s'engage à baisser son prix en 24h si un client repère un prix plus bas chez un concurrent.

- Carrefour Argentine a marqué les esprits en 2006 grâce à une vaste campagne de publicité. Lancée le 23 février 2006, elle a permis aux hypermarchés d'asseoir leur réputation en matière de lutte contre la hausse des prix. Dans tout le pays, Carrefour a garanti, sous le contrôle d'associations de consommateurs, les prix les plus bas sur 800 références de base de produits de grande consommation.

- En Italie, GS fait fondre les prix. Comme lors d'une opération similaire en 2005, l'enseigne de supermarché a pris la décision d'appliquer une réduction moyenne de 12% sur les prix de 2500 produits à partir d'avril 2006. Une opération fortement relayée par une campagne d'affichage publicitaire d'envergure. En termes de stratégie, cette offensive sur les prix n'a rien d'une promotion temporaire ; il s'agit d'un repositionnement pérenne.

Une offre clarifiée
En cours de déploiement, la nouvelle présentation des produits selon la formule du « *prêt à vendre* » offre un double avantage : les produits entrent dans les linéaires non plus à l'unité, mais dans des présentoirs ou dans leurs cartons d'emballage d'origine. Une source non négligeable d'économie de temps et de manutention, qui se traduit par une baisse des coûts et des prix en rayons. Après des tests concluants en France, en Belgique, à Taïwan et en Colombie en 2006, ce concept sera déployé en 2007 dans d'autres pays.

Depuis 2005, le Groupe Carrefour a élargi ses assortiments et introduit de nouvelles catégories de produits plus porteuses. Les enseignes ont mis l'accent sur l'équilibre entre les marques de distributeur et les marques nationales.

L'un des axes retenu par le Groupe pour dynamiser la croissance des ventes consiste à proposer une offre large, de qualité et innovante **en alimentaire** et en **non alimentaire**.

Alimentaire : le succès des marques propres ne se dément pas

Offrant un rapport qualité prix très attractif, les produits à marque du groupe ont connu en 2006 un franc succès, séduisant une clientèle toujours plus exigeante.
Le succès ne tient en effet pas seulement aux prix, il est aussi le fruit d'une qualité constante des produits et d'un renouvellement permanent des assortiments, partout dans le monde. En France, en 2005, les gammes ont été repensées. En 2006, les assortiments ont été élargis, avec 2000 nouvelles références sous la marque Carrefour. La gamme s'est notamment enrichie de deux nouvelles lignes de produits destinées aux enfants : Carrefour Kids (pour les 4–10 ans) et Carrefour Baby (pour les 0-2 ans), élaborée avec un comité de pédiatres.

Non alimentaire : une offre en pleine évolution
La stratégie non alimentaire du groupe a également évolué. Des tests ont été initiés en 2006 et les premiers résultats sont probants. En voici quelques exemples :

- En France, Carrefour a lancé sa 1ère collection de prêt-à-porter pour Homme : elle a été dessinée par Olivier Lapidus pour la marque Tex.
- En Argentine, au Brésil et en Colombie, une ligne de produits pour la maison « casa&deco » a vu le jour.
- En Chine, la demande des clients a conduit Carrefour à développer une gamme d'ustensiles de cuisine et l'art de la table.
- Enfin, en Italie, Carrefour a ouvert ses premiers rayons pharmaceutiques et a lancé une ligne de produits pour les soins et le bien-être.

Textile : bénéficier de la notoriété de marques de référence
Carrefour entend enrichir son offre textile pour proposer des collections design et de qualité toujours en phase avec les tendances de la mode. Deux partenariats récents illustrent cette politique offensive :

- **L'accord de coopération conclu avec le groupe BCBG-Max Azria** , l'un des leaders mondiaux du prêt-à-porter féminin. Les équipes de Carrefour et de BCBG-Max Azria sont chargées de concevoir et de fabriquer des collections à la pointe de la mode destinées aux hypermarchés Carrefour en France, en Espagne, en Italie, en Belgique, au Portugal et en Grèce ;
- **Une collaboration renforcée avec Disney** afin de produire de nouvelles gammes de produits en textiles, équipements de la maison et jouets.

En renforçant la connaissance de leurs clients et des liens qui les unissent aux enseignes, le Groupe peut davantage anticiper leurs attentes.

Toujours plus proche des clients
Dans l'ensemble des enseignes du Groupe dans le monde, 2006 a été marquée par la montée en puissance de programmes de fidélisation. Carrefour en France et en Espagne, Dia en Espagne, Champion en France, GS en Italie ou GB en Belgique : chaque Business Unit dispose désormais d'outils de référence, d'échanges de bonnes pratiques et de retours d'expériences, pour développer des programmes de fidélité en fonction des contraintes, des enjeux locaux et de la maturité du marché.
En 2006 , Carrefour a su renforcer son attractivité auprès de ses clients fidèles en France. Grâce à la carte de fidélité, qui compte 8,7 millions de porteurs, les hypermarchés ont enregistré une hausse à la fois du panier moyen et du nombre de visites des clients.

France : le programme de fidélité Carrefour a fêté ses deux ans

Le 15 mai 2006, l'enseigne a fêté un anniversaire très symbolique : les deux ans d'existence de son programme de fidélité, qui offre en particulier 5% de réduction sur 8000 produits à marque Carrefour tout au long de l'année. Pour remercier ses meilleurs clients, l'enseigne a mis en place un dispositif promotionnel exceptionnel : mailing adressé à tous les porteurs de carte, campagne radio, catalogue spécial, bornes anniversaire, affichage en magasin. But de l'opération : offrir 40% de réduction sur 300 produits pendant 10 jours. L'opération a rencontré un franc succès dans les 218 hypermarchés Carrefour, qui auront constitué en deux ans la base clients la plus importante de la distribution en France.

Pologne : Carrefour Polska lance la première carte de fidélité pour les supermarchés
Avec « Rodziynka », les clients des 83 supermarchés en Pologne ont une carte de fidélité dans leur portefeuille depuis le 8 novembre 2006. A chaque passage en caisse, le porteur de la carte capitalise des points correspondant au montant de ses achats ; points qu'il convertit ensuite en cadeaux, ou en bons d'achat. Simple et gratuit, ce programme s'appuie sur le savoir-faire du Groupe tout en étant adapté aux spécificités locales. Jusqu'ici réticentes à s'engager dans des programmes de fidélité, les familles polonaises ont massivement adhéré au programme.

Taiwan : la carte Hao Kang tient la corde
Deux millions de clients ont succombé à son attrait en 2006, et elle est encore loin d'avoir fait le plein. Elle, c'est la nouvelle carte de fidélité lancée par Carrefour à Taiwan, qui proposait déjà à ses clients des cartes de crédit cosignées Carrefour et Visa. Le principe de Hao Kang « Carte Avantage » est simple : chaque dollar taïwanais dépensé crédite le solde de la carte d'un point, les produits à marque Carrefour rapportant comme toujours des points supplémentaires. Et à Taiwan, les remises s'effectuent en espèces lors du passage en caisse. Simple et vraiment très attractif .

Vecteur d'attractivité et de fidélisation des clients, les services tels que la téléphonie, les services financiers et les assurances ont fortement été développés en 2006.

Carrefour devient Opérateur virtuel de téléphonie mobile en France…
Le 8 novembre 2006, à l'instar de la Belgique, Carrefour France a lancé son offre de téléphonie mobile. Une offre sans engagement, simple, claire et économique, qui rappelle de manière forte que le groupe Carrefour poursuit sa stratégie d'innovation à tous les niveaux, et toujours au bénéfice du client. Carte prépayée, tarification unique des appels et des SMS, fiabilité du réseau : Carrefour Mobile s'appuie sur un marketing transparent et un partenariat avec l'opérateur Orange. Cette offre est également proposée dans 65 supermarchés Champion depuis décembre 2006 et sera étendue à l'ensemble des magasins Champion en 2007.

… et dans plusieurs pays en Europe

- En Belgique, six mois après son lancement en février 2006, la recharge prépayée « 1 Mobile » comptait près de 40.000 clients.Vendue dans les magasins Carrefour et GB, elle permet de « payer moins et de parler plus » grâce à une formule simple.
- En Espagne, adossé à Orange, Carrefour Móvil a fait une irruption remarquée dans le secteur. L'enseigne est ainsi la première entreprise de distribution en Espagne à proposer ce service à ses clients, dans ses 153 hypermarchés et ses 78 supermarchés Carrefour Express.
- En Grèce, les 228 magasins Carrefour, Champion Marinopoulos et 5' Marinopoulos distribuent, en partenariat avec Vodafone, deux packs téléphoniques prépayés qui répondent aux mêmes engagements qualité/prix.

Packs Services Champion : le plein de synergies avec Carrefour
Lancé en mai 2006, les Packs Services Champion reposent essentiellement sur des prestations internes au Groupe et profitent du savoir-faire des hypermarchés Carrefour. Le principe : des dépliants en magasin proposent des services multiples aux clients qui peuvent appeler un numéro dédié . Ces packs regroupent une gamme de onze services qui se déclinent selon quatre typologies :

- Les services financiers, avec la carte Pass, les prêts personnels, l'assurance vie et le compte épargne rémunéré
- Les assurances, du logement à la protection familiale, en passant par la voiture et les animaux domestiques
- Les loisirs, avec la location de véhicule en partenariat avec Avis
- Vie pratique, avec une prestation de téléassistance pour les personnes dépendantes.

Boostore : tout le non alimentaire sur Internet !

Disques, livres, DVD, microinformatique, image et son, développement photo : Carrefour a en 2006 ouvert son « 219ème hypermarché en France ». Ce magasin n'est pas tout à fait comme les autres. C'est un magasin virtuel : Boostore, cousin de Ooshop, se positionne comme le multispécialiste du non-alimentaire sur Internet en France. La force de Boostore :

- la puissance d'achat du groupe Carrefour qui permet d'offrir un large assortiment à prix discount.
- un service avant et après-vente performant qui distingue Boostore de ses concurrents. Son objectif est de séduire les 60% d'internautes qui se déclarent insatisfaits du SAV sur Internet.

Avec Boostore, la volonté du groupe est claire : jouer les premiers rôles sur un marché en pleine expansion, qui devrait passer de 6 milliards d'euros en 2006 à plus de 16 milliards d'euros en 2010.

Les collaborateurs : 1er atout du Groupe

Creuset d'idées, de points de vue et d'expériences, les 456 000 collaborateurs sont la force du groupe Carrefour. Amélioration de la gestion des carrières, renforcement des compétences, épanouissement des talents…le Groupe met tout en œuvre pour attirer de nouveaux collaborateurs et les fidéliser.

Le groupe Carrefour, un employeur majeur

A travers toutes ses enseignes et la diversité de ses formats, le groupe Carrefour, 11ème employeur privé mondial, est un acteur économique majeur et un employeur de poids. Il est ainsi le premier employeur privé en France et en Grèce, le troisième au Brésil et le cinquième en Colombie. Parce que 90% des collaborateurs y exercent un métier directement en contact avec les clients, la compétence, la motivation et l'aptitude de chacun à satisfaire leurs demandes sont fondamentales. Pour cette raison, le Groupe mène une politique de ressources humaines dynamique pour recruter, développer les talents et fidéliser ses collaborateurs. En 2006, les Ressources Humaines du Groupe ont ainsi travaillé à améliorer encore leur connaissance des salariés en créant un outil spécifique de gestion des carrières. L'objectif est à terme, de le déployer dans les pays intégrés du Groupe.

Des initiatives à destination des jeunes

Le groupe Carrefour a toujours été un trait d'union important entre les jeunes et le marché du travail. Chaque année, les hypermarchés Carrefour recrutent ainsi 8 000 jeunes dont un tiers a moins de 26 ans en France. Le premier contact avec les étudiants est souvent déterminant puisque 20 % des nouveaux salariés ont rejoint le Groupe après un stage. Création d'une Ecole Carrefour pour acquérir les bases et les techniques des métiers de la distribution, signature de la Charte de l'Apprentissage pour recruter 1500 apprentis d'ici à 2007, contrats réservés aux étudiants… sont autant d'initiatives qui prouvent la volonté des hypermarchés Carrefour d'attirer les jeunes. Champion est également un recruteur national de poids. Chaque année, 3500 recrutements de jeunes sont effectués en CDI par

Champion en France. Internet est particulièrement utilisé par l'enseigne pour créer des liens directs avec les jeunes à travers son site et des chats pour échanger directement avec les responsables des Ressources Humaines.

A chaque pays, des formations adaptées

Il existe plusieurs centres de formation dans le monde. Partout, des parcours de formation sont proposés pour accompagner l'évolution des salariés. C'est un moyen pour favoriser la promotion interne, fer de lance de la politique de ressources humaines.

- En Pologne, Carrefour Polska a créé l'Académie Chopin dont l'objectif est de former un vivier de futurs directeurs d'hypermarchés en Pologne, pays en fort développement pour le Groupe. Pendant six mois, les stagiaires alternent formation en magasin et apprentissage de compétences fonctionnelles,
- En Espagne, les 150 apprentis et futurs salariés de Carrefour « Parque Mediterraneo » à Carthagène ont bénéficié d'une formation diplômante de 140 à 250 heures pour approfondir leur connaissance du secteur de la distribution et leur métier respectif,

- En Turquie, Carrefour a lancé un programme de sensibilisation aux règles éthiques. Un code éthique a ainsi été rédigé et des formateurs en magasins, aux sièges et en entrepôts s'en font le relais auprès de l'ensemble du personnel.

Le respect de la diversité : un engagement pour le Groupe

En signant la Charte de la Diversité dès octobre 2004, le groupe Carrefour s'est fortement engagé dans la lutte contre les discriminations. En 2006, de nouvelles actions ont été menées.

- En janvier 2006, Carrefour Hypermarchés France a renouvelé son engagement auprès de l'ANPE. Le recrutement, l'intégration, la promotion et l'accompagnement des collaborateurs sont déconnectés des profils types, des origines ou des niveaux de diplôme. Dans cet esprit, Carrefour a doublé, dès mars 2006, le recrutement avec la méthode de simulation élaborée avec l'ANPE. 1000 évaluations ont ainsi été réalisées sur ce modèle.
- En Espagne, Carrefour a signé un partenariat avec l'agence pour l'Emploi de Madrid pour favoriser le recrutement et l'insertion des chômeurs,
- En Pologne, la politique en faveur de la diversité s'est concrétisée par un accord avec l'Association Polonaise des Sourds de Varsovie pour faciliter l'intégration des travailleurs handicapés,
- Au Brésil, le Groupe emploie 659 collaborateurs handicapés. Pour pérenniser cette action, un Programme d'Embauche pour les Personnes Handicapées a été élaboré.

La qualité et l'éthique: une démarche d'entreprise

La sécurité alimentaire : une exigence

En tant que leader de la distribution alimentaire, le groupe Carrefour met en œuvre une politique exigeante de sécurité et de qualité. A cet effet, il mobilise plus de 1000 collaborateurs dans le Groupe pour définir et contrôler la qualité de tous les produits. Chaque enseigne dispose d'un système de gestion d'alerte permettant de prendre des mesures conservatoires sur l'ensemble des sites en moins de 24h.

La qualité nutritionnelle : une attention quotidienne

Les conseils nutritionnels, l'équilibre alimentaire et le bien-être sont aujourd'hui des demandes fortes de nos clients. Dans ce domaine, le groupe Carrefour va plus loin que les strictes exigences réglementaires.

- Au niveau de l'offre, Carrefour teste ses nouveaux produits à marque propre auprès des clients avant de les référencer. Tous les 18 mois, ils sont à nouveau soumis à leur appréciation.. Pour Ed, l'équilibre alimentaire doit être accessible à tous les clients : l'enseigne propose des repas équilibrés à 4 euros. Une action qui démontre que l'offre maxidiscompte peut rimer avec qualité nutritionnelle. Lors de la « Semaine de la Nutrition », les enseignes du groupe initient de nombreuses actions sous forme de séminaires, de

partenariats ; le Groupe a par ailleurs lancé en Italie ses premiers produits de la gamme nutritionnelle « in Forma ». Cette gamme compte déjà 80 références. En Asie, Carrefour Thaïlande s'est mobilisé sur le thème « Mieux manger, c'est possible », lors d'une opération d'envergure déployée dans tous ses magasins en avril 2006.

- La nutrition est également une préoccupation de la Fondation Internationale Carrefour qui a choisi de soutenir le programme EPODE, « Ensemble Prévenons l'Obésité des Enfants », en France. Ce programme a pour objectif de promouvoir une alimentation variée, équilibrée et agréable et une activité physique régulière auprès de l'ensemble de la population et plus particulièrement des enfants de 5 à 12 ans en s'appuyant sur les acteurs locaux (municipalité, enseignants, professionnels de la santé…La Fondation Internationale Carrefour soutient l'extension du programme EPODE au niveau européen.

Construire des partenariats sur la durée avec nos fournisseurs

Le groupe Carrefour s'efforce de développer année après année des relations de partenariat avec les PME dans les pays où il est implanté. 85% des produits de marques distributeurs du Groupe sont aujourd'hui fabriqués par des PME et 4000 à 15 000 fournisseurs sont référencés selon les pays. Le Groupe mène également des actions de soutien auprès des petits producteurs. C'est notamment le cas en Colombie et au Brésil.

Faire respecter les Droits de l'Homme

Le groupe Carrefour s'est engagé à faire respecter tant en interne que par ses fournisseurs des principes fondamentaux tel que l'interdiction du travail des enfants ou le respect des conditions de travail. Ces engagements se concrétisent notamment par :

- l'instauration d'une coopération avec la FIDH depuis 1997,
- l'adoption d'une charte fournisseur en 2000,
- la mise en place d'une méthodologie pour contrôler le respect de cette charte avec la réalisation de 1460 audits fournisseurs depuis 2000.
- la signature d'un accord avec l'UNI et l'adhésion au Pacte mondial des Nations unies en 2001

Environnement : agir autrement

Des constructions durables

Concevoir des magasins « environnementaux » : c'est un des défis relevé par le Groupe. Après avoir construit un magasin pilote à Saint-Maur des Fossés respectant une démarche Haute Qualité Environnementale, Champion a conçu d'autres magasins intégrant la préoccupation environnementale comme les supermarchés Champion de Toulouse et Bordeaux Bastide. Ce fut aussi le cas en Italie de l'hypermarché de Limbiate réalisé pour une intégration harmonieuse dans son environnement immédiat. La dimension paysagère s'accompagne d'une réduction des nuisances de fonctionnement et d'une politique d'économie d'énergie. Et cela, dès l'élaboration des plans architecturaux.

Des magasins plus respectueux de l'environnement

- Maîtrise de la consommation des énergies : Pour maîtriser sa consommation énergétique, le groupe Carrefour la mesure poste par poste, tout en encourageant ses collaborateurs à changer leur comportement et en jouant sur l'efficacité énergétique par la régulation, la maintenance et des technologies innovantes. En France, les hypermarchés ont déployé dans tous leurs magasins la GTC (Gestion technique Centralisée). Cet outil de pilotage gère les installations en réduisant les consommations d'énergie.

- Gestion de l'eau : Les hypermarchés France s'engagent à rationaliser l'usage de l'eau de ville, à minimiser la pollution des eaux rejetées.
- Limitation des déchets : Dans la plupart des pays où le groupe Carrefour est implanté, collaborateurs et clients sont sensibilisés quotidiennement pour adopter un comportement responsable en matière de gestion des déchets. Des bacs de collectes de batteries, de piles et de déchets électroniques sont installés dans les magasins. Carrefour propose aussi, dans la plupart des pays et dans chacune de ses enseignes, une alternative aux sacs de caisse jetables voire un arrêt total de leur distribution.

Vers une logistique durable

Le Groupe développe des modes de transports alternatifs afin de limiter ses émissions de CO2 en :

- privilégiant un approvisionnement local et des circuits courts,
- optimisant ses flux logistique (réduction des fréquences de livraison et remplissage de ses camions),
- en encourageant les modes alternatifs de transport (combiné rail-route ou barge-route) en France, en Espagne, en Italie, en Roumanie et en Pologne,
- en utilisant des véhicules moins polluants (norme Euro4 en Europe) et en testant des carburants alternatifs (GNV, bio-carburant…).

Des filières produits engagées

Filières Qualité Carrefour, pêche responsable, politique bois, … le Groupe est déterminé à sélectionner des produits de qualité, respectueux de la biodiversité et des ressources naturelles. C'est pourquoi, les hypermarchés Carrefour en France et en Belgique ont décidé, en avril 2006, d'arrêter la vente de meubles en teck afin de lutter contre la déforestation. L'enseigne propose désormais des mobiliers en Amburana d'Amérique du Sud qui répond aux critères du FSC (Forest Stewardship Council). Cette décision confirme l'engagement du Groupe initié en 1997 pour préserver les ressources naturelles. Dans le même esprit, les hypermarchés France commercialisent depuis 2006 du bois de chauffage sous les labels PEFC et NF. Ces labels indiquent respectivement que le bois a été coupé dans des forêts françaises gérées durablement et que le taux d'humidité est contrôlé pour une meilleure combustion.

7. ORGANIGRAMME

7.1.

La société Carrefour assume un rôle de holding, gère à ce titre des participations en France et à l'étranger.

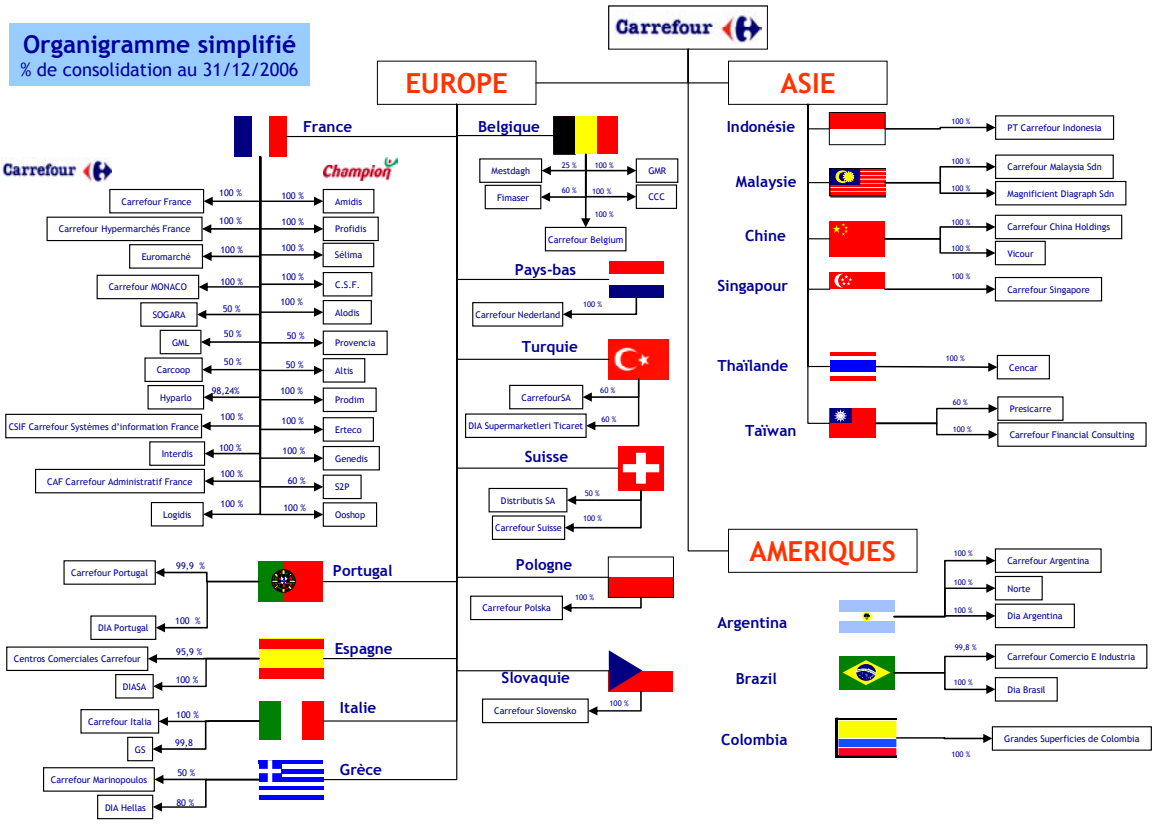

7.2. Cf. Section 20 (tableau des filiales consolidées).

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Néant.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Cf. section 20 du présent document de référence.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Cf. section 20 du présent document de référence.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Néant.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES *(chiffres non audités)*

FRANCE

	CA T1 2007 (m€)	Mag comp. (%)	Expansion (%)	**Total (%)**
FRANCE	**9 852**	***-0,4***	***2,0***	***1,6***
Hypermarchés	5 258	*0,2*	*3,3*	*3,5*
Supermarchés	2 158	*1,1*	*3,1*	*4,1*
Hard discount	697	*-0,3*	*4,9*	*4,6*
Autres	1 739	*-3,8*	*-3,6*	*-7,4*

En intégrant un effet calendaire estimé à environ 0,5% sur le trimestre, les ventes en France sont en progression de **1,6%** ce trimestre ou **3,4% hors essence**, dans un environnement caractérisé par une forte déflation sur l'alimentaire.

En effet, ce trimestre, la déflation alimentaire en France est une des plus élevées que le marché ait subie au cours des dernières années. Selon les derniers chiffres Nielsen-Panel International publiés le 4 avril, les prix des 7000 articles de grande consommation ont reculé de près de 2,2% en février, dont ceux des produits de marque nationale de plus de 3%. L'institut Nielsen-Panel International précise également que la déflation a été d'autant plus forte sur le segment des hypermarchés, proche de 4% sur les marques nationales.

Les hypermarchés :
Les ventes des **hypermarchés** progressent de 3,5% au total, en intégrant Hyparlo sur 2 mois seulement en expansion. Les ventes en comparable sont en augmentation de **0,2%, ou 0,9% hors essence** sur le trimestre.

- Les ventes alimentaires, en hausse de 1,1% en comparable, sont fortement affectées par une pression déflationniste de 1,9% sur le trimestre sur les produits de grande consommation, conséquence directe de notre volonté de consolider notre position de leader sur les prix bas.
- Les ventes non-alimentaires à magasins comparables sont en augmentation de 0,4%, reflétant une amélioration progressive de nos ventes en textile au cours du trimestre et une stabilisation de la performance en bazar et en EPCS, soutenue par de meilleurs assortiments et des opérations promotionnelles fortes.

Les supermarchés :
Les **supermarchés** voient leurs ventes totales progresser de 4,1%, avec une augmentation des ventes en comparable de **1,1% ou 2,2% hors essence**. Cette croissance est soutenue par une progression des débits sur le trimestre. Les magasins rénovés en 2006 continuent de bien se comporter, avec une augmentation de leurs ventes de 17% sur les trois premiers mois de l'année.

Hard discount, proximité et autres activités :
Les ventes de **hard discount** ont progressé de 4,6% sur le trimestre (-0,3% à magasins comparables).

Le segment **proximité** voit ses ventes progresser de 1,5% en comparable.

Le recul du chiffre d'affaires de la ligne '**Autres**' résulte du transfert de franchisés en intégrés d'une part, et de la régression des ventes de carburant livré d'autre part.

EUROPE (hors France)

		CA T1 2007 (m€)	Mag comp (%)	Expansion (%)	**Total à tx de chge const. (%)**	Impact des monnaies (%)	**Total (%)**
EUROPE Hors France		**8 132**	***2,0***	***5,5***	***7,5***	***-0,7***	***6,8***
Espagne	**Total**	**3 298**	***4,8***	***2,5***	***7,3***	***0,0***	***7,3***
	Hypermarchés	2 167	*4,3*	*3,1*	*7,4*	*0,0*	*7,4*
	Supermarchés	153	*24,9*	*-7,3*	*17,6*	*0,0*	*17,6*
	Hard discount	762	*2,4*	*3,2*	*5,5*	*0,0*	*5,5*
	Autres	216	*14,2*	*-7,4*	*6,8*	*0,0*	*6,8*
Italie	**Total**	**1 725**	***-1,7***	***3,7***	***2,0***	***0,0***	***2,0***
	Hypermarchés	721	*-3,2*	*3,6*	*0,5*	*0,0*	*0,5*
	Supermarchés	530	*-1,5*	*3,8*	*2,3*	*0,0*	*2,3*
	Autres	474	*0,7*	*3,5*	*4,2*	*0,0*	*4,2*
Belgique	**Total**	**1 156**	***0,1***	***1,2***	***1,4***	***0,0***	***1,4***
	Hypermarchés	576	*-0,4*	*0,0*	*-0,4*	*0,0*	*-0,4*
	Supermarchés	265	*0,4*	*-0,1*	*0,3*	*0,0*	*0,3*
	Autres	315	*1,0*	*4,8*	*5,8*	*0,0*	*5,8*
Autres pays		**1 954**	***2,1***	***15,3***	***17,4***	***-3,2***	***14,2***

Les ventes en Europe hors France progressent de 7,5% ce trimestre à changes constants, dont 2,0% en comparable. Dans un environnement macro-économique et concurrentiel qui est resté tendu, nous avons renforcé notre politique promotionnelle et de prix bas.

En **Espagne**, les ventes totales progressent de 7,3%, ou de 4,8% en comparable. La performance est tirée ce trimestre par le redressement des hypermarchés grâce à une politique de promotions efficace. Après un mois de janvier en demi-teinte, les hypermarchés voient leurs ventes en comparable progresser de 4,3% sur le trimestre, avec une bonne performance en alimentaire, en électronique grand public et en textile. Les magasins Carrefour Express continuent de bien se comporter, malgré des bases de comparaison élevées : les ventes en comparable sont en progression de 24,9%. La progression des ventes de hard discount s'établit à 5,5% au total, dont 2,4% à magasins comparables.

En **Italie**, les ventes totales progressent de 2%, malgré une baisse de -1,7% en comparable, dans un environnement concurrentiel difficile où la cannibalisation continue à fortement affecter les ventes de nos hypermarchés. Nos autres formats dans le pays continuent à enregistrer de bonnes performances.

Les ventes en **Belgique** progressent de 1,4% dont 0,1% en comparable notamment grâce à notre stratégie multi format. En comparable, les hypermarchés intégrés régressent de -0,4% et les supermarchés intégrés progressent de 0,4%. Les autres activités (proximité et franchise) progressent de 5,8% au total.

Nos activités en **Grèce** continuent à enregistrer de très bonnes performances, avec une croissance des ventes totales de 12,9% sur le trimestre. De même, la **Pologne** voit ses ventes progresser de 20%, soutenues par une forte croissance en comparable.

AMERIQUE LATINE

		CA T1 2007 (m€)	Mag Comp. (%)	Expansion (%)	**Total à tx de chge const. (%)**	Impact des monnaies (%)	**Total (%)**
AMERIQUE LATINE		**1 828**	***9,6***	***7,5***	***17,1***	***-7,1***	***10,0***
Brésil	**Total**	**1 167**	***4,7***	***6,7***	***11,4***	***-5,2***	***6,2***
Argentine	**Total**	**437**	***24,0***	***3,7***	***27,7***	***-11,9***	***15,8***
Colombie	**Total**	**224**	***8,8***	***20,0***	***28,8***	***-8,4***	***20,5***

Les ventes en Amérique Latine sont en progression de 17,1% à changes constants, ou 10% à changes courants. Les trois pays ont enregistré de fortes ventes à magasins comparables. L'expansion sur la zone continue à être soutenue.

Le premier trimestre confirme l'amélioration des tendances observées au **Brésil** sur la fin de l'année 2006 : les ventes à magasins comparables progressent de 4,7%, et le chiffre d'affaires total de 11,4% à changes constants. Les ventes en comparable des magasins de hard discount progressent de 11,5% et celles des hypermarchés de 3,6%. Les magasins Carrefour Bairro continuent sur leur lancée, avec une progression des ventes en comparable de 12,8%.

Les fortes performances en **Argentine** se poursuivent : les ventes à magasins comparables progressent de 24%, après 20% au quatrième trimestre 2006. Dans les hypermarchés et les supermarchés, elles sont en hausse de 21,9% et 26,1% respectivement. Les activités de hard discount progressent de 29,2% en comparable, en ligne avec les trimestres précédents.

En **Colombie**, la croissance des ventes se poursuit avec 28,8% de progression, dont 8,8% en comparable et une contribution des m² au premier trimestre de 20%.

ASIE

		CA T1 2007 (m€)	Mag Comp. (%)	Expansion (%)	Total à tx de chge const. (%)	Impact des monnaies (%)	Total (%)
ASIE		**1 665**	***3,0***	***19,0***	***22,0***	***-6,7***	***15,3***
Chine	**Total**	**859**	***7,9***	***18,7***	***26,6***	***-6,1***	***20,5***
Taiwan	**Total**	**393**	***-4,8***	***23,2***	***18,4***	***-11,7***	***6,8***
Indonésie	**Total**	**179**	***1,3***	***25,7***	***27,0***	***-8,1***	***18,9***
Autres pays	**Total**	**234**	***0,9***	***8,1***	***9,0***	***1,2***	***10,2***

Au total, les ventes en Asie progressent de 22% à changes constants, ou 15,3% à changes courants. Les ventes à magasins comparables de la zone sont en progression (+3%), et la croissance des nouveaux m² contribue à hauteur de 19%.

Les bonnes performances en **Chine** se confirment, avec une progression de 7,9% en comparable. La contribution des nouveaux m² s'est établie à 18,7%. L'expansion se poursuit, avec 5 magasins ouverts sur le trimestre.

L'activité de nos hypermarchés à **Taiwan** montre des signes d'amélioration, avec une baisse des ventes à magasins comparables de -4,8% au T1 2007 contre -12,1% au S2 2006. L'effet de la cannibalisation continue à fortement impacter l'activité dans un environnement macro-économique qui reste difficile. Nous continuons à renforcer notre offre commerciale avec le déploiement d'un nouveau modèle non-alimentaire dans 8 de nos 51 magasins. Ces magasins enregistrent une progression des ventes en comparable positive.

L'Indonésie enregistre des ventes à magasins comparables de 1,3%, notamment affectées par les inondations qui ont eu lieu fin janvier 2007 et ont entraîné des fermetures de magasins pendant plusieurs jours.

Les ventes en **Thaïlande** sont positives en comparable, reflétant l'annualisation de l'arrêt des ventes en gros au 1er janvier 2006. La politique de prix bas du groupe continue à payer. En **Malaisie**, les ventes à changes constants sont en progression de 17,9%.

EXPANSION

Au total, sur le premier trimestre 2007, nous avons ouvert ou acquis 170 nouveaux magasins sous enseignes, ce qui représente une création de 203 000 m².

En France, nous avons ouvert 30 000 m², parmi lesquels les extensions d'hypermarchés contribuent à hauteur de 13 000 m², les supermarchés 13 000 m², le hard discount 2 000 m² et les magasins de proximité 2 000 m². 3 supermarchés, 4 magasins hard discount et 5 magasins de proximité ont été ouverts sur la période.

En Europe (hors France), nous avons ouvert 5 nouveaux hypermarchés, 18 supermarchés, 69 magasins hard discount et 33 magasins de proximité. Au total, nous avons ouvert ou acquis 93 000 m² additionnels.

En Amérique Latine, 3 hypermarchés et 16 magasins hard discount ont été ouverts dans le trimestre, totalisant 17 000m² nouveaux, quand en Asie 5 hypermarchés et 9 magasins hard discount ont été ouverts, pour un total de 63 000 m².

Sachant que l'essentiel des ouvertures se fera sur la fin de l'année, nous confirmons notre objectif de création d'environ 1,5 million de m² cette année.

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Néant.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Par décision de l'Assemblée Générale du 20 avril 2005, la Société a adopté la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le Directoire

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, personnes physiques, pouvant être choisis en dehors des actionnaires. Aucun membre en exercice du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixé à soixante cinq ans. Le Directoire est nommé pour deux ans ; ses membres sont désignés ou renouvelés par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par le Conseil de Surveillance ou par l'Assemblée Générale. Le Conseil de Surveillance détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire. Il détermine également le nombre et le prix des options de souscription ou d'achat d'actions de la société consentis aux membres du Directoire ainsi que, le cas échéant, le nombre d'actions de la société qui leurs sont attribuées gratuitement.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, dans les cas prévus par la loi et pour l'examen de toutes opérations qui exigent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de la loi, des statuts et/ou du règlement intérieur du Conseil de Surveillance et du Directoire. Le Directoire présente tous les trois mois au Conseil de Surveillance un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la société. Il doit contenir tous les renseignements propres à éclairer ledit conseil sur la marche des affaires. A tout moment, le Directoire peut présenter au Conseil de Surveillance un rapport particulier sur toute opération exceptionnelle, l'appréciation de ce caractère exceptionnel étant faite par le Directoire sous sa responsabilité.

Le Directoire est convoqué par son président ou, à défaut, par tout autre membre du Directoire. Il se réunit au lieu indiqué dans la convocation. Pour la validité des délibérations du Directoire, la présence effective de la moitié au moins de ses membres en exercice, dont le Président, est nécessaire et suffisante.

Toutes les décisions du Directoire doivent être prises à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et sous réserve de ceux expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance par la loi, les présents statuts et/ou du règlement intérieur du Conseil de Surveillance et du Directoire. Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de président du Directoire, pour la durée de son mandat. Le président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Aux termes des délibérations du Conseil de Surveillance réuni le 20 avril 2005, ont été nommés en qualité de Membres du Directoire : Monsieur José Luis DURAN (Président du Directoire), Monsieur Jacques BEAUCHET, Monsieur Javier CAMPO, Monsieur José Maria FOLACHE et Monsieur Guy YRAETA.

Aucun des membres du Directoire n'exerce de fonctions ou d'activité en dehors du Groupe formé de l'Emetteur et de ses filiales.

José Luis Duran
Président du Directoire
42 ans
Après des études d'économie, José Luis Duran a commencé sa carrière en 1987 chez Arthur Andersen. Entré chez Pryca (filiale de Carrefour) en 1991, il y exerce successivement les fonctions de contrôleur de gestion (1991-1994), contrôleur de gestion Europe du Sud (1994-1996), puis contrôleur de gestion Amériques jusqu'en 1997. Après avoir été Directeur Financier de Pryca, il devient Directeur Financier de Carrefour Espagne en 1999. En avril 2001, il est nommé Directeur Général Finances et Gestion et Organisation et Systèmes de Carrefour et rejoint le Comité Exécutif du Groupe. Le 3 février 2005, José Luis Duran est nommé Administrateur et Directeur Général du Groupe. Le 20 avril 2005, il est nommé Président du Directoire.

Jacques Beauchet
Membre du Directoire
55 ans
Après des études à l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP), Jacques Beauchet commence sa carrière au contrôle de gestion de Shell en 1977. En 1986, il rejoint Codec comme Directeur du Contrôle de Gestion, puis Secrétaire Général. Fin 1990, il est nommé Directeur Financier délégué de Promodès. En 1993, il devient Conseiller du Président, fonction qu'il cumule dès 1995 avec celle de Directeur de la Communication. En 1999, il devient Directeur des Ressources Humaines du groupe Carrefour. Depuis le 3 février 2005, Jacques Beauchet est Directeur Général Ressources Humaines, Communication et Secrétariat Général. Le 20 avril 2005 il est nommé membre du Directoire. Les directions Ressources Humaines, Communication, Juridique, Qualité et Risques, Partenariats internationaux et Proximité France lui rapportent directement.

Javier Campo
Membre du Directoire
52 ans
Après des études d'ingénieur Industriel à l'école Politecnica de Madrid, il commence sa carrière professionnelle en 1979 dans la société de consulting Accenture. En 1982, il devient Directeur Général de la marque de Jeans Alton et Old Chap. Il rejoint le Groupe en 1985 en tant que Directeur Commercial de Dia. En 1986, il est nommé Directeur Général de Dia Espagne puis Directeur Général de Dia International. En 1996, il devient membre du Comité Exécutif du groupe Promodès puis du groupe Carrefour en 1999. Le 20 avril 2005, il est nommé membre du Directoire. Les directions Dia, Commerciale Alimentaire et Organisation, Systèmes et Supply Chain lui rapportent directement.

José Maria Folache
Membre du Directoire
47 ans
Après une licence en Droit et un MBA à l'IESE Barcelona, José Maria Folache a rejoint Continente en 1986 en tant que sous-directeur Achats PGC au sein de la Direction Marchandises Espagne. En 1991, il devient Directeur d'un hypermarché pendant un an. Il retourne à la Direction Marchandises Espagne en tant que Directeur Commercial. En 1993, il est nommé Directeur Régional puis en 1994 Directeur de la Centrale Internationale d'Achats Non-Alimentaire du groupe Promodès. En 1998, il est nommé Directeur Général des Hypermarchés Promodès en Italie et en 2000 Directeur Général Espagne. Depuis le 3 février 2005, José Maria Folache est Directeur Général Europe hors France. Le 20 avril 2005, il est nommé membre du Directoire. Les directions Italie, Espagne, Belgique et autres pays d'Europe ainsi que Commerciale non Alimentaire lui rapportent directement.

Guy Yraeta
Membre du Directoire
54 ans
Après des études d'ingénieur à l'Institut Supérieur d'Agriculture de Rhône-Alpes, Guy Yraeta entre chez Carrefour en 1976. En 1988, il est nommé Directeur de magasin. Deux ans plus tard, il occupe le poste de Directeur Épicerie France. En 1994, il devient Directeur Régional dans le bassin Nord Est Centre. En 1995, il occupe la fonction de Directeur Exécutif Italie pendant 4 ans. Il est nommé Directeur Exécutif Pologne en 1999, poste qu'il occupe jusqu'en 2003 quand il devient Directeur Zone Autres Pays d'Europe (APE). En 2004, il rejoint les hypermarchés français en tant que Directeur Exécutif. Depuis le 3 février 2005, Guy Yraeta est Directeur Général Hypermarchés France. Le 20 avril 2005, il est nommé membre du Directoire.

Les mandats des membres du Directoire ont été renouvelés pour une durée de deux années à compter du 20 avril 2007.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de sept membres : Monsieur Robert HALLEY (Président), Monsieur Amaury de SEZE (Vice-président), Madame Anne-Claire TAITTINGER, Monsieur René ABATE, Monsieur René BRILLET, Monsieur Jose Luis LEAL MALDONADO et la société COMET BV (représentée par Monsieur Bernard BONTOUX).

Le Conseil s'est attaché à apprécier l'indépendance de chaque membre du Conseil par rapport à la direction générale exercée par le Directoire. Au regard des critères préconisés par le rapport Bouton sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées et par la recommandation de la Commission Européenne, le Conseil de surveillance estime que parmi ses membres, cinq peuvent être considérés comme des personnalités indépendantes qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Ainsi, Madame Anne-Claire TAITTINGER et Messieurs René ABATE, José Luis LEAL MALDONADO et Amaury de SEZE sont des membres indépendants. La qualité d'ancien salarié de Monsieur René BRILLET ne s'oppose pas à ce que ce dernier soit qualifié de membre indépendant dans la mesure où Monsieur BRILLET, aujourd'hui retraité, n'entretient à ce jour plus aucune relation avec la société Carrefour qui serait susceptible de générer un conflit d'intérêt et de porter atteinte à sa capacité de jugement ;

Chaque administrateur doit être propriétaire pendant la durée de son mandat d'un minimum de mille actions. La durée du mandat est de quatre ans. Les membres du Conseil de Surveillance ayant été nommés par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005, ce premier mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil de Surveillance a procédé à l'évaluation de son fonctionnement.

Robert Halley
Président du Conseil de Surveillance
71 ans
Robert Halley est entré en fonction au sein de la société Promodès en 1961.
Il est nommé Directeur Général du Directoire en 1972 et Vice-président-Directeur Général en 1987.
Le 7 mars 2007 il est nommé Président du Conseil de Surveillance de Carrefour.
Autres mandats
Administrateur de Citra SA.

Amaury de SEZE
Vice-président du Conseil de Surveillance
60 ans
Président du Conseil de Surveillance de PAI partners,
Amaury de Seze démarre sa carrière en 1968 chez Bull General Electric. En 1978, il rejoint le groupe Volvo où il occupe successivement les postes de Directeur Général, Président-Directeur Général de Volvo France, Président de Volvo Corporate Europe, membre du Comité Exécutif du Groupe Volvo et membre du Comité Stratégique Renault Volvo. Il rejoint le groupe Paribas en 1993 en tant que Membre du Directoire de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas, en charge des participations et des affaires industrielles puis comme responsable du pôle Participations de la Banque BNP-Paribas. Il était Président de PAI partners depuis 1998.
Autres mandats :
Administrateur de Eiffage, Groupe Bruxelles Lambert, Publicis, Gras Savoye, Groupe industriel Marcel-Dassault, Power Corporation du Canada, Pargesa Holding S.A.

Anne-Claire TAITTINGER
57 ans
Au 31 décembre 2006 : Senior Advisor de Wefcos – Womens Forum
Anne-Claire Taittinger, diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris, titulaire d'une maîtrise en sociologie urbaine, diplômée d'études supérieures spécialisées d'urbanisme et du Centre de perfectionnement aux affaires, démarre sa carrière en 1976 dans le Groupe Caisse des Dépôts et Consignations comme responsable d'opérations d'urbanisme à la Société centrale d'équipement du territoire. Elle intègre le Groupe du Louvre en 1979 au poste de Secrétaire Général puis devient Président-Directeur Général de la Compagnie Financière Deville. Elle sera successivement Président-Directeur Général de la Compagnie Financière Leblanc, de ELM-Leblanc, Vice-Président-Directeur Général du pôle industriel Deville, Président-Directeur Général des Parfums Annick Goutal France USA, puis de Baccarat. Elle devient Directeur Général puis Président du Directoire de la Société du Louvre en 1997, puis en 2002, Président du Directoire de Groupe Taittinger ainsi que Directeur Général de sa filiale Groupe du Louvre dans le cadre d'une dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, fonctions qu'elle quitte en juillet 2006 à la suite du changement d'actionnariat du Groupe Taittinger.
Autres mandats :
Administrateur de Dexia, de Club Méditerranée et de Baccarat.

Comet BV représentée par Bernard Bontoux
Bernard Bontoux a été notaire de 1970 à 1983. Il a rejoint le groupe Promodès en 1983 pour prendre la direction des services juridiques. Il a été membre de son comité de direction générale jusqu'en 1996. Pendant la même période il a été président du Cocil organisme collecteur du 1% logement.
Autres mandats:
Président du conseil d'administration de Citra S.A., administrateur de la société Soparil et de société anonyme S.A.I.

René ABATE
58 ans
Consultant
René Abate est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et de la Harvard Business School. Il commence sa carrière comme ingénieur au Port of New York Authority en 1970 puis intègre le BCG en 1974 où il conseille, dans les domaines de la stratégie et de l'organisation, des grandes entreprises de secteurs variés notamment dans les biens de grande consommation et dans la distribution alimentaire et spécialisée. Il a été successivement Senior Vice President, responsable de l'activité du cabinet en France, Chairman du Groupe pour l'Europe et membre du Comité Exécutif Monde, fonctions auxquelles il a renoncé en 2006.
Autres mandats :
Associé Gérant de Delphen Sàrl
Membre du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.
Membre du Conseil d'Administration et Vice-Président de l'association L'ENVOL pour les enfants européens.
Membre du Conseil d'Administration du Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies.

René BRILLET
65 ans
Ancien Directeur Général Asie de Carrefour, René Brillet débute sa carrière comme officier radio dans la marine marchande en 1968. Il rentre en 1972 chez Carrefour et occupe successivement les postes de chef comptable en Italie et au Brésil, puis de directeur de magasin et directeur Organisation et Méthodes toujours au Brésil. En 1981, il rejoint l'Argentine comme Directeur Exécutif, puis dirige l'Espagne de 1982 à 1985 et la France de 1986 à 1995. En 1996, il est nommé Directeur Général Europe, puis Directeur Général Asie en 1998, poste qu'il occupe jusqu'au 28 février 2004.

José Luis LEAL MALDONADO
67 ans
José Luis Leal-Maldonado est nommé Directeur Général de la Politique Economique de l'Espagne en 1977, poste qu'il occupe jusqu'en février 1978, date à laquelle il devient secrétaire d'Etat à la coordination et à la programmation économique. Il est nommé ministre de l'Economie en avril 1979, fonction qu'il remplit jusqu'en septembre 1980. De 1981 à 1990, il travaille comme Conseiller économique du Banco de Vizcaya et comme Adjoint au Président de la Banco Bilbao Vizcaya. De 1990 à 2006 il a présidé l'Association Espagnole des Banques.
Autres mandats :
Administrateur de Saint-Gobain, de Saint-Gobain Cristaleria Espanola, de CEPSA et de Renault Espagne.
Président de « Dialogo », association d'amitié hispano-française et de Accion Contra el Hambre, Vice-Président de la Fundacion Abril Martorell et membre du Real Patronato del Museo del Prado et de la Fundacion Duques de Soria.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Directoire et ceux du Conseil de Surveillance sont domiciliés au siège social de l'Emetteur.

En dehors de Messieurs Robert Halley et Bernard Bontoux (beaux-frères), il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de l'Emetteur.

Lors de la prochaine Assemblée Générale, les actionnaires seront invités à se prononcer sur les nominations des membres du Conseil de Surveillance présentés ci-après :

Halley Participations
Société du Groupe familial Halley, actionnaire de référence de Carrefour

Jean-Martin Folz
60 ans
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et ingénieurs des Mines, Jean-Martin Folz commence sa carrière en 1972 au sein d'une direction régionale du Ministère de l'Industrie, après avoir passé un an à Tokyo à la Maison Franco-Japonaise. Entre 1975 et 1978, il occupe différentes fonctions dans les cabinets ministériels et, en dernier lieu, est directeur du Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Industrie. En 1978, il entre dans le groupe Rhône Poulenc, directeur d'usine à Saint Fons puis Directeur Général Adjoint de Rhône Poulenc Spécialités Chimiques. De 1984 à 1987, il est Directeur Général Adjoint puis Président Directeur Général de Jeumont Schneider. En juillet 1987, il devient Directeur Général de Péchiney puis Président de Carbonne Lorraine. En 1991, il devient Directeur Général de Eridania Béghin Say et Président de Béghin Say. Il entre dans le Groupe PSA Peugeot Citroën en juillet 1995 et devient Directeur de la Division Automobile du Groupe en avril 1996. Il est nommé Président du Groupe PSA Peugeot Citroën à compter du 1er octobre 1997, date à laquelle il devient également Président d'Automobiles Peugeot et d'Automobiles Citroën. Il quitte ces fonctions en 2007.
Autres mandats
Administrateur de Saint Gobain et de Solvay (Belgique).

Sébastien Bazin
45 ans
Entre 1990 et 1994, il a occupé les fonctions de Directeur adjoint de Hottinguer Rivaud Finances (Paris). Entre 1994 et 1997, il est Directeur Général de l'Immobilière Hôtelière SA. Entre 1997 et 1999, il est de Président Directeur Général de Colony Capital SAS. Depuis 1999, il est Directeur Général Exécutif de Colony Europe.
Autres mandats
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société Lucia SA.
Président du Conseil d'Administration du Château Lascombes.
Membre du Conseil de Surveillance de la société ANF, Administrateur du Groupe Lucien Barrière, du Groupe Accor SA.
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société d'Exploitation Sports et Evènements Holding Sports et Evènements.

Nicolas Bazire
49 ans
Nicolas Bazire a été Auditeur puis Conseiller référendaire à la Cour des Comptes. En 1993, il devient Directeur du Cabinet du Premier Ministre Edouard Balladur. Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque entre 1995 et 1999, il est nommé membre du Conseil de Surveillance à cette date. En 1999, il devient Directeur Général de Groupe Arnault SAS et Directeur Développement et Acquisitions de LVMH – Moët Hennessy Louis Vuitton.
Autres mandats
Administrateur de LVMH – Moët Hennessy Louis Vuitton.
Membre du Conseil de Surveillance de Rothschild & Cie Banque SCS France.
Administrateur de IPSOS.

A la connaissance de l'Emetteur et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) n'a, au cours des cinq dernières années :

- été condamné pour fraude,
- été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de l'Emetteur et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) à l'égard de l'Emetteur et leurs intérêts privé ou autres devoirs.

A la connaissance de l'Emetteur et au jour de l'établissement du présent document de référence, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

Membre du Conseil de Surveillance

- **Luc Vandevelde**

Au titre de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance, Luc Vandevelde (qui a démissionné le 7 mars 2007) percevait une rémunération annuelle d'un montant de 600 000 euros.

Membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire a été décidée par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 7 mars 2006 (sur la base des travaux menés par le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'Entreprise lors de ses séances des 26 janvier, 21 février et 7 mars 2006).

La rémunération du Président du Directoire comprend une part fixe et une part variable, qui pourra atteindre 100 % de la rémunération fixe si les objectifs prévus au budget sont réalisés et davantage en cas de dépassement, avec un butoir à 200 %. La part variable est fonction de trois objectifs : le Chiffre d'Affaires Groupe, l'Activity Contribution Groupe et la réalisation d'objectifs qualitatifs définis par le Conseil de Surveillance.

La rémunération de l'ensemble des membres du Directoire comprend une partie fixe (composée de 75 000 € au titre du mandat social et le solde en rémunération des responsabilités opérationnelles ou fonctionnelles propres à chacun) et une part variable de 80 % de la rémunération fixe, si les objectifs de budget sont réalisés, et davantage en cas de dépassement, avec un butoir à 160 %. La part variable est fonction de trois objectifs : le Chiffre d'Affaires Groupe, l'Activity Contribution Groupe et la réalisation d'objectifs qualitatifs définis par le Président du Directoire.

Les membres du Directoire ont été bénéficiaires d'un plan d'attribution d'actions gratuites présentant les caractéristiques suivantes :

- Attribution d'actions gratuites pour un montant cible de 220 000 actions Carrefour et un montant maximum de 275 000 actions Carrefour,
- Conditions du plan :
  Un nombre cible d'actions est attribué pour chaque bénéficiaire avec les modalités d'acquisition suivantes :
  - la moitié du montant cible sera acquise 3 ans après l'attribution sous condition de présence durant les exercices 2006, 2007 et 2008;
  - l'autre moitié sera acquise 2 ans après l'attribution sous deux conditions, présence et performance, mesurées sur les exercices 2006 et 2007 : le nombre d'actions acquis sera fonction du taux de réussite des objectifs de bonus 2006 et 2007, le dépassement des objectifs permettant d'acquérir jusqu'à 150% du nombre d'actions cible en jeu sous condition de performance.

Les membres du Directoire ont été bénéficiaires d'un plan d'attribution d'options d'achat d'actions dont les conditions étaient les suivantes :

- Plan d'options d'achat d'actions portant sur l'attribution de 360 000 options,
- Prix d'exercice : 43,91 €
- Durée du plan : 7 ans (du 25 avril 2006 au 24 avril 2013).
- Durée d'incessibilité : 4 ans.
- A l'intérieur de la période de 7 ans définie ci-dessus, compte tenu des conditions d'exercice rappelée plus haut, les options offertes pourront donc être exercées (sous réserve des cas particuliers visés au point ci-après) selon le calendrier suivant :
  - 50% des options pourront être exercées à compter du 25 avril 2008
  - 75% des options pourront être exercées à compter du 25 avril 2009
  - 100% des options pourront être exercées à compter du 25 avril 2010
- Conditions d'exercice : le licenciement ou la démission d'un bénéficiaire entraîne la caducité de ses options non exerçables à la date de notification du licenciement ou de la démission, sauf décision contraire du Directoire de Carrefour.

Les membres du Directoire bénéficient tous d'avantages en nature consistant dans l'usage d'une voiture de fonction.

Les membres du Directoire bénéficient d'une clause de départ dont les dispositions sont les suivantes :

En cas de rupture du contrat de travail, que cette rupture intervienne :

- à l'initiative de l'employeur pour quelque cause que ce soit hors la mise à la retraite, le licenciement pour faute grave ou lourde, ou cas de force majeure,
- ou suite à la démission du salarié, si celle-ci fait suite au non renouvellement ou à la révocation de son mandat social,

une indemnité égale à deux années de rémunération sera versée au salarié, en supplément de toute indemnité légale ou conventionnelle de licenciement.

Dans le cas particulier où la notification de la rupture du contrat de travail interviendrait selon l'une des deux hypothèses visées ci-dessus dans les 12 mois suivant un changement de contrôle du Groupe Carrefour :

- le montant de l'indemnité de départ sera porté à 30 mois de rémunération,
- et la condition de présence relative aux attributions de stock-options dont le salarié serait bénéficiaire à la date de notification de la rupture du contrat de travail sera levée.

La notion de changement de contrôle vise les hypothèses dans lesquelles une ou plusieurs personnes, agissant seule ou de concert, à la suite d'une opération de restructuration de la Société, quelle qu'en soit la forme juridique, et notamment une offre publique d'achat, une offre publique d'échange, une scission, une vente ou un apport, un transfert, une fusion, une association d'entreprises, ou une joint venture, acquiert dans la Société un pouvoir de contrôle tel qu'il a pour conséquence effective directe ou indirecte de pouvoir nommer la majorité des membres du Conseil de Surveillance de Carrefour.

Le changement de contrôle sera considéré comme effectif à compter de la date de l'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour ou de la réunion du Conseil de Surveillance nommant ou cooptant les nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

Pour le calcul de l'indemnité de départ, il est précisé que la notion de « rémunération » utilisée ci-dessus désigne la rémunération annuelle moyenne brute calculée sur les 24 mois précédant la notification de la rupture du contrat de travail et incluant :

- la rémunération fixe versée au titre d'un contrat de travail et/ou d'un mandat social par toute société du Groupe,
- les bonus et primes sur objectifs,
  à l'exclusion des primes d'expatriation, avantages en nature et remboursements de frais personnels ou professionnels et systèmes d'actionnariat (actions de performance, actions gratuites, stock-options,…).

Les rémunérations perçues au titre de l'exercice 2006 ont donc été les suivantes :

	José Luis Duran	Jacques Beauchet	Javier Campo	José Maria Folache	Guy Yraeta
Rémunération fixe					
2005	1 150 200 €	525 000 €	650 000 €	600 000 €	575 000 €
2006	1 265 000 €	551 250 €	682 500 €	630 000 €	603 750 €
Bonus					
2005 (versé en 2006)	354 342 €	126 838 €	116 793 €	194 936 €	172 500 €
2006 (versé en 2007)	1 138 500 €	408 378 €	481 344 €	445 438 €	434 700 €
Actions gratuites					
2005 - Attribution cible	60 000	40 000	40 000	40 000	40 000
2006 - Attribution cible	60 000	40 000	40 000	40 000	40 000
2006 - Attribution maximale	*75 000*	*50 000*	*50 000*	*50 000*	*50 000*
Options d'achat d'actions					
2005	120 000	75 000	75 000	75 000	75 000
2006	100 000	65 000	65 000	65 000	65 000

Ce tableau appelle les observations suivantes :

- José Maria Folache bénéficie d'un avantage en nature consistant dans la mise à disposition d'un logement pour un coût estimé à 70 000 € par an.
- La rémunération cible (fixe + bonus) de l'année 2005 des membres du Directoire de Carrefour est inférieure à la médiane des rémunérations versées pour des dirigeants de même niveau des sociétés du CAC 40.
- En 2005, la rémunération de José Luis Duran comprenait une prime d'expatriation. Celle-ci ne pouvant plus être versée en 2006 suite à une modification de la réglementation, l'avantage correspondant a été pris en compte dans l'évolution de la rémunération fixe accordée en 2006.
- Les bonus versés en 2007 au titre de l'année 2006 reflètent pour l'essentiel l'amélioration des performances de l'entreprise par rapport à 2005 et de façon secondaire la décision du Conseil de Surveillance d'augmenter la part variable de la rémunération totale des dirigeants de Carrefour pour la rapprocher des conditions de marché.

- Les conditions de performance liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2005 n'ayant pas été remplies, les membres du Directoire ont perdu l'intégralité des droits à actions gratuites qui leur avaient été attribués sur ce plan en 2005.
- Il est précisé que les membres du Directoire de Carrefour ne bénéficient d'aucun système de retraite supplémentaire.

- Jetons de présence alloués aux Membres du Conseil de Surveillance de la Société

Conformément à la décision du Conseil de Surveillance du 7 juillet 2005, les jetons de présence sont calculés mensuellement et versés en deux fois (octobre et avril).

Le montant des jetons de présence est fixé à 50 000 euros par membre du Conseil. Cette somme est augmentée de 20 000 euros pour rémunérer les fonctions de Président du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'Entreprise, de 25 000 euros pour rémunérer les fonctions de Président du Comité d'Audit et de Vice-président du Conseil et de 100 000 euros pour rémunérer les fonctions de Président du Conseil. Les fonctions de Président de Comité, de Vice-président et de Président du Conseil sont rémunérées pro rata temporis.

Au cours de l'exercice 2006, les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance ont été les suivants :

Luc Vandevelde (Pdt du Conseil de Surveillance)	150 000 €
Amaury de Seze (Vice-Président)	66 670 €
Robert Halley (Pdt Comité d'Audit)	75 000 €
José Luis Leal Maldonado (Pdt Comité des Nominations...)	70 000 €
Anne-Claire Taittinger	50 000 €
René Abate	50 000 €
René Brillet	50 000 €

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Les membres du Conseil de Surveillance ont été nommés par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005 pour une durée de 4 exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les mandats des membres du Directoire ont été renouvelés par le Conseil de Surveillance pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 20 avril 2009.

16.2. Les contrats de service liant les membres du Directoire (à l'exception du Président) à l'Emetteur ou à l'une quelconque de ses filiales ne prévoient pas l'octroi d'avantages aux termes de leurs dispositions

16.3. Le Groupe possède deux Comités spécialisés. Ils ont été crées en 2005 par le Conseil de Surveillance et leurs membres ont été choisis parmi ses membres. Ces comités ont pour objectif d'approfondir certaines questions spécifiques et de faire des propositions au Conseil de Surveillance.

Le Comité d'audit

Les attributions du Comité d'Audit concernent :

- Les comptes annuels et semestriels pour lesquels:
  - il examine les comptes sociaux et consolidés avant leur présentation au Conseil de Surveillance,
  - il s'assure de la pertinence et de permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux,
  - il analyse les résultats intermédiaires et préliminaires, ainsi que les commentaires y afférents avant leur annonce publique,
  - il vérifie que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent l'application des méthodes comptables susvisées,
  - il étudie les changements et adaptations des principes et règles comptables retenus pour l'établissement des comptes.
- La réglementation boursière pour laquelle :
  - il veille à la qualité des procédures et des informations afférentes à la réglementation boursière (document de référence).
- Le contrôle interne et externe de la société et de ses principales filiales pour lesquels :
  - il évalue les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux comptes de la société et leur rémunération,
  - il évalue, avec les responsables du contrôle interne, les systèmes de contrôle interne du Groupe.
- Les risques qu'il examine régulièrement avec le Directoire, qu'ils soient financiers, stratégiques ou opérationnels.

Le Comité peut bénéficier des informations disponibles auprès du Directeur Finances et Gestion du Groupe. Une fois par an, il peut entendre les Commissaires aux Comptes dans les conditions qu'il détermine.

Le Comité est composé de trois membres désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres, dont une majorité de personnalités indépendantes. Le Président du Comité est désigné par le Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2006, la composition du Comité a été la suivante :
Président : Robert Halley
Membres : René Brillet (Personnalité indépendante)
Amaury de Sèze (Personnalité indépendante)

Le Comité se réunit au moins trois fois par an. Deux réunions sont programmées avant la présentation des comptes annuels et semestriels. Pour délibérer valablement la moitié au moins de ses membres doit être présente. Un membre du Comité ne peut pas se faire représenter.

Au cours de l'exercice 2006, le Comité (réuni 4 fois avec un taux de présence de 100%) a procédé, entre autres, à l'examen de l'établissement des comptes 2005, des méthodes de consolidation et du bilan du Groupe, des faits marquants et des principales options, des éléments de synthèse du compte de résultat, des éléments de synthèse du bilan, à la trésorerie et au financement et à la clôture 2006.

Le Comité d'Audit lors de chacune de ses réunions se livre à l'analyse de la synthèse des travaux effectués par l'audit interne. Le Comité veille au respect de l'indépendance de l'audit interne et s'assure de l'adéquation des moyens qui lui sont alloués avec la mission qui lui est dévolue.

Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'Entreprise

Le Comité intervient dans les domaines suivants :

- propositions au Conseil de Surveillance pour la nomination de ses membres et des membres du Directoire,
- propositions de rémunération des mandataires sociaux et de répartition des jetons de présence,
- évaluation de l'enveloppe globale de stock-options,
- information sur la nomination et la rémunération des membres du Comité Exécutif et des principaux dirigeants du Groupe,
- vérification de la qualité de la circulation de l'information entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Le Comité est composé de trois membres désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres, dont une majorité de personnalités indépendantes. Le président du Comité est désigné par le Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2006, la composition du Comité a été la suivante :
Président : José Luis Leal Maldonado (Personnalité indépendante)
Membres : Anne-Claire Taittinger (Personnalité indépendante)
René Abate (Personnalité indépendante).

Le Comité se réunit au moins une fois par an. Il peut se réunir à la demande du Président du Conseil de Surveillance ou de deux membres du Comité. Pour délibérer valablement la moitié au moins de ses membres doit être présente. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Au cours de l'exercice 2006, le Comité (réuni 7 fois) a défini et proposé au Conseil de Surveillance les conditions dans lesquelles pourraient être octroyés un plan d'option d'achat sur actions ainsi que des plans de « performance shares » (actions gratuites). Il a déterminé le montant de la rémunération des mandataires sociaux ainsi que la quotité variable de la dite rémunération, proposé au Conseil de Surveillance les conditions financières dans lesquelles s'effectuerait, le cas échéant, le départ des membres du Directoire et jeté les bases de la politique de rémunération qui pourrait être menée au sein du Groupe dans les années à venir. Le Comité a également procédé à l'évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance.

16.4. L'Emetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

17. SALARIES

17.1. Au 31 décembre 2006, le nombre total de salariés du Groupe s'élevait à 456 295, répartis de la manière suivante :

• Catégories :	Cadres dirigeants	0,1%
	Directeurs	0,4%
	Autres cadres	9,3%
	Employés	73,0%
	Hôtes de caisse	17,2%
• Zones géographiques	Europe	309 408
	Amérique Latine	73 774
	Asie	73 113
• Formats	Hypermarchés	292 877
	Supermarchés	81 344
	Hard discount	46 302
	Proximité, Autres et sièges	35 772

17.2. Participations et stock options

Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social	Nombre d'options attribuées	Prix	Date d'échéance	Plan
José-Luis DURAN	100 000	43,91 €	25/04/2013	25/04/2006
Jacques BEAUCHET	65 000	43,91 €	25/04/2013	25/04/2006
Javier CAMPO	65 000	43,91 €	25/04/2013	25/04/2006
José-Maria FOLACHE	65 000	43,91 €	25/04/2013	25/04/2006
Guy YRAETA	65 000	43,91 €	25/04/2013	25/04/2006

Somme des dix premiers bénéficiaires	405 000	43,91 €	25/04/2013	25/04/2006

Synthèse des plans d'options en vigueur

Date du CA ou du directoire	26/04/2001	POS 21/03/2003 (lié à une condition de performance)	POA 21/03/2003	28/04/2004	20/04/2005	25/04/2006
Point de départ d'exercice des options	26/04/2005	21/03/2007	21/03/2007	28/04/2008	20/04/2009	20/04/2008*
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :	5 350 360	1 576 000	7 051 100	1 559 500	4 641 800	6 824 050
Mandataires sociaux	MS	MS	MS	MS	MS	MS
	Daniel BERNARD 280 000	Daniel BERNARD 322 000	Daniel BERNARD 322 000	Daniel BERNARD 300 000	José-Luis DURAN 120 000	José-Luis DURAN 100 000
	Joel SAVEUSE 90 000	Joel SAVEUSE 100 000	Joel SAVEUSE 100 000	Joel SAVEUSE 100 000	Jacques BEAUCHET 75 000	Jacques BEAUCHET 65 000
					Javier CAMPO 75 000	Javier CAMPO 65 000
					José-Maria FOLACHE 75 000	José-Maria FOLACHE 65 000
					Guy YRAETA 75 000	Guy YRAETA 65 000
Les 10 1ers bénéficiaires	10 bénéficiaires	10 bénéficiaires	10 bénéficiaires	10 bénéficiaires	10 bénéficiaires	
	Vincent MERCIER 70 000	Javier CAMPO 75 000	Javier CAMPO 75 000	José-Luis DURAN 100 000	Thierry GARNIER 50 000	ERIC REISS 40 000
	Javier CAMPO 60 000	Bernard DUNAND 75 000	Bernard DUNAND 75 000	Javier CAMPO 75 000	Philippe JARRY 50 000	THIERRY GARNIER 40 000
	José-Luis DURAN 60 000	José-Luis DURAN 75 000	José-Luis DURAN 75 000	Bernard DUNAND 75 000	Gilles PETIT 50 000	GILLES PETIT 40 000
	Philippe JARRY 60 000	Philippe JARRY 75 000	Philippe JARRY 75 000	Philippe JARRY 75 000	Eric REISS 50 000	ERIC UZAN 40 000
	René BRILLET 50 000	René BRILLET 60 000	René BRILLET 60 000	Jean François DOMONT 50 000	Eric UZAN 50 000	GERARD LAVINAY 35 000
	Bruce JOHNSON 45 000	Jean François DOMONT 50 000	Jean François DOMONT 50 000	Philippe PAUZE 50 000	Jean-Luc CHEREAU 25 000	HERVE CLEC'H 30 000
	Léon SALTO 35 000	Bruce JOHNSON 50 000	Bruce JOHNSON 50 000	Eric UZAN 50 000	Ricardo CURRAS DE DON PABLO 25 000	JEAN-LUC CHEREAU 30 000
	Jean François DOMONT 30 000	Philippe PAUZE 50 000	Philippe PAUZE 50 000	Jacques BEAUCHET 30 000	Gérard LAVINAY 25 000	RICARDO CURRAS DE DON PABLO 30 000
	Dominique PIETON 25 000	Jacques BEAUCHET 30 000	Jacques BEAUCHET 30 000	Etienne VAN DYCK 30 000	Eric LEGROS 25 000	DIDIER FLEURY 30 000
	Jean Claude PLASSART 25 000	Etienne VAN DYCK 30 000	Etienne VAN DYCK 30 000	Guy YRAETA 25 000	David SHRIVER 25 000	ERIC LEGROS 30 000
	Jean Pierre RUDAUX 25 000					NOEL PRIOUX 30 000
						GILLES ROUDY 30 000
Date d'expiration des options	27/04/2008	20/03/2010	22/03/2010	28/04/2011	20/04/2012	25/04/2013
Prix de souscription ou d'achat	62,00 €	37,55 €	37,55 €	43,67 €	40,81 €	43,91 €
Nbre d'actions souscrites	0	0	9 500	0	0	0
Options de souscription ou d'achats annulées	1 186 700	47 000	1 043 400	42 000	167 000	113 500
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	4 163 660	1 529 000	6 007 700	1 517 500	4 474 800	6 710 550

* 50% des options pourront être exercées à compter du 25 avril 2008, 75% à partir du 25 avril 2009 et 100% à compter du 25 avril 2010.

17.3. Le personnel du groupe bénéficie des règles légales en matière de participation et d'intéressement.

L'accord de participation groupe France est entré en vigueur le 28 juin 2002. Les salariés des sociétés désignées dans l'accord de participation de groupe en bénéficient à partir du troisième mois d'ancienneté. Il est dérogatoire, car plus favorable que les règles de droit commun, tant sur le périmètre que sur la formule de calcul.

Le montant de la réserve spéciale de participation s'élevait pour les cinq dernières années à :

- 2002 : 189 722 929 €
- 2003 : 187 362 925 €
- 2004 : 158 344 218 €
- 2005 : 144 111 000 €
- 2006 : 131 865 449 €

En matière d'intéressement, chaque entité du groupe a son propre accord qui peut être d'entreprise ou d'établissement. Le montant de l'intéressement est calculé en fonction des objectifs particuliers à chaque entreprise ou établissement. La consolidation des montants versés n'a dès lors pas pu être faite.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Le capital social au 31 décembre 2006 s'élève à 1 762 256 790 euros divisé en 704 902 716 actions chacune de 2,5 euros de nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La Société est autorisée à procéder à l'identification des titres au porteur.

Lors du dernier relevé TPI effectué au mois de décembre 2006, le nombre d'actionnaires répertoriés s'élevait à près de 307 000 actionnaires (dont 2 710 inscrits au nominatif et près de 305 000 inscrits au porteur). Le nombre de droit de vote, au 31 décembre 2006, ressortait à 824 297 188.

La structure du capital au 31 décembre 2006 est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	En %	Nombre de voix AGO	En %	Nombre de voix AGE	En %
Groupe familial Halley	95 307 541	13,52	168 762 694	20,47	168 762 694	20,47
Salariés	8 619 876	1,22	17 216 097	2,09	17 216 097	2,09
Autodétention	1	0,00		0,00		0,00
Autocontrôle	0	0,00		0,00		0,00
Public	600 975 298	85,26	638 318 397	77,44	638 318 397	77,44
Total	**704 902 716**	**100,00**	**824 297 188**	**100,00**	**824 297 188**	**100,00**

Six actionnaires ont informé la Société qu'ils détenaient plus de 1% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2006.

Par lettre du 6 mars 2007, la société Blue Capital a informé la Société qu'elle détenait seule 64 045 810 actions (soit 9,09% du capital) et 69 245 810 actions (soit 9,8% du capital) au titre du concert formé avec les sociétés Axon Capital LLC et Groupe Arnault SAS.

Pacte d'actionnaires de Carrefour

Par courrier du 9 décembre 2005 adressé à l'AMF, complété par un courrier du 12 décembre, le groupe familial Halley a déclaré ne plus agir de concert avec le groupe March vis-à-vis de la société Carrefour, à compter du 7 décembre 2005, par suite de l'expiration anticipée, le même jour, de l'accord conclu le 25 juin 2004. Il n'existe donc plus aucun pacte d'actionnaires au sein de Carrefour.

L'action Carrefour est cotée au SRD Euroist (Service de Règlement différé, code ISIN FR 0000120172). Elle fait partie des indices CAC 40, DJ Euro Stoxx 50 et DJ Stoxx 50. Au 29 décembre 2006, l'action se situait en 9e position dans l'indice CAC 40 en termes de capitalisation boursière, avec un poids de 2,87 %.

(en euros)		2002	2003	2004	2005	2006
Cours :	plus haut	58,15	46,34	44,11	41,75	51,15
	plus bas	38,07	29,35	33,70	35,36	38,10
	au 31 décembre	42,43	43,52	35,04	39,58	45,94
Nombre d'actions au 31 décembre		716 141 771	716 142 383	705 119 550	704 902 716	704 902 716
Capitalisation boursière au 31 décembre (en milliards d'euros)		30,4	31,2	24,7	27,9	32,4
Moyenne des volumes quotidiens		2 567 064	2 513 291	3 028 232	2 613 756	3 117 619
Résultat net des activités poursuivies par action		-	-	2,56	2,58	2,64
Dividende net		0,64	0,74	0,94	1	1,03*
Rendement		1,50 %	1,70 %	2,70 %	2,53 %	2,24 %

* Sous réserve de l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale le 30 avril 2007.

Évolution du cours de l'action en 2006 comparé à l'indice CAC 40 (base 100) **comparé à l'indice BEFOODR*** (base 100)

* Composition de l'indice BEFOODR : Carrefour, Casino, Colruyt, Delhaize, Sainsbury, Ahold, Metro AG, Wm Morrison et Tesco.

Dividende net par action (en euros)

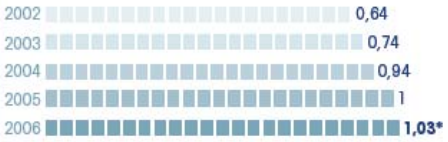

* Sous réserve de l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale le 30 avril 2007.
Les dividendes sont prescrits après 5 ans au profit de l'État.

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Cf. la note 31 aux comptes consolidés dans la section 20 du présent document de référence.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Carrefour au titre de l'exercice 2006 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Sont présentés au titre des périodes antérieures : le compte de résultat au 31 décembre 2004 retraité conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" des activités abandonnées en 2005 et 2006 ainsi que le compte de résultat 31 décembre 2005 retraité des activités abandonnées en 2006.

Le Groupe a pris la décision de procéder en 2005, à un changement d'estimation sur la durée d'amortissement de ses constructions, la portant de 20 à 40 ans. En 2004, les amortissements présentés dans les tableaux ci-dessous sont encore sur 20 ans.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Mobilisés autour des deux axes de notre stratégie, clients et croissance rentable, nous avons atteint nos objectifs en 2006 :

- les ventes hors taxes sont en hausse de 6,6 % à changes courants et 6,4 % à changes constants, soit une croissance de plus de 2 points supérieure à celle enregistrée en 2005 et en 2004 ;
- une progression de nos parts de marché en alimentaire a été enregistrée pour la seconde année consécutive en France (+ 0,5 % selon TNS WorldPanel) ;
- la création de 1,4 million de mètres carrés correspondant à l'ouverture de près de 1 000 points de vente, dont 103 hypermarchés, soit plus du double des ouvertures réalisées en 2004.

Nous avons continué à mettre en œuvre les piliers de notre stratégie :

- nous renforçons notre politique promotionnelle et de prix bas, dans un environnement en Europe qui reste marqué par la faible croissance de la consommation alimentaire et par la déflation ;
- nous enrichissons constamment nos assortiments et nos services ;
- nous renforçons l'efficacité et la notoriété de notre marque dans tous les pays où nous sommes présents.

■ **Chiffres annuels**

(en millions d'euros)	2006	2005	Variation 2006/2005	2004
Chiffre d'affaires hors taxes	77 901	73 060	6,6 %	69 113
Résultat opérationnel avant éléments non courants	3 258	3 152	3,4 %	3 190
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe	1 857	1 798	3,3 %	1 733
Résultat net des activités abandonnées – part du Groupe	412	(362)	-	(142)
Résultat net – part du Groupe	**2 269**	**1 436**	**58,0 %**	**1 591**

■ Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2006	2005	Prog. en % 2006/ 2005	Prog. en % 2006/ 2005 à change constant	2004	2006 à change constant
France	37 212	35 577	4,6 %	4,6 %	35 167	37 212
Europe (hors France)	29 850	28 102	6,2 %	6,7 %	26 404	29 993
Amériques	5 928	5 075	16,8 %	12,5 %	3 938	5 710
Asie	4 911	4 306	14,0 %	12,4 %	3 603	4 838
Total	**77 901**	**73 060**	**6,6 %**	**6,4 %**	**69 113**	**77 753**

Le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 77 901 millions d'euros, en progression de 6,4 % par rapport au chiffre d'affaires 2005 à taux de change constants. Après impact positif des taux de change, le chiffre d'affaires progresse de 6,6 %.

■ Répartition du chiffre d'affaires hors taxes par activité

En %	2006	2005	2004
Hypermarchés	58,9 %	58,0 %	59,1 %
Supermarchés	17,4 %	18,1 %	17,7 %
Maxidiscomptes	9,1 %	8,8 %	8,4 %
Autres	14,6 %	15,1 %	14,8 %
Total	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

■ Répartition du chiffre d'affaires hors taxes par zone géographique

En %	2006	2005	2004
France	47,8 %	48,7 %	50,9 %
Europe (hors France)	38,3 %	38,5 %	38,2 %
Amériques	7,6 %	6,9 %	5,7 %
Asie	6,3 %	5,9 %	5,2 %
Total	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT ÉLÉMENTS NON COURANTS

(en millions d'euros)	2006	2005	Prog. en % 2006/ 2005	Prog. en % 2006/ 2005 à change constant	2004	Déc. 2006 à change constant
France	1 718	1 713	0,3 %	0,3 %	1 964	1 718
Europe (hors France)	1 208	1 145	5,5 %	5,7 %	968	1 210
Amériques	161	133	21,8 %	15,2 %	88	153
Asie	171	162	5,4 %	3,8 %	170	169
Total	**3 258**	**3 152**	**3,4 %**	**3,1 %**	**3 190**	**3 249**

Le résultat opérationnel avant éléments non courants s'élève à 3 258 millions d'euros et représente 4,2 % de notre chiffre d'affaires contre 4,3 % en 2005. Il progresse de 3,4 % par rapport à 2005.

■ Répartition du résultat opérationnel avant éléments non courants par zone géographique

En %	2006	2005	2004
France	52,7 %	54,3 %	61,6 %
Europe (hors France)	37,0 %	36,3 %	30,3 %
Amériques	5,0 %	4,2 %	2,8 %
Asie	5,3 %	5,2 %	5,3 %
Total	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les amortissements et provisions sont de 1 587 millions d'euros. Ils représentent 2,0 % du chiffre d'affaires.

PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

Les produits et charges non courants sont un produit net de 16 millions d'euros. Ils comprennent :

- des coûts de restructuration ou de fermeture de sites pour 98 millions d'euros ;
- une charge relative aux stock-options à hauteur de 69 millions d'euros ;
- des dépréciations d'actifs pour 26 millions d'euros ;
- des plus ou moins-values de cessions représentant un produit de 211 millions d'euros (provenant essentiellement de cessions de galeries marchandes en Italie, en Pologne et en France) ;
- d'autres éléments non récurrents pour 2 millions d'euros.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel s'élève à 3 274 millions d'euros et représente 4,2 % de notre chiffre d'affaires contre 4,3 % en 2005. Il progresse de 4,6 % par rapport à 2005.

■ Résultat opérationnel par zone géographique

En %	2006	2005	2004
France	50,1 %	50,7 %	62,4 %
Europe (hors France)	40,3 %	40,1 %	32,7 %
Amériques	4,9 %	4,3 %	(0,3 %)
Asie	4,7 %	4,9 %	5,2 %
Total	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est une charge nette de 480 millions d'euros, en détérioration de 6,6 % par rapport à 2005 et représente 0,6 % du chiffre d'affaires comme en 2005. La hausse des taux d'intérêt et l'augmentation de la dette financière moyenne du Groupe expliquent en grande partie l'augmentation des charges financières de cette année.

Ainsi, malgré la progression du résultat opérationnel avant amortissements, provisions et éléments non courants, la couverture des frais financiers passe de 10,2 fois en 2005 à 10,1 fois en 2006.

IMPÔTS

La charge effective d'impôt est de 810 millions d'euros en 2006. Celle-ci représente 29,0 % du résultat avant impôts contre 29,3 % en 2005. Cette légère diminution du taux effectif d'impôt s'explique par la légère baisse des taux d'imposition en France et par l'amélioration des performances de la Pologne et de la Belgique dont les résultats ne sont pas taxés compte tenu des pertes reportables.

MISES EN ÉQUIVALENCE

Les résultats des mises en équivalence sont en diminution à 36 millions d'euros, soit de 15 millions d'euros inférieurs à 2005. Cette évolution est principalement due à la consolidation d'Hypario en intégration globale.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

La quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat passe de 7,7 % en 2005, à 8,1 % en 2006 (résultat des activités abandonnées non inclus). Ils sont en hausse de plus de 9 %, soit 14 millions d'euros, en raison de la progression des bénéfices réalisés dans des filiales telles que la Chine et la Grèce.

RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES – PART DU GROUPE

Celui-ci s'élève à 1 857 millions d'euros, en progression de 3,3 % par rapport au résultat net des activités poursuivies – part du Groupe 2005, qui s'établissait à 1 798 millions d'euros.

RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES – PART DU GROUPE

Celui-ci représente un produit de 412 millions d'euros dans le compte de résultat 2006 et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	
Résultat de cession de la Corée	430
Résultat de cession Puntocash	17
Résultat de la Slovaquie	(15)
Résultat de cession des supermarchés en Chine	(9)
Résultat des supermarchés Champion	(7)
Résultat d'exploitation des supermarchés brésiliens fermés	(6)
Résultat de cession en République tchèque	(1)
Résultat Supeco	1
Résultat de cession RHF	1
Total	**412**

■ Cession de la Corée

Le 26 septembre 2006, le Groupe a cédé sa filiale en Corée à E-Land pour un montant de 1,5 milliard d'euros. Le résultat de cession a été constaté en "Résultats des activités abandonnées" conformément à la norme IFRS 5.

■ Cession de Puntocash

Le 21 mai 2006, suite à l'accord des autorités de la concurrence, le Groupe a cédé sa filiale de cash & carry en Espagne au groupe Miquel Alimentario.

■ Cession de la Slovaquie et de la République tchèque

Le 30 septembre 2005, Carrefour annonçait son intention d'acquérir Tesco Taïwan et de céder ses activités à Tesco en République tchèque et en Slovaquie. Carrefour souhaitait vendre à Tesco ses 11 hypermarchés en République tchèque et ses 4 hypermarchés en Slovaquie.

Le 21 janvier 2006, l'Union européenne a approuvé la transaction en République tchèque mais a envoyé en revanche la décision relative à la Slovaquie aux autorités slovaques.

Le 31 mai 2006, Carrefour et Tesco ont procédé à la clôture de l'opération concernant la cession de la République tchèque et l'acquisition de l'activité de Tesco à Taïwan.

Le 29 décembre 2006, les autorités slovaques ont annoncé leur refus de la cession pour des raisons de concurrence. Le Groupe étudie actuellement différents scenarii de sortie pour l'exercice 2007.

AUTOFINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS

L'autofinancement s'établit à 3 586 millions d'euros, stable par rapport à 2005. L'autofinancement a été impacté en 2006 par des éléments non récurrents liés aux restructurations de certaines activités que nous avions inscrits en charges à payer en 2005. Il s'agit par exemple de la fermeture définitive ou de la cession des magasins en Espagne et au Brésil, ou encore du programme d'optimisation de la logistique et des services centraux en France. Nous estimons que l'autofinancement opérationnel des activités courantes hors ces impacts non récurrents, aurait progressé de 4 % sur la période, plus proche de la progression du résultat opérationnel avant amortissements. Il représente 56,8 % de l'endettement net 2006 contre 52,7 % en 2005.

Les investissements nets de l'année s'élèvent à 1 885 millions d'euros contre 2 425 millions d'euros en 2005.

Les investissements corporels et incorporels du Groupe se sont élevés à 3 368 millions d'euros.

Les investissements financiers représentent pour 2006, 594 millions d'euros.

Les désinvestissements ayant impacté notre trésorerie en 2006 s'élèvent à 2 078 millions d'euros.

SITUATION NETTE

Celle-ci s'élève à 10 503 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 9 386 millions d'euros l'année précédente.

ENDETTEMENT NET

L'endettement net du Groupe est passé de 6 790 millions d'euros à fin 2005 à 6 309 millions d'euros à fin 2006. L'endettement net représente 60 % de la situation nette avant répartition à fin 2006 contre 72 % à fin 2005.

■ France

Le parc de magasins intégrés en France au 31 décembre 2006 s'établit comme suit :

	2006
Hypermarchés	192
Supermarchés	615
Maxidiscomptes	811
Autres magasins	101
Total	**1 719**

En 2006, le parc a augmenté de 13 hypermarchés, 20 supermarchés et 29 maxidiscomptes, et diminué de 7 magasins de Cash and Carry.

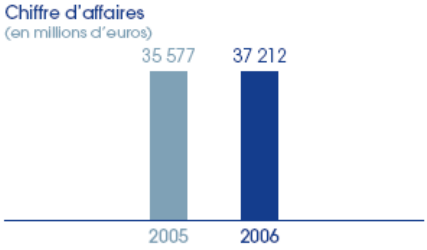

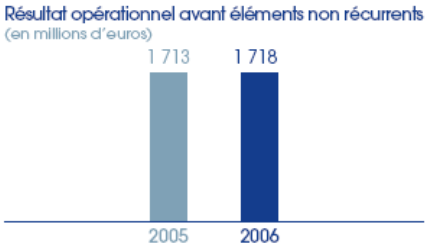

Le chiffre d'affaires en France progresse de 4,6 %. Le résultat opérationnel avant éléments non récurrents passe de 4,8 % du chiffre d'affaires en 2005 à 4,6 % du chiffre d'affaires en 2006, et s'établit à 1 718 millions d'euros. La progression du résultat opérationnel a été moins rapide que celle du chiffre d'affaires principalement en raison des coûts liés au renforcement des équipes sur la surface de vente, au développement des services et à l'élargissement de l'offre des produits.

Les investissements opérationnels en France s'élèvent à 1 095 millions d'euros. Ils représentent 2,9 % du chiffre d'affaires.

■ Europe (hors France)

Le parc de magasins intégrés en Europe au 31 décembre 2006 s'établit comme suit :

	2006
Hypermarchés	365
Supermarchés	746
Maxidiscomptes	2 969
Autres magasins	241
Total	**4 321**

Le parc intégré s'est accru cette année de 44 hypermarchés, 180 maxidiscomptes, 17 magasins de proximité et 1 magasin de Cash and Carry, et diminué de 19 supermarchés.

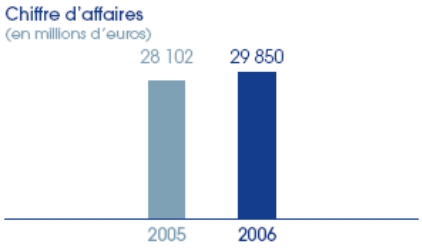

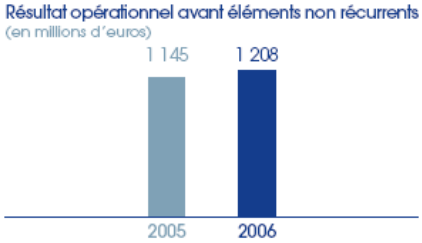

Le chiffre d'affaires en Europe progresse de 6,2 %, grâce aux très bonnes performances enregistrées dans les principaux pays d'Europe. Le résultat opérationnel avant éléments non récurrents s'établit à 4,0 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2006 contre 4,1 % en 2005. Le résultat opérationnel a progressé légèrement moins que le chiffre d'affaires à 5,5 %. Cette évolution s'explique principalement par une contribution moindre de l'Italie, où un environnement macroéconomique et concurrentiel difficile a pesé sur les résultats. Hors Italie, le résultat opérationnel de la zone Europe a augmenté de 8 %. Nous sommes particulièrement satisfaits de la performance de pays comme la Belgique, la Grèce et la Pologne, qui enregistrent une croissance à deux chiffres de leur résultat opérationnel.

Les investissements opérationnels en Europe s'élèvent à 1 529 millions d'euros. Ils représentent 5,1 % du chiffre d'affaires.

■ Amériques

Le parc de magasins intégrés dans la zone Amériques au 31 décembre 2006 s'établit comme suit :

	2006
Hypermarchés	204
Supermarchés	118
Maxidiscomptes	539
Autres magasins	-
Total	**861**

Le parc s'est accru en 2006 de 19 maxidiscomptes et 56 hypermarchés, et diminué de 31 supermarchés. Cette evolution s'explique principalement par les 34 supermarchés au Brésil qui ont été transformés en un nouveau format comparable aux Carrefour Express lancés en Espagne.

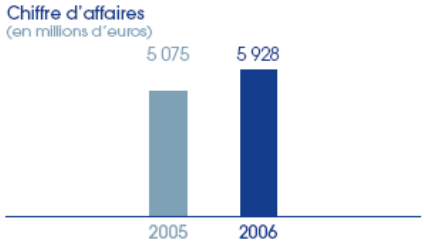

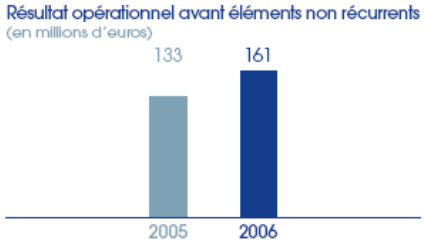

Le chiffre d'affaires progresse de 16,8 % de 2005 à 2006, fortement impacté par des effets de change. À taux de change constants, le chiffre d'affaires a augmenté de 12,5 %. Le résultat opérationnel avant éléments non récurrents passe de 2,6 % du chiffre d'affaires en 2005 à 2,7 % du chiffre d'affaires en 2006, et s'établit à 161 millions d'euros. Cette performance s'explique par une hausse de la marge des activités courantes, qui reflète le redressement en Argentine, où les conditions de marché se sont normalisées, et par l'adéquation de notre stratégie commerciale dans les hypers au Brésil, ainsi que les performances de nos magasins convertis sous enseigne Carrefour Bairro.

Les investissements opérationnels s'élèvent à 436 millions d'euros. Ils représentent 7,4 % du chiffre d'affaires.

■ Asie

Le parc de magasins intégrés dans la zone Asie au 31 décembre 2006 s'établit comme suit :

	2006
Hypermarchés	202
Supermarchés	-
Maxidiscomptes	255
Autres magasins	-
Total	**457**

Le parc s'est accru en 2006 de 11 hypermarchés et 30 maxidiscomptes, et diminué de 8 supermarchés suite à l'arrêt de l'activité supermarché en Chine.

Chiffre d'affaires
(en millions d'euros)

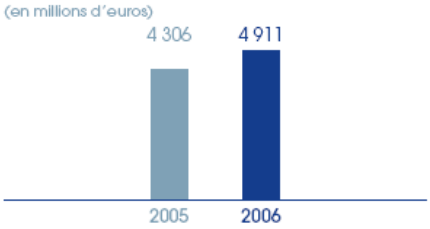

Résultat opérationnel avant éléments non récurrents
(en millions d'euros)

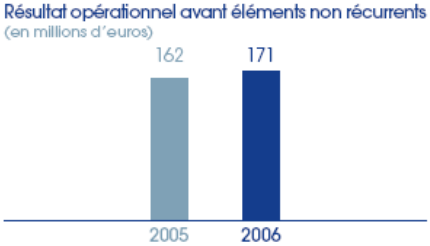

Le chiffre d'affaires en Asie progresse de 14,0 %. À taux de change constants, la progression du chiffre d'affaires est de 12,4 %. Cette évolution reflète l'accélération des ouvertures. Le résultat opérationnel avant éléments non récurrents passe de 3,8 % du chiffre d'affaires en 2005 à 3,5 % du chiffre d'affaires en 2006, et s'établit à 171 millions d'euros.

Les investissements opérationnels en Asie s'élèvent à 309 millions d'euros. Ils représentent 6,3 % du chiffre d'affaires.

ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Le 1er décembre 2006, le Groupe a signé un protocole d'accord concernant l'acquisition de Ahold Polska pour un prix de 375 millions d'euros. Cette transaction reste soumise à l'approbation des autorités compétentes.

Ahold Polska exploite aujourd'hui 194 magasins, dont 15 hypermarchés Hypernova, le reste étant des supermarchés Albert, sur une surface totale de 180 000 mètres carrés. Ahold Polska a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires toutes taxes comprises de 591 millions d'euros. Cette transaction permettra à Carrefour Polska de se placer au second rang de la distribution alimentaire du pays.

Cette acquisition est une nouvelle étape dans la stratégie du groupe Carrefour qui consiste à construire des positions de leader dans tous les marchés où il choisit d'être présent, et notamment dans des pays à fort potentiel de croissance. Elle complète la politique soutenue d'expansion organique que le Groupe mène depuis 2005. Pour rappel, Carrefour Polska a réalisé un chiffre d'affaires toutes taxes comprises de 1 359 millions d'euros en 2006, et comptait 42 hypermarchés et 83 supermarchés au 31 décembre 2006, sur une surface totale de près de 416 000 mètres carrés.

OBJECTIFS

Le Groupe se fixe les objectifs suivants pour 2007 :

- Dans le contexte concurrentiel actuel, nous prévoyons une croissance du chiffre d'affaires à changes constants supérieure ou égale en 2007 à celle de 2006. La réalisation de cet objectif passe par un niveau nécessaire d'acquisitions tactiques.
- La croissance du résultat opérationnel (avant éléments non courants) sera inférieure à celle des ventes, conséquence directe de notre détermination à consolider notre leadership par des prix bas, et de la poursuite de notre programme d'expansion.

Comptes **consolidés**

PRÉAMBULE

Sont présentés au titre des périodes antérieures le compte de résultat au 31 décembre 2004 retraité conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" des activités abandonnées en 2005 et 2006 ainsi que le compte de résultat au 31 décembre 2005 retraité des activités abandonnées en 2006.

La norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente des activités abandonnées" spécifie la comptabilisation d'actifs détenus en vue de la vente, et la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées. En particulier, la norme impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans le bilan et que les résultats des activités abandonnées soient présentés séparément dans le compte de résultat. Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La norme impose que les résultats des activités abandonnées soient présentés séparément dans le compte de résultat pour toutes les périodes comparatives. Ainsi au 31 décembre 2006, les résultats des activités cédées en 2006 doivent également être retraités dans les comptes du 31 décembre 2004 et du 31 décembre 2005. De ce fait, les comptes de résultat comparatifs décembre 2004 et décembre 2005 divergent de ceux publiés précédemment.

De même, les tableaux de flux de trésorerie au 31 décembre 2004 et 2005 doivent présenter l'impact de ces activités sur des lignes distinctes pour les opérations d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les bilans 2004 et 2005 restent en revanche inchangés.

Le Groupe a pris la décision de procéder en 2005, à un changement d'estimation sur la durée d'amortissement de ses constructions, la portant de 20 à 40 ans. En 2004, les amortissements présentés dans les tableaux ci-dessous sont encore sur 20 ans.

Les principaux agrégats des comptes au 31 décembre 2004 retraités de la norme IFRS 5, et présentant les amortissements sur 40 ans sont les suivants :

- Chiffre d'affaires hors taxes = 69 113 millions d'euros ;
- Résultat opérationnel = 3 334 millions d'euros ;
- Résultat net part du Groupe = 1 702 millions d'euros.

COMPTE DE RÉSULTAT

Convention de signe (- charges + produits)

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2006	% Prog.	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Chiffre d'affaires hors taxes	4	77 901,1	6,6 %	73 059,5	69 112,6
Autres revenus	5	1 042,5	5,4 %	989,4	980,4
Revenus totaux		**78 943,6**	**6,6 %**	**74 048,9**	**70 093,0**
Prix de revient des ventes	6	(61 203,6)	6,5 %	(57 480,2)	(54 264,2)
Marge des activités courantes		**17 740,1**	**7,1 %**	**16 568,7**	**15 828,8**
Frais généraux	7	(12 894,8)	7,6 %	(11 986,5)	(11 140,6)
Amortissements et provisions	8	(1 586,9)	11,0 %	(1 429,7)	(1 497,9)
Résultat opérationnel avant éléments non courants		**3 258,4**	**3,4 %**	**3 152,5**	**3 190,3**
Produits non courants	9	256,5	(2,9 %)	264,2	219,7
Charges non courantes	9	(240,6)	(15,6 %)	(285,0)	(274,7)
Résultat opérationnel		**3 274,3**	**4,6 %**	**3 131,7**	**3 135,2**
Résultat financier	10	(479,6)	6,6 %	(449,9)	(480,7)
Coût de l'endettement net		*(424,1)*		*(398,3)*	*(393,2)*
Autres charges et produits financiers		*(55,5)*		*(51,5)*	*(87,5)*
Résultat avant impôts		**2 794,7**	**4,2 %**	**2 681,8**	**2 654,5**
Impôts sur les résultats	11	(810,2)		(785,1)	(806,7)
Résultat net des activités poursuivies des sociétés intégrées		**1 984,5**	**4,6 %**	**1 896,7**	**1 847,9**
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence		35,8	(29,2 %)	50,6	40,7
Résultat net des activités poursuivies		2 020,3	3,8 %	1 947,3	1 888,6
Résultat net des activités abandonnées	12	411,3	ns	(365,1)	(143,2)
Résultat net total		**2 431,6**	**53,7 %**	**1 582,1**	**1 745,4**
dont résultat net – part du Groupe		**2 268,5**	**58,0 %**	**1 436,0**	**1 591,2**
dont résultat des activités poursuivies – part du Groupe		**1 856,9**	**3,3 %**	**1 797,6**	**1 733,1**
dont résultat des activités abandonnées – part du Groupe		**411,7**	**ns**	**(361,6)**	**(141,9)**
dont résultat net – part des minoritaires		163,4	9,2 %	149,6	154,2

(en euros)	31 décembre 2006	% Prog.	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Résultat net des activités poursuivies par action (avant dilution)	2,64	2,5 %	2,57	2,49
Résultat net des activités poursuivies par action (après dilution)	2,63	2,4 %	2,57	2,49

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004*
Capitaux propres – part du Groupe		9 486	8 385	6 947
Capitaux propres hors Groupe		1 017	1 001	929
Capitaux propres		**10 503**	**9 386**	**7 876**
Emprunts	25	7 532	7 628	7 340
Provisions	23	2 256	2 325	1 954
Impôts différés passifs		280	226	353
Refinancement encours clients		516	264	255
Passifs non courants		**21 087**	**19 830**	**17 778**
Emprunts – part à moins d'un an	25	2 474	2 895	2 632
Fournisseurs		16 449	16 025	14 721
Refinancement encours clients – part à moins d'un an		3 427	3 199	2 654
Passifs d'impôts exigibles		1 172	1 241	1 388
Autres passifs	24	2 910	3 022	2 952
Passifs classés comme détenus en vue de la vente (1)		13	38	
Passifs courants		**26 446**	**26 420**	**24 347**
Total Passif		**47 533**	**46 250**	**42 126**

* Les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005.
Seuls les états financiers au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 sont impactés par l'application de ces normes.

(1) Les actifs et passifs détenus en vue de la vente correspondent en 2005 aux actifs et passifs de l'activité cash & carry de l'Espagne, de la République tchèque et de la Slovaquie. Les actifs et passifs détenus en vue de la vente correspondent en 2006 aux actifs et passifs de la Slovaquie.

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004*
Goodwill	14	10 852	10 235	9 329
Autres immobilisations incorporelles	14	1 038	862	730
Immobilisations corporelles	15	13 736	13 401	12 617
Actifs financiers	16	1 111	1 175	1 141
Titres mis en équivalence	16	417	467	247
Impôts différés actifs	17	922	1 029	1 066
Immeubles de placement	18	455	463	481
Encours clients des sociétés financières		1 656	1 398	1 594
Actifs non courants		**30 187**	**29 030**	**27 205**
Stocks	19	6 051	6 110	5 621
Créances commerciales	20	3 620	3 451	3 147
Encours clients des sociétés financières – part à moins d'un an		2 586	2 357	1 627
Actifs d'impôts exigibles		553	598	423
Autres actifs	21	815	813	900
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	3 697	3 733	3 203
Actifs classés comme détenus en vue de la vente [1]		23	158	
Actifs courants		**17 346**	**17 220**	**14 921**
Total Actif		**47 533**	**46 250**	**42 126**

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Résultat avant impôts [1]	**2 795**	**2 682**	**2 555**
Opérations d'exploitation			
Impôts	(783)	(752)	(827)
Dotations aux amortissements	1 666	1 514	1 887
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	(129)	(160)	(58)
Variation des provisions et impairment	63	302	(157)
Dividendes des sociétés mises en équivalence	8	6	(47)
Impact des activités abandonnées	(34)	(10)	78
Autofinancement	**3 586**	**3 582**	**3 432**
Variation du besoin en fonds de roulement	101	41	861
Impact des activités abandonnées	(227)	153	14
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation (hors sociétés financières)	**(126)**	**194**	**4 307**
Variation des encours sur crédit à la consommation	10	(27)	(5)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation totale	**3 469**	**3 749**	**4 302**
Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 368)	(2 899)	(2 463)
Acquisitions d'actifs financiers	(65)	(51)	(123)
Acquisitions de filiales	(529)	(751)	(315)
Cessions de filiales	1 345	565	19
Cessions d'immobilisations	688	686	544
Cessions de titres de participation	45	26	375
Sous-total Investissements nets de désinvestissements	**(1 885)**	**(2 425)**	**(1 963)**
Autres emplois	(14)	(85)	(74)
Impact des activités abandonnées	(135)	(107)	(110)
Variation de la trésorerie issue des investissements	**(2 033)**	**(2 617)**	**(2 148)**
Opérations de financement			
Augmentation de capital en numéraire	6	88	(368)
Dividendes versés par Carrefour (société mère)	(705)	(656)	(525)
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts hors Groupe	(109)	(102)	(152)
Variation des actions propres et autres instruments	(92)		0
Variation de l'endettement	(799)	125	(1 641)
Impact des activités abandonnées	214	3	45
Variation de la trésorerie issue du financement	**(1 485)**	**(542)**	**(2 641)**
Variation nette de la trésorerie avant effet de change	**(50)**	**590**	**(487)**
Incidence des variations de change	14	(59)	(27)
Variation nette de la trésorerie après effet de change	**(36)**	**531**	**(514)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**3 733**	**3 202**	**3 717**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**3 697**	**3 733**	**3 202**

(1) Dont intérêts financiers pour 568 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 569 millions d'euros au 31 décembre 2005.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AVANT RÉPARTITION DES RÉSULTATS

(en millions d'euros)	Capital	Réserves liées à la variation d'actions propres	Écart de conversion part du Groupe	Réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers	Autres réserves et résultats	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts hors Groupe	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2004 avant répartition	**1 790**	**0**	**0**	**0**	**4 408**	**6 198**	**1 036**	**7 234**
Variation de l'écart de conversion			66			66	1	67
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2004		**0**	**66**	**0**	**0**	**66**	**1**	**67**
Résultat 2004					1 591	1 591	154	1 745
Total produits et charges comptabilisés au titre de la période 2004		**0**	**66**	**0**	**1 591**	**1 657**	**155**	**1 812**
Dividendes au titre de l'exercice 2003					(525)	(525)	(103)	(628)
Variation de capital et primes (1)	(28)				(353)	(381)	8	(373)
Effets des variations de périmètre et autres mouvements (2)					(3)	(3)	(167)	(170)
Capitaux propres au 31 décembre 2004 avant répartition	**1 762**	**0**	**66**	**0**	**5 118**	**6 947**	**929**	**7 876**
Impact IAS 32/39		**(257)**		**(48)**		**(305)**	**(79)**	**(384)**
Capitaux propres au 1er décembre 2005 après impacts IAS 32/39	**1 762**	**(257)**	**66**	**(48)**	**5 118**	**6 642**	**850**	**7 492**
Variation de l'écart de conversion			697			697	60	757
Variation de la juste valeur des instruments financiers		221		41		262	(3)	259
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2005		**221**	**697**	**41**		**959**	**57**	**1 016**
Résultat 2005					1 436	1 436	146	1 582
Total produits et charges comptabilisés au titre de la période 2005		**221**	**697**	**41**	**1 436**	**2 395**	**203**	**2 598**
Dividendes au titre de l'exercice 2004					(656)	(656)	(101)	(758)
Variation de capital et primes					31	31	75	106
Effets des variations de périmètre et autres mouvements					(27)	(27)	(26)	(52)
Capitaux propres au 31 décembre 2005 avant répartition	**1 762**	**(36)**	**763**	**(7)**	**5 902**	**8 385**	**1 001**	**9 386**
Variation de l'écart de conversion			(393)			(393)	(43)	(436)
Variation de la juste valeur des instruments financiers					(5)	(5)	3	(2)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2006		**0**	**(393)**	**0**	**(5)**	**(398)**	**(40)**	**(439)**
Résultat 2006					2 269	2 269	163	2 432
Total produits et charges comptabilisés au titre de la période 2006		**0**	**(393)**	**0**	**2 264**	**1 870**	**123**	**1 993**
Dividendes au titre de l'exercice 2005					(706)	(706)	(106)	(812)
Variation de capital et primes							7	7
Effets des variations de périmètre et autres mouvements					(64)	(64)	(8)	(72)
Capitaux propres au 31 décembre 2006 avant répartition	**1 762**	**(36)**	**370**	**(7)**	**7 396**	**9 486**	**1 017**	**10 503**

(1) La variation de capital et primes en 2004 provient de l'annulation des titres d'autocontrôle. L'écart entre le capital social dans les comptes sociaux et dans les comptes consolidés s'explique par 216 000 titres classés en titres en vue d'annulation dans les comptes sociaux et annulés dans les comptes consolidés.

(2) La diminution des réserves consolidées en 2004 provient notamment du rachat de la part de certains minoritaires, principalement en Espagne, au Brésil et en France.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Carrefour présentés sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la société conformément aux normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été arrêtés par le Directoire le 27 février 2007.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs traités conformément aux normes IAS 32 et IAS 39, relatives aux instruments financiers. Les catégories d'actifs et passifs concernés sont décrites, le cas échéant, dans les notes correspondantes ci-après.

Les actifs et groupes d'actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, incorporels (note 14), corporels (note 15) et goodwill (note 14), le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (note 23), ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (note 23) ou des impôts différés (note 17).

Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers.

Le seul jugement réalisé par la Direction ayant ou pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers concerne la position comptable adoptée dans l'attente d'une position définitive de l'IASB sur le traitement des engagements de rachat de titres minoritaires décrite en note 1, paragraphe "Dette financière et instruments dérivés".

Les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005.

La norme IFRS 5 relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées a été appliquée par anticipation dès le 1er janvier 2004.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES EN 2006

- Conformément à l'interprétation de la norme IFRIC 4, une analyse a été menée sur les contrats ne revêtant pas la forme juridique d'un contrat de location, mais qui pourraient être qualifiés comme tels. Cette analyse n'a généré aucun impact sur les états financiers.
- L'amendement à la norme IAS 19 "Avantages du personnel" introduit l'option permettant de porter en capitaux propres les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies, et précise les informations complémentaires à fournir. Le Groupe a décidé de ne pas retenir cette option.
- L'amendement à la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères" relatif à l'investissement net dans une activité à l'étranger précise que les écarts de change générés par des éléments monétaires faisant partie d'un investissement net à l'étranger, qu'ils soient ou non libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité ou autre que celle de l'activité à l'étranger sont reclassés en capitaux propres. Cet amendement n'a pas eu d'effet sur l'information financière présentée.
- Les amendements à la norme IAS 39 sont sans incidence sur les comptes consolidés.

- L'amendement à la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupe futures" précise qu'il est dorénavant possible de désigner comme élément couvert contre le risque de change, dans une relation de couverture de flux de trésorerie, une transaction intragroupe future en devises qui est hautement probable, à condition que cette transaction soit libellée dans une monnaie autre que la monnaie de fonctionnement de l'entité et qu'elle produise un effet sur le compte de résultat.
- L'amendement à la norme IAS 39 "Option de juste valeur" limite l'option de juste valeur aux instruments financiers qui remplissent certaines conditions et à condition que cette désignation soit irrévocable et qu'elle soit effectuée lors de la comptabilisation initiale.
- L'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 4 relatif aux contrats de garantie financière précise que les contrats de garantie financière entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39.
  L'interprétation de la norme IFRIC 4 "Déterminer si un contrat contient un contrat de location" expose les circonstances dans lesquelles les contrats qui ne revêtent pas la forme juridique d'un contrat de location doivent néanmoins être comptabilisés comme tels, conformément à la norme IAS 17. Cette interprétation n'a pas eu d'effet sur les comptes du Groupe.
- Les activités de distribution d'équipements électriques du Groupe ne sont pas directement concernées par l'interprétation de la norme IFRIC 6 "Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – déchets d'équipements électriques et électroniques". En effet, la directive de l'Union européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) stipule que le coût de la gestion des déchets issus des équipements ménagers "historiques" (c'est-à-dire vendus aux ménages avant le 13 août 2005) doit être supporté par les producteurs de ce type d'équipements présents sur le marché au cours d'une période à déterminer dans les législations nationales des États membres. Cette interprétation n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes du Groupe.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS D'APPLICATION ULTÉRIEURE APPROUVÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Les normes, amendements et interprétations existants au 31 décembre 2006 et applicables par le Groupe à partir du 1er janvier 2007 ne font pas l'objet d'une application anticipée par le Groupe.

Le Groupe mène actuellement des analyses afin de mesurer l'effet éventuel de leur application sur les états financiers.

- La norme IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir" et l'amendement à la norme IAS 1 "Présentation des états financiers – informations à fournir sur le capital" requièrent de fournir des informations relatives à l'importance des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financières de l'entité, ainsi que des informations qualitatives et quantitatives sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée. Des informations complémentaires relatives aux instruments financiers et au capital seront présentées dans les états financiers du Groupe de 2007, en application de la norme IFRS 7 et de l'amendement à la norme IAS 1.
- L'interprétation de la norme IFRIC 7 "Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon la norme IAS 29 : information financière dans les économies hyperinflationnistes" précise les modalités d'application de la norme IAS 29 quand une économie devient hyperinflationniste et en particulier la réévaluation des éléments non monétaires et la comptabilisation de l'impôt différé qui en résulte. L'application de la norme IFRIC 7 est obligatoire dans les états financiers consolidés de 2007.
- L'interprétation de la norme IFRIC 8 "Champ d'application d'IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions" requiert d'appliquer la norme IFRS 2 à toutes transactions dans le cadre desquelles des instruments de capitaux propres sont émis, alors que la contrepartie reçue se révèle être d'une valeur inférieure à la juste valeur dudit paiement fondé sur des actions. L'application de la norme IFRIC 8 est obligatoire pour les états financiers de 2007.
- L'interprétation de la norme IFRIC 9 "Réévaluation des dérivés incorporés" précise que l'analyse du contrat pour déterminer s'il existe un dérivé incorporé et s'il doit être comptabilisé selon la norme IAS 39 doit être effectuée lorsque l'entité devient pour la première fois partie prenante au contrat ou en cas de changement contractuel modifiant de manière significative les flux de trésorerie de ce contrat. L'application de la norme IFRIC 9 est obligatoire dans les états financiers consolidés de 2007.
- L'interprétation de la norme IFRIC 10 "Informations financières et dépréciation" interdit la reprise d'une dépréciation comptabilisée à la date d'arrêté des comptes d'une période intermédiaire, au titre du goodwill, d'un investissement dans un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier comptabilisé au coût. La norme IFRIC 10 s'applique de manière prospective à compter de la date de première application de la norme IAS 36 (concernant la dépréciation du goodwill) et de celle de la norme IAS 39 (relative aux dépréciations d'investissements dans des instruments de capitaux propres ou d'actifs financiers évalués au coût), en l'occurrence le 1er janvier 2004.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

CHANGEMENT D'ESTIMATION

Le Groupe a pris la décision de procéder, en 2005, à un changement d'estimation sur la durée d'amortissement de ses constructions, la portant de 20 à 40 ans.

Le changement d'amortissement, qui se traduit par un changement de durée d'amortissement de manière prospective au 1er janvier 2005 est justifié par le fait que les valeurs d'apport des magasins, déterminées par des experts, dans le cadre du projet de création de la société foncière européenne, Carrefour Property, ont démontré, en 2005, que les constructions ont encore une valeur de marché significative après 20 ans. Suite à la création de Carrefour Property, le Groupe a engagé une réflexion d'ensemble sur la durée de vie économique de ses immobilisations. L'AFREXIM (association d'experts immobiliers) a ainsi entrepris une étude sectorielle sur la durée de vie économique d'une construction. Le rapport d'expert immobilier conclut, en 2005, que dans le Groupe, la durée économique d'une construction est de 40 ans.

PÉRIMÈTRE-MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Sont consolidées par intégration globale les sociétés que le Groupe contrôle de manière exclusive directement ou indirectement. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération. Par ailleurs, sont consolidées par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisées par les entreprises mises en équivalence après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Lorsque Carrefour n'a pas une influence notable ou un contrôle conjoint sur les décisions opérationnelles ou financières de sociétés dont le Groupe détient les titres, ceux-ci sont présentés en actifs financiers. Ces titres font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation. La méthode de dépréciation est exposée dans le paragraphe "Actifs financiers".

Le Groupe ne dispose pas d'entités ad hoc.

INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe Carrefour est organisé par zone géographique (France, Europe hors France, Asie et Amériques), qui constitue le premier niveau d'information sectorielle, puis autour des formats suivants : hypermarchés, supermarchés, maxidiscomptes et autres activités (proximité, cash & carry, sociétés financières, etc.), qui constituent le second niveau d'information sectorielle.

Les principes comptables retenus pour l'information sectorielle sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe a choisi de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 selon la norme IFRS 3.

À compter du 1er janvier 2004, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. La différence entre le coût d'acquisition, qui inclut les frais directement attribuables à l'acquisition, et la juste valeur des actifs acquis, nets des passifs et passifs éventuels assumés dans le cadre du regroupement, est comptabilisée en goodwill.

Le goodwill négatif résultant de l'acquisition est immédiatement comptabilisé en résultat.

En ce qui concerne les sociétés acquises en cours d'exercice et les augmentations de participation, seuls les résultats de la période postérieure à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat consolidé. Pour les sociétés cédées en cours d'exercice et les dilutions, seuls les résultats de la période antérieure à la date de la cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Pour les sociétés implantées dans les pays à forte inflation (pas de pays à forte inflation sur l'exercice 2006, Turquie en 2005) :

- les immobilisations, les titres de participation, les capitaux propres et les autres postes non monétaires sont réévalués en fonction de la diminution du pouvoir d'achat général de la monnaie locale au cours de l'exercice, le retraitement est effectué à l'aide d'indice de prix pertinent à la date de clôture ;
- l'ensemble des postes du bilan, à l'exception des capitaux propres revenant au Groupe, est ensuite converti en euros sur la base du cours en vigueur en fin d'exercice ;
- en ce qui concerne les capitaux propres revenant au Groupe, le solde d'ouverture est repris pour la valeur en euros de la fin de l'exercice précédent ; les autres mouvements sont convertis aux taux réels des transactions. L'écart en euros ainsi créé entre l'actif et le passif du bilan est enregistré dans un compte "Écart de conversions" inclus dans les "Capitaux propres – part du Groupe" ;
- le compte de résultat en monnaie locale est ajusté des effets de l'inflation entre la date des transactions et la fin de l'exercice. L'ensemble des postes est ensuite converti sur la base des taux en vigueur en fin d'exercice.

Pour les autres sociétés :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'année lorsque celui-ci n'est pas matériellement différent du cours en vigueur à la date des transactions.

ÉCART DE CONVERSION SUR ENTITÉS ÉTRANGÈRES

Le Groupe a choisi, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, de reclasser en "Réserves consolidées" les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004. Cette option n'a pas d'incidence sur le total des capitaux propres du Groupe, il s'agit d'un reclassement au sein des capitaux propres du poste "Écarts de conversion" vers le poste "Autres réserves" pour un montant de 3 236 millions d'euros.

IMMOBILISATIONS

1) Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3, les goodwill ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2004. En contrepartie, les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuel, qui est réalisé au cours du second semestre.

Les méthodes de dépréciation sont décrites dans le paragraphe "Tests de dépréciation".

2) Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux logiciels qui sont amortis sur des durées allant d'un an à cinq ans.

3) Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les terrains, les constructions et les équipements sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient moins les amortissements et les pertes de valeur.

Le coût des emprunts n'est pas incorporé dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

L'amortissement de ces actifs commence lorsque ces actifs sont prêts à être utilisés.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

- Constructions :
  - bâtiments 40 ans
  - sols 10 ans
  - parkings 6 ans 2/3
- Matériel, agencements et installations
  6 ans 2/3 à 8 ans
- Autres immobilisations
  4 ans à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont révisés à chaque clôture.

Les acquisitions d'immobilisations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement, c'est-à-dire un contrat qui a pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur, sont comptabilisées de la façon suivante :

- les actifs sont immobilisés pour la juste valeur du bien loué ou si elle est inférieure pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces actifs sont amortis selon les mêmes durées que les immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire ou sur la durée du contrat si elle est inférieure à la durée d'utilité du bien ;
- la dette correspondante est inscrite au passif du bilan ;
- les redevances payées au titre de la location sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

4) Tests de dépréciation

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si la valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Seules les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée) et des amortissements qui auraient été comptabilisés si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

Ces tests de dépréciation sont réalisés pour l'ensemble des immobilisations annuellement.

a) Tests de dépréciation des goodwill

La norme IAS 36, "Dépréciation d'actifs", prescrit qu'un test de dépréciation soit réalisé, soit au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie "UGT" à laquelle le goodwill a été affecté, soit au niveau de regroupement au sein d'un secteur d'activité ou du secteur géographique auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

Le niveau d'analyse auquel Carrefour apprécie la valeur actuelle des goodwill correspond en général aux pays ou aux activités par pays.

Tel que le préconise la norme IAS 36, le goodwill doit être affecté à chaque UGT ou à chacun des groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté doit représenter, au sein de l'entité, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne et ne doit pas être plus grand qu'un secteur fondé sur le premier ou deuxième niveau d'information sectorielle déterminé selon la norme IAS 14 (activité ou zone géographique).

La valeur d'utilité est estimée par l'actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de quatre ans avec détermination d'une valeur terminale calculée à partir de l'actualisation des données de la quatrième année au taux de croissance perpétuel à l'infini et l'utilisation d'un taux d'actualisation spécifique par pays.

Le taux d'actualisation spécifique par pays prend en compte le risque spécifique lié au pays.

Ces taux d'actualisation avant impôts sont compris entre 7,7 % et 10,85 % sur l'exercice 2006. Ils se répartissent comme suit en fonction des zones géographiques :

- Europe : entre 7,7 % et 9,55 % ;
- Amériques : entre 8,55 % et 10,85 % ;
- Asie : entre 7,7 % et 9,7 %.

b) Tests de dépréciation des immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 36, les immobilisations corporelles qui présentent des signes tangibles de perte de valeur, (soit un résultat opérationnel négatif avant éléments non courants), font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs sur une période de dix ans plus une valeur résiduelle, et la valeur de marché est appréciée au regard de transactions récentes ou de pratiques professionnelles.

Les taux d'actualisation utilisés sont les mêmes que pour les tests de dépréciation des goodwill.

ACTIFS FINANCIERS

En application de la norme IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des cinq catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les dérivés ;
- les prêts et créances ;
- les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

1) Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le Groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat.

Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent notamment les parts d'OPCVM de trésorerie.

2) Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente.

Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.

Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en actifs financiers et en créances commerciales.

3) Les actifs détenus jusqu'à échéance

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont présentés en actifs financiers.

4) Les actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à la juste valeur. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat. Les dépréciations constatées sur les titres à revenus variables ne peuvent pas être reprises lors d'un arrêté ultérieur.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est évalué au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.

Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers. Ils sont présentés en actifs financiers.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Au regard de la norme IAS 40, les immeubles de placement sont des éléments d'actif corporel (constructions ou terrains) détenus pour la location ou la valorisation du capital. Au regard des critères attachés à cette norme, ces actifs qui ne sont pas utilisés pour l'exploitation correspondent au sein du Groupe aux galeries marchandes (ensemble de commerces et de services implanté derrière les lignes de caisses des magasins), en pleine propriété ou copropriété.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur valeur historique et amortis sur la même période que les immobilisations corporelles de même nature.

Une évaluation de la juste valeur des immeubles de placement est réalisée annuellement. Cette évaluation est réalisée en appliquant aux loyers bruts annualisés générés par chaque immeuble de placement, un multiple, fonction de la rentabilité calculée sur chacune des galeries marchandes, et un taux de capitalisation fonction du pays.

La juste valeur est présentée dans la note 18.

STOCKS

Les stocks de marchandises sont valorisés au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks et qui ne génère pas d'écart significatif avec la méthode du FIFO. Le coût de revient inclut l'ensemble des coûts constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (à l'exception des pertes et gains de change) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat et des prestations fournisseurs.

Conformément à la norme IAS 2 "Stocks", les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé minoré des coûts additionnels nécessaires à la vente.

CRÉANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances à recevoir des fournisseurs, des franchisés et les loyers à recevoir des galeries marchandes. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation, qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

ENCOURS CLIENTS-REFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Les encours clients des sociétés financières sont essentiellement constitués des crédits à la consommation alloués aux clients des sociétés appartenant au périmètre de consolidation du Groupe. Ces prêts ainsi que les encours de refinancement qui leur sont adossés sont considérés comme des actifs et passifs détenus jusqu'à échéance, et sont classés en fonction de leur échéance en actifs et passifs courants et non courants.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congés payés, congés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages à long terme (médaille du travail, prime d'ancienneté, etc.) et d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière, prestations de retraite, etc.).

a) Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité sociale, régimes complémentaires de retraite, fonds de pension à cotisations définies).

Ces cotisations sont comptabilisées en charge quand elles sont dues.

b) Régimes à prestations définies et avantages à long terme

Le Groupe Carrefour provisionne les différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du Groupe et non entièrement préfinancés.

Cet engagement est calculé annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que, augmentation des salaires, âge de départ, mortalité, rotation du personnel et taux d'actualisation.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des crédits projetés.

Le Groupe a pris la décision d'appliquer la méthode du "corridor", à savoir l'absence de reconnaissance en résultat de l'effet des variations des hypothèses actuarielles tant que ces dernières restent comprises dans une fourchette de 10 %. Ainsi les écarts actuariels excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sont étalés en résultat sur la durée de vie active moyenne des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a choisi de comptabiliser la totalité des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite non encore reconnus dans les comptes français au 31 décembre 2003 directement par contrepartie des capitaux propres au 1er janvier 2004.

c) Paiements fondés sur des actions

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a décidé de limiter l'application de la norme IFRS 2 aux plans de stock-options réglés en actions attribués postérieurement au 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2004. Cette application n'a pas d'impact sur le total des capitaux propres au 1er janvier 2004.

Les plans octroyés entre 2003 et 2006 entrent dans le périmètre de la norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions". Il s'agit d'options de souscription ou d'achat réservées au personnel sans condition particulière d'acquisition excepté une présence effective au terme de la période d'acquisition des droits.

Les avantages accordés qui sont rémunérés par ces plans sont comptabilisés en charge, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. La charge comptabilisée au titre de chaque période correspond à la juste valeur des biens et des services reçus évaluée selon la formule de Black & Scholes à la date d'octroi et étalée sur la période d'acquisition des droits.

Les plans d'attribution d'actions gratuites accordés par le Groupe donnent lieu également à la constatation d'une charge étalée sur la période d'acquisition des droits. Les plans octroyés en 2004 et 2005 sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs hors marché. L'atteinte de ces objectifs étant jugée peu probable, aucune charge n'a été constatée au titre de ces plans.

Les plans octroyés en 2006 sont conditionnés pour partie à la présence effective de bénéficiaire au terme de la période d'acquisition des droits et pour partie à l'atteinte d'objectifs. Les plans 2006 ont donné lieu à la comptabilisation d'une charge sur l'exercice.

Compte tenu de l'importance et de la non-récurrence des plans octroyés en 2006 (nombre de bénéficiaires, période d'acquisition de droits, introduction des actions gratuites), la charge relative aux paiements fondés sur des actions a été maintenue en "charges non courantes" au 31 décembre 2006.

Le détail des plans d'attribution est donné dans le rapport de gestion.

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt en vigueur à l'ouverture de l'exercice suivant, selon la méthode du report variable. Une revue de ces impôts différés est effectuée à chaque clôture.

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles éligibles au sens de la norme IFRS 12 existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

DETTE FINANCIÈRE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

La dette financière comprend :

- les emprunts obligataires ;
- les intérêts courus non échus ;
- les encours liés aux contrats de location-financement ;
- les emprunts et concours bancaires ;
- les prêts subordonnés à durée indéterminée (PSDI) ;
- les créances titrisées pour lesquelles le Groupe supporte le risque de crédit ;
- les engagements de rachat de titres de minoritaires.

a) Principe de comptabilisation

Les dettes financières sont comptabilisées selon le principe du coût amorti. À l'origine, elles sont comptabilisées à la valeur de marché minorée des frais de transactions et primes directement imputables à leur émission.

Les instruments dérivés, destinés à couvrir l'exposition au risque de taux, sont comptabilisés à la valeur de marché et sont utilisés comme des instruments de couverture de juste valeur ou des instruments de couverture de flux financier.

Couverture du flux financier : Les instruments dérivés dont l'objectif est de couvrir le taux flottant de la dette sont considérés comme des instruments de couverture de flux financier. La portion de gain ou de perte liée aux variations de juste valeur réputée efficace est comptabilisée au niveau des capitaux propres et ce jusqu'au moment où la transaction couverte est elle-même reconnue dans les états financiers du Groupe. La portion réputée inefficace est directement comptabilisée au niveau du résultat financier.

Couverture de juste valeur : Les swaps d'émission adossés à des obligations à taux fixe sont considérés comme des instruments de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par ces swaps sont réévalués à la juste valeur de l'emprunt liée à l'évolution des taux d'intérêt. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat et sont compensées par les variations symétriques des swaps de taux pour la partie efficace.

Les autres instruments dérivés : Ils sont comptabilisés à la valeur de marché, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

b) La juste valeur

Les valeurs de marché des instruments de change et de taux sont déterminées sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché, ou par recours aux cotations établies par les établissements financiers tiers.

Les valeurs estimées par des modèles de valorisation sont basées sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. Ces modèles utilisent des paramètres calibrés à partir de données de marché (courbes de taux, taux de change) obtenus sur Reuters.

La juste valeur de la dette à long terme est estimée à partir de la valeur boursière des emprunts obligataires, ou à partir de la valeur de tous les flux futurs actualisés sur la base de taux d'intérêt de marché sur un instrument similaire (en termes de devise, échéance, type d'intérêt et autres facteurs).

c) Prêt subordonné à durée indéterminée

Le PSDI contracté par le Groupe en 1992 remplit la fonction d'instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 dans la mesure où les trois caractéristiques suivantes sont simultanément remplies :

- la valeur du PSDI varie en fonction de l'évolution des taux d'intérêt ;
- le montant de l'investissement net initial est faible par rapport à l'émission de la dette ;
- le règlement intervient à une date future.

Par conséquent, suivant la norme IAS 39, le PSDI émis par Carrefour est classé parmi les instruments dérivés et valorisé à sa juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées dans le résultat de la période.

d) Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe a contracté en décembre 2002 un programme de titrisation de créances. Ce programme ne transfère que partiellement les risques et avantages attachés à la variation de la valeur actualisés des flux de trésorerie futurs de ces créances. De ce fait, une partie de ces créances titrisées a été reconnue en dette financière.

e) Engagements de rachat de titres de minoritaires

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie ; en outre ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Dans l'attente d'une position définitive de l'IASB, le traitement comptable retenu est le suivant :

- conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le Groupe enregistre un passif financier au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées ;
- le passif est comptabilisé initialement pour la valeur actuelle du prix d'exercice puis lors des arrêtés ultérieurs sur la base de la juste valeur des actions potentiellement achetées si le prix d'exercice est fondé sur la juste valeur ;
- la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires et pour le solde en goodwill. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que la vente d'options de vente n'est pas exercée conduit, par cohérence, à retenir initialement pour ces opérations le même traitement que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées ;
- la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant du goodwill (hors effet d'actualisation) ;
- le résultat part du Groupe reste calculé sur la base du pourcentage de détention détenu dans la filiale, sans tenir compte du pourcentage d'intérêt attaché aux ventes d'options de vente.

Les principes comptables décrits ci-dessus pourraient être revus en fonction des conclusions des travaux en cours de l'IASB.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE DE CHANGE

Le Groupe utilise des instruments financiers de couverture de change (essentiellement des contrats à terme de devises) pour gérer et réduire son exposition face aux variations des cours de devises. Ces instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées comme suit :

- lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondantes à la partie efficace sont directement comptabilisées en capitaux propres, les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées en résultat ;
- lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur du sous-jacent pour la partie efficace.

TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Les titres d'autocontrôle sont inscrits en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession éventuels d'actions d'autocontrôle (ainsi que les effets d'impôts correspondants) sont directement imputés en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat net de l'exercice.

ACTIFS ET GROUPES D'ACTIFS DÉTENUS POUR ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

Un groupe d'actifs est classé en "actifs non courants détenus en vue de la vente" si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente hautement probable.

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES

Le chiffre d'affaires hors taxes intègre uniquement le chiffre d'affaires réalisé dans les magasins et les entrepôts.

AUTRES REVENUS

Les autres revenus (services financiers, voyages, revenus locatifs, redevances franchisés, etc.) sont comptabilisés sur une ligne distincte, appelée "Autres revenus" et classée sous la ligne "Chiffre d'affaires hors taxes" au compte de résultat.

Certains coûts, comme les coûts du règlement effectué par les clients en plusieurs échéances, les coûts des programmes de fidélité non financés par les fournisseurs sont comptabilisés en diminution des autres revenus.

Ce poste intègre les commissions perçues par les sociétés financières au titre des cotisations carte bleue, de dossiers de crédit classique ou de crédit revolving. Les commissions sont étalées sur la durée du contrat.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action diluée est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options de souscription d'actions attribuées aux membres du personnel.

NOTE 2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

- **Acquisition Hypario :** Les membres de la famille Arlaud ayant décidé d'anticiper leur sortie d'Hofidis II, le Groupe a présenté seul une OPA aux actionnaires de la société Hypario au prix de 39,22 euros par titre. À l'issue de l'OPA simplifiée, le 10 mars 2006 Carrefour détenait 93,89 % du capital. Le 21 juillet 2006, Carrefour a racheté 4,4 % des titres.
  Carrefour n'ayant pas jusqu'au 31 décembre 2005, le management de la société, la participation du Groupe était mise en équivalence. Compte tenu des évolutions réalisées sur l'exercice, les activités d'Hypario en France et en Roumanie sont depuis mars 2006 consolidées par intégration globale. À la date d'acquisition, Hypario exploitait 5 hypermarchés en Roumanie et 12 en France, en région Rhône-Alpes.
  Le résultat net part du Groupe réalisé entre la date d'acquisition et la date de clôture est de 17 millions d'euros.
  À la date d'acquisition, les immobilisations représentaient 212 millions d'euros.

- **Acquisition Caprabo :** Le 30 janvier 2006, Carrefour Espagne a annoncé l'acquisition de 2 hypermarchés, 3 minihypers et 2 stations-service auprès de Caprabo.
  Les conditions suspensives étant levées depuis le 18 juillet 2006, cette acquisition est consolidée en intégration globale depuis cette date.

- **Acquisition Dinosol :** Le 23 octobre 2006, Carrefour Espagne a acquis une société de deux hypermarchés auprès de Dinosol, consolidés en intégration globale.

- **Acquisition Ahold Polska :** Le 1er décembre 2006, Carrefour a signé un protocole d'accord en vue d'acquérir Ahold Polska. Cette transaction reste soumise à l'approbation des autorités compétentes, qui, vraisemblablement devrait intervenir au cours de l'été 2007.
  Ahold Polska exploite 194 magasins, dont 15 hypermarchés Hypernova (6 en pleine propriété, 9 en location) ainsi que des supermarchés Albert.
  Cette acquisition n'a aucun impact sur les comptes au 31 décembre 2006 dans la mesure où cette acquisition ne deviendra effective que postérieurement à l'accord des autorités de la concurrence.
  L'engagement d'achat des titres Ahold figure en engagements hors bilan.

CESSIONS ET ARRÊTS D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

- **Cession de la Corée :** Le 26 septembre 2006, le Groupe a cédé sa filiale en Corée à E-Land pour un montant de 1,5 milliard d'euros. Le résultat de cession a été constaté en "Résultat des activités abandonnées" conformément à la norme IFRS 5.

- **Cession de Puntocash :** Le 21 mai 2006, suite à l'accord des autorités de la concurrence, le Groupe a cédé sa filiale de Cash & Carry en Espagne au groupe Miquel Alimentacio. Le résultat de cession a été constaté en "Résultat des activités abandonnées" conformément à la norme IFRS 5.

- **Arrêt de l'activité supermarché en Espagne :** En 2005, le Groupe avait décidé de restructurer l'ensemble de ses supermarchés.
  Les coûts liés à cette restructuration ainsi que le résultat des supermarchés vendus à des tiers, ou fermés ont été reclassés en "Résultat des activités abandonnées" conformément à la norme IFRS5.

- **Arrêt de l'activité supermarché en Chine :** En 2006, le Groupe a décidé d'arrêter l'activité supermarchés en Chine. Le résultat de l'exercice ainsi que les coûts de fermeture ont été reclassés sur la ligne "Résultat des activités abandonnées" conformément à la norme IFRS 5.

- **Arrêt de l'activité supermarché au Brésil :** En 2005, le Groupe avait décidé de restructurer l'ensemble de ses supermarchés.
  Les coûts liés à cette restructuration ainsi que le résultat des supermarchés vendus à des tiers, ou fermés ont été reclassés en "Résultat des activités abandonnées" conformément à la norme IFRS5.

- **Cession de la République tchèque :** Le 30 septembre 2005 Carrefour annonçait son intention d'acquérir Tesco Taïwan et de céder ses activités à Tesco en République tchèque et Slovaquie. Carrefour souhaitait vendre à Tesco ses 11 hypermarchés en République tchèque et ses 4 hypermarchés en Slovaquie.
  Le 21 janvier 2006, l'Union européenne a approuvé la transaction en République tchèque mais a envoyé en revanche la décision relative à la Slovaquie aux autorités slovaques.
  Le 31 mai 2006, Carrefour et Tesco ont procédé à la clôture de l'opération concernant la cession de la République tchèque et l'acquisition de l'activité de Tesco à Taïwan.
  Conformément à la norme IFRS5 au 31 décembre 2006, le résultat de cession de la République tchèque a été reclassé sur la ligne "Résultat des activités abandonnées".

- **Cession de la Slovaquie :** Le 29 décembre 2006, les autorités slovaques ont annoncé leur refus de la cession pour des raisons de concurrence. Le Groupe est actuellement en train d'étudier divers scenarii de sortie pour l'exercice 2007.

NOTE 3 : INFORMATIONS SECTORIELLES

INFORMATIONS SECTORIELLES PAR ZONE

■ Investissements

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France	1 095	1 029	1 201
Europe (hors France)	1 529	1 267	761
Amériques	436	332	166
Asie	309	272	237
Total	**3 368**	**2 899**	**2 365**

■ Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Prog. en %	31 décembre 2004
France	37 212	35 577	4,6 %	35 167
Europe (hors France)	29 850	28 102	6,2 %	26 404
Amériques	5 928	5 075	16,8 %	3 938
Asie	4 911	4 306	14,0 %	3 603
Total	**77 901**	**73 060**	**6,6 %**	**69 113**

■ Autres revenus

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Prog. en %	31 décembre 2004
France	274	338	(18,9 %)	430
Europe (hors France)	271	314	(13,7 %)	335
Amériques	332	201	65,4 %	101
Asie	165	137	20,8 %	115
Total	**1 043**	**989**	**5,4 %**	**980**

■ Résultat opérationnel avant éléments non courants, amortissements et provisions

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Prog. en %	31 décembre 2004
France	2 347	2 269	3,4 %	2 576
Europe (hors France)	1 851	1 758	5,3 %	1 613
Amériques	318	262	21,5 %	213
Asie	329	294	12,1 %	286
Total	**4 845**	**4 582**	**5,7 %**	**4 688**

■ Amortissements et provisions

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Prog. en %	31 décembre 2004
France	629	556	13,1 %	612
Europe (hors France)	643	613	4,9 %	645
Amériques	157	129	21,2 %	125
Asie	158	131	20,4 %	117
Total	**1 587**	**1 430**	**11,0 %**	**1 498**

■ Résultat opérationnel avant éléments non courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Prog. en %	31 décembre 2004
France	1 718	1 713	0,3 %	1 964
Europe (hors France)	1 208	1 145	5,5 %	968
Amériques	161	133	21,8 %	88
Asie	171	162	5,4 %	170
Total	**3 258**	**3 152**	**3,4 %**	**3 190**

■ Produits et charges non courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France	(78)	(124)	(7)
Europe (hors France)	113	109	57
Amériques	(1)	2	(97)
Asie	(18)	(8)	(7)
Total	**16**	**(21)**	**(54)**

■ Résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France	17	48	26
Europe (hors France)	20	5	16
Amériques	(1)	(2)	(1)
Asie			
Total	**36**	**51**	**41**

■ Immobilisations incorporelles nettes

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France	4 387	3 910	3 553
Europe (hors France)	6 722	6 447	5 902
Amériques	682	690	570
Asie	99	50	34
Total	**11 890**	**11 097**	**10 059**

■ Immobilisations corporelles nettes

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France	4 463	3 979	3 591
Europe (hors France)	6 378	6 002	5 822
Amériques	1 695	1 531	1 451
Asie	1 199	1 888	1 753
Total	**13 736**	**13 401**	**12 617**

■ Immeubles de placement nets

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France	77	18	25
Europe (hors France)	282	272	343
Amériques	21	20	26
Asie	75	154	86
Total	**455**	**463**	**481**

■ Écarts de conversion part du Groupe

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France			
Europe (hors France)	108	182	98
Amériques	270	355	(25)
Asie	(8)	227	(6)
Total	**370**	**763**	**66**

Le Groupe a choisi, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, de reclasser en "Réserves consolidées" les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004. Cette option n'a pas d'incidence sur les capitaux propres du Groupe, il s'agit d'un reclassement au 1er janvier 2004 au sein des capitaux propres du poste "Écarts de conversion" vers le poste "Autres réserves" pour un montant de 3 236 millions d'euros.

■ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France	727	697	614
Europe (hors France)	1 110	1 123	980
Amériques	410	465	324
Asie	10	40	37
Total	**2 256**	**2 325**	**1 954**

■ Fournisseurs

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France	6 378	6 105	5 616
Europe (hors France)	7 953	7 759	7 360
Amériques	1 128	1 039	899
Asie	989	1 122	846
Total	**16 449**	**16 025**	**14 721**

■ Autres passifs

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France	1 507	1 534	1 678
Europe (hors France)	995	1 015	888
Amériques	224	243	209
Asie	184	229	177
Total	**2 910**	**3 022**	**2 952**

■ Total du bilan

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France	26 307	17 545	16 574
Europe (hors France)	19 928	20 806	18 961
Amériques	(243)	4 394	3 740
Asie	1 541	3 505	2 851
Total	**47 533**	**46 250**	**42 126**

INFORMATIONS SECTORIELLES PAR FORMAT

■ Investissements

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Hypermarchés	1 718	1 327	1 102
Supermarchés	595	563	654
Maxidiscomptes	415	317	251
Autres activités	641	692	358
Total	**3 368**	**2 899**	**2 365**

■ Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Prog. en %	31 décembre 2004
Hypermarchés	45 890	42 375	8,3 %	40 788
Supermarchés	13 563	13 229	2,5 %	12 260
Maxidiscomptes	7 085	6 441	10,0 %	5 813
Autres activités	11 363	11 015	3,2 %	10 253
Total	**77 901**	**73 060**	**6,6 %**	**69 113**

■ Immobilisations corporelles et incorporelles nettes

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Hypermarchés	12 165	14 310	13 169
Supermarchés	6 138	7 290	6 994
Maxidiscomptes	1 989	1 749	1 412
Autres activités	5 334	1 149	1 100
Total	**25 626**	**24 498**	**22 675**

■ Total du bilan

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Hypermarchés	21 906	20 238	17 471
Supermarchés	4 323	4 398	4 115
Maxidiscomptes	2 598	2 629	2 278
Autres activités	18 705	18 985	18 261
Total	**47 532**	**46 250**	**42 126**

Le poste "Autres activités" comprend les magasins de proximité, le cash & carry et les holdings.

NOTE 4 : CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Prog. en %	31 décembre 2004
Chiffre d'affaires	77 901	73 060	6,6 %	69 113

À taux de change constants, le chiffre d'affaires aurait été de 77 753 millions d'euros.

L'impact de la variation des taux de change représente 148 millions d'euros au 31 décembre 2006, dont (90) millions d'euros sur l'Argentine, 334 millions d'euros sur le Brésil et (171) millions d'euros sur la Turquie.

■ Chiffre d'affaires hors taxes par pays

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France	**37 212**	**35 577**	**35 167**
Europe (hors France)	**29 850**	**28 102**	**26 404**
Espagne	12 354	11 945	11 419
Italie	6 285	6 008	5 878
Belgique	4 340	4 262	4 250
Grèce	2 251	2 039	1 828
Portugal	1 195	1 130	1 092
Pologne	1 189	1 027	750
Suisse	485	488	484
Turquie	1 301	1 203	702
Roumanie	451	0	0
Amériques	**5 928**	**5 075**	**3 938**
Brésil	3 839	3 248	2 453
Argentine	1 356	1 231	1 063
Colombie	734	596	422
Asie	**4 911**	**4 306**	**3 603**
Taïwan	1 326	1 295	1 123
Chine	2 136	1 765	1 387
Thaïlande	473	456	421
Malaisie	251	226	204
Indonésie	627	472	382
Singapour	98	92	86

NOTE 5 : AUTRES REVENUS PAR NATURE

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Prog. en %	31 décembre 2004
Revenus de location	262	246	6,3 %	212
Revenus de sous-location	103	85	21,8 %	69
Revenus divers	678	658	2,9 %	699
Total	**1 043**	**989**	**5,4 %**	**980**

Les "revenus divers" sont essentiellement composés du coût des programmes de fidélité non financés par les fournisseurs ainsi que de produits annexes, de redevances de franchisés et du revenu des sociétés financières.

NOTE 6 : PRIX DE REVIENT DES VENTES

Le prix de revient des ventes intègre outre les achats et variations de stock, d'autres coûts essentiellement composés des coûts des produits vendus par les sociétés financières, des produits liés à l'escompte ainsi que des écarts de change générés par les achats de marchandises.

NOTE 7 : FRAIS GÉNÉRAUX

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Prog. en %	31 décembre 2004
Frais de personnel	7 515	7 008	7,2 %	6 496
Locations immobilières	871	765	14,0 %	647
Entretien et réparation	736	663	11,0 %	616
Honoraires	626	482	29,7 %	571
Publicité	1 063	1 070	(0,7 %)	1 037
Taxes	499	512	(2,4 %)	453
Consommables	597	521	14,6 %	479
Autres frais généraux	988	966	2,3 %	842
Total	**12 895**	**11 986**	**7,6 %**	**11 140**

Les frais de personnel restent stables et représentent en 2006 9,6 % du chiffre d'affaires hors taxes, comme en 2005.

La part des frais généraux dans le chiffre d'affaires reste relativement stable à 16,5 % en 2006 contre 16,4 % en 2005.

NOTE 8 : AMORTISSEMENTS ET DOTATIONS AUX PROVISIONS

Le Groupe a pris la décision de procéder, en 2005, à un changement d'estimation sur la durée d'amortissement de ses constructions, la portant de 20 à 40 ans.

En 2004, les amortissements présentés dans le tableau ci-dessous sont encore sur 20 ans.

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Prog. en %	31 décembre 2004
Amortissements des immobilisations corporelles	1 371	1 240	10,6 %	1 247
Amortissements des immobilisations incorporelles	170	154	10,8 %	157
Amortisssements des contrats de location-financement	29	28	7,1 %	49
Amortissements des immeubles de placement	17	14	18,3 %	25
Dotations et reprises de provisions	(1)	(6)	(82,0 %)	21
Total	**1 587**	**1 430**	**11,0 %**	**1 498**

NOTE 9 : PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Dépréciations d'actifs	(26)	0	(79)
Paiements en actions	(69)	(31)	(31)
Coûts de restructuration	(98)	(227)	(100)
Autres produits et charges non courants	208	237	155
Total	**16**	**(21)**	**(55)**

Sont comptabilisés en autres produits non courants et en autres charges non courantes certains éléments significatifs à caractère inhabituel.

Les autres produits et charges non courants correspondent essentiellement à des plus-values de cession.

NOTE 10 : RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Autres charges et produits financiers	**(55,5)**	**(51,5)**	**(69,9)**
Coût de l'endettement	**(424,1)**	**(398,3)**	**(410,8)**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	42,5	34,2	33,0
Charges d'intérêt	(431,3)	(401,2)	(419,1)
Charges d'intérêt sur location-financement	(35,3)	(31,4)	(24,7)
Total	**(479,6)**	**(449,9)**	**(480,7)**

Les autres charges et produits financiers comprennent le coût de l'actualisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite, 31 millions d'euros au 31 décembre 2006, 32,6 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 34,7 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le détail de l'endettement du Groupe est présenté dans la note 25 sur les emprunts.

NOTE 11 : IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Impôts sur les résultats	759	786	809
Impôts différés	51	(1)	(2)
Total impôts	**810**	**785**	**807**
Taux effectif d'impôt	**29,0 %**	**29,3 %**	**30,4 %**

(en millions d'euros)	31 décembre 2006
Résultat courant avant impôts	**2 795**
Taux normatif	33,3 %
Surtaxes	1,1 %
Impôt théorique	**962**
Effet impôts différences permanentes	(92)
Effets impôts résultat non taxé ou taxé à un taux différent	(87)
Autres	27
Total impôts	**810**
Taux effectif d'impôt	**29,0 %**

NOTE 12 : RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Activités abandonnées part du Groupe	412	(362)	(142)
Activités abandonnées part des minoritaires	(0)	(4)	(1)
Total	**411**	**(365)**	**(143)**

Le résultat des activités abandonnées provient en décembre 2006 :

- de l'impact de l'année de la cession de la Corée pour 430 millions d'euros ;
- de l'impact de la perte d'exploitation des supermarchés en Chine pour (9) millions d'euros ;
- de la plus-value de cession de l'activité cash & carry en Espagne (Puntocash) pour 24 millions d'euros et de la perte d'exploitation de l'année pour (7) millions d'euros, soit un résultat net de 17 millions d'euros ;
- de la perte liée à la restructuration des supermarchés espagnols pour (7) millions d'euros ;
- de la perte d'exploitation des supermarchés brésiliens pour (4) millions d'euros et de coûts additionnels, soit une perte nette de (6) millions d'euros ;
- de la perte d'exploitation de la Slovaquie pour (8) millions d'euros et de coûts additionnels pour (7) millions d'euros, soit une perte nette de (15) millions d'euros ;
- d'un ajustement du prix de cession de l'activité Prodirest pour 1 million d'euros.

Le chiffre d'affaires de la Corée à la date de cession aurait été de 1 017 millions d'euros. Les flux de trésorerie au 31 décembre 2006 sont respectivement de (86) millions d'euros issus des opérations d'exploitation, (132) millions d'euros issus des opérations d'investissement et 214 millions d'euros issus des opérations de financement. À la date de cession, le total des immobilisations était de 1 262 millions d'euros.

Pour la Chine, les flux de trésorerie au 31 décembre 2006 sont de (5) millions d'euros issus des opérations d'exploitation.

Pour Puntocash et les supermarchés espagnols, les flux de trésorerie au 31 décembre 2006 sont respectivement de (11) millions d'euros issus des opérations d'exploitation, (8) millions d'euros issus des opérations d'investissement.

Pour les supermarchés brésiliens, les flux de trésorerie au 31 décembre 2006 sont de (6) millions d'euros issus des opérations d'exploitation.

Pour la Slovaquie, les flux de trésorerie au 31 décembre 2006 sont de (4) millions d'euros issus des opérations d'exploitation.

Le résultat des activités abandonnées provenait en décembre 2005 :

- de l'impact de la fermeture des supermarchés brésiliens pour (196) millions d'euros ;
- de l'impact de la fermeture des supermarchés espagnols pour (63) millions d'euros ;
- du résultat de la période et du résultat de cession de l'activité restauration hors foyer en France pour (22) millions d'euros ;
- de l'impact de la cession du Mexique pour (29) millions d'euros, correspondant essentiellement à la moins-value, le résultat de la période étant non significatif ;
- de la perte de l'année de la République tchèque et de la Slovaquie pour (63) millions d'euros ;
- de la perte de l'année de l'activité cash & carry en Espagne (Puntocash) pour (2) millions d'euros ;
- de l'impact de la cession du Japon pour 1 million d'euros, une provision pour dépréciation de 90 millions d'euros ayant été comptabilisée au 31 décembre 2004 ;
- du gain d'exploitation de la période de la Corée pour 13 millions d'euros ;
- de la perte d'exploitation de la période sur les supermarchés en Chine pour (4) millions d'euros.

Le résultat des activités abandonnées provenait en décembre 2004 :

- de la moins-value latente au Japon pour (90) millions d'euros ;
- des plus-values de cessions de titres (Modelo Continente, activité Optique en République tchèque) pour 11 millions d'euros ;
- de la perte de l'année de la République tchèque et de la Slovaquie pour (23) millions d'euros ;
- du résultat de la période du Mexique pour 25 millions d'euros ;
- du résultat de la période du Japon pour (30) millions d'euros ;
- du résultat de la période de l'activité restauration hors foyers en France pour 11 millions d'euros ;
- de la perte d'exploitation des supermarchés brésiliens pour (16) millions d'euros ;
- de la perte d'exploitation des supermarchés espagnols pour (22) millions d'euros ;
- de la perte de l'année de l'activité cash & carry en Espagne (Puntocash) pour (6) millions d'euros ;
- de la perte d'exploitation des supermarchés en Chine pour (2) millions d'euros ;
- du résultat d'exploitation de la Corée pour 5 millions d'euros ;
- d'autres éléments pour une charge nette de (5) millions d'euros.

NOTE 13 : RÉSULTAT PAR ACTION

Résultat net courant par action avant dilution	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe (en millions d'euros)	1 856,9	1 797,7	1 733,1
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe (en millions d'euros)	411,7	(361,7)	(141,9)
Résultat net, part du Groupe	2 268,5	1 436,0	1 591,2
Nombre d'actions moyen pondéré	704 624 922	699 470 384	697 160 633
Résultat net, activités poursuivies par action (en euros)	**2,64**	**2,57**	**2,49**
Résultat net, activités abandonnées par action (en euros)	**0,58**	**(0,52)**	**(0,20)**
Résultat net, part du Groupe par action (en euros)	**3,22**	**2,05**	**2,28**

Résultat net courant par action après dilution	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe (en millions d'euros)	1 856,9	1 797,7	1 733,1
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe (en millions d'euros)	411,7	(361,7)	(141,9)
Résultat net, part du Groupe	2 268,5	1 436,0	1 591,2
Nombre moyen pondéré d'actions	704 624 922	699 470 384	697 160 633
Actions dilutives	245 864		
Nombre d'actions retraité	704 870 786	699 470 384	697 160 633
Résultat net, activités poursuivies par action (en euros)	**2,63**	**2,57**	**2,49**
Résultat net, activités abandonnées par action (en euros)	**0,58**	**(0,52)**	**(0,20)**
Résultat net, part du Groupe par action après dilution (en euros)	**3,22**	**2,05**	**2,28**

En octobre 2005, le Groupe a procédé à une vente à réméré de ses actions propres (7 075 240 actions).

En IFRS, les actions propres ne sont pas prises en compte dans le calcul du résultat par action.

La minoration du nombre d'actions en circulation en décembre 2005 par rapport à décembre 2006 explique que le résultat net des activités poursuivies par action augmente moins vite que le résultat net des activités poursuivies part du Groupe.

Retraité de cette opération, le résultat par action aurait progressé en ligne avec le résultat net part du Groupe (+ 3,3 %).

NOTE 14 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Goodwill nets	10 852	10 235	9 329
Autres immobilisations incorporelles brutes	2 030	1 774	1 581
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	(1 056)	(953)	(814)
Impairment des autres immobilisations incorporelles	(167)	(163)	(144)
Autres immobilisations incorporelles nettes	**807**	**657**	**623**
Immobilisations incorporelles en cours	**232**	**205**	**106**
Immobilisations incorporelles nettes	**11 890**	**11 097**	**10 059**

■ Variation des goodwill

(en millions d'euros)	Goodwill nets fin 2004	Acquisitions 2005	Cessions 2005	Impairment 2005	Écarts de conversion 2005	Goodwill nets fin 2005	Acquisitions 2006	Cessions 2006	Impairment 2005	Écarts de conversion 2005	Goodwill nets fin déc. 2006
France	3 340	281				3 621	438				4 059
Italie	2 971	140				3 111	21				3 132
Belgique	925	3				928	26				954
Espagne	1 213	9		(4)		1 218	13				1 231
Brésil	273	53		(92)	85	319				(6)	313
Argentine	184				25	209				(24)	185
Autres pays	423	390			17	830	182	(1)		(33)	978
Total	**9 329**	**876**	**0**	**(96)**	**127**	**10 235**	**680**	**(1)**	**0**	**(63)**	**10 852**

Au 31 décembre 2006, les goodwill concernent essentiellement pour la France Comptoirs Modernes, Euromarché et Hyparlo, pour l'Italie GS, pour la Belgique GB, pour l'Espagne Continente et le rachat des minoritaires de Centros Comerciales Carrefour, pour le Brésil RDC et pour l'Argentine exclusivement Norte.

Les principales acquisitions de l'exercice sont : Hyparlo et Hamon en France et Tesco à Taïwan.

■ Variation des immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Valeur brute	Réduction de valeur	Valeur nette
Au 1er janvier 2005	**13 719**	**(3 660)**	**10 059**
Acquisitions	428	(251)	177
Cessions	(21)		(21)
Variation de change	103	51	154
Variation de périmètre et transfert	867	(140)	727
Au 31 décembre 2005	**15 097**	**(4 000)**	**11 097**
Acquisitions	1 047		1 047
Cessions	(17)		(17)
Variation de change	(192)	129	(63)
Amortissements		(170)	(170)
Impairment		(9)	(9)
Variation de périmètre et transfert	6		6
Au 31 décembre 2006	**15 941**	**(4 050)**	**11 890**

NOTE 15 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Terrains	2 897	3 110	3 117
Constructions	8 560	8 031	7 330
Matériel, agencements et installations	12 348	12 064	10 987
Autres immobilisations	1 086	1 108	1 077
Immobilisations en cours	1 051	1 055	844
Terrains en location-financement	152	144	145
Constructions en location-financement	1 372	1 268	1 217
Matériel, agencements et installations en location-financement	137	134	99
Autres immobilisations en location-financement	20	32	1
Immobilisations corporelles brutes	**27 624**	**26 947**	**24 816**
Amortissements	(12 674)	(12 319)	(11 132)
Amortissements des immobilisations en location-financement	(1 002)	(944)	(843)
Impairment	(213)	(283)	(223)
Immobilisations corporelles nettes	**13 736**	**13 401**	**12 617**

■ Immobilisations en location-financement

Le groupe Carrefour a effectué une revue de l'ensemble de ses contrats de location immobilière. Les contrats qualifiés de location-financement sont capitalisés, les autres contrats étant considérés comme des contrats de location simple.

Contrats de location-financement (en millions d'euros)	Total	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers minimaux à payer	699	57	200	442
Valeur actualisée	416	51	152	213
Total des revenus de sous-location à recevoir	16	n/a	n/a	n/a
Loyers minimaux acquittés lors de l'exercice	178	n/a	n/a	n/a
Loyers conditionnels	1	n/a	n/a	n/a
Revenus de sous-location	12	n/a	n/a	n/a

Contrats de location simple (en millions d'euros)	Total	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers minimaux à payer	5 396	788	1 905	2 704
Total des revenus minimum de sous-location à recevoir	82	n/a	n/a	n/a
Loyers minimaux acquités lors de l'exercice	891	n/a	n/a	n/a
Loyers conditionnels	32	n/a	n/a	n/a

■ Variation des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Valeur brute	Réduction de valeur	Valeur nette
Au 1er janvier 2005	**24 816**	**(12 198)**	**12 618**
Acquisitions	2 562		2 562
Cessions	(796)	345	(451)
Amortissements		(1 313)	(1 313)
Variation de change	871	(362)	509
Variation de périmètre et transfert	(506)	(18)	(524)
Au 31 décembre 2005	**26 947**	**(13 546)**	**13 401**
Acquisitions	2 807		2 807
Cessions	(466)		(466)
Amortissements		(1 399)	(1 399)
Impairment		(10)	(10)
Variation de change		(198)	(198)
Variation de périmètre et transfert	(1 664)	1 265	(399)
Au 31 décembre 2006	**27 624**	**(13 888)**	**13 736**

NOTE 16 : ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Titres de sociétés mises en équivalence (1)	417	467	247
Titres de participation (2)	269	283	538
Prêts à plus d'un an	5	6	12
Autres (3)	837	886	590
Total	**1 528**	**1 642**	**1 388**

(1) Ce poste correspond principalement aux titres détenus en Italie (Finiper).
Au 31 décembre 2006, le résultat des sociétés mises en équivalence est de 35,8 millions d'euros, les goodwill correspondant de 15 millions d'euros et les réserves cumulées de (20,8) millions d'euros.
(2) En 2004, ce poste correspondait principalement aux titres Finiper (Italie), dorénavant consolidés par mise en équivalence.
(3) Ce poste comprend principalement les dépôts et cautionnements et les autres créances immobilisées.

NOTE 17 : IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Impôts différés actifs	922	1 029	1 066
Impôts différés passifs	(280)	(226)	(353)
Total	**642**	**803**	**714**

La nature des impôts différés est décrite dans la note 1. Ces derniers correspondent principalement à des différences temporelles entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

■ Tableau de passage des impôts différés

(en millions d'euros)	31 décembre 2004	Effet de change	Dotations-Reprises	Autres*	31 décembre 2005	Effet de change	Dotations-Reprises	Autres*	31 décembre 2006
Impôts différés nets	714	64	3	22	803	(27)	(51)	(83)	642

* Essentiellement effets périmètres.

■ Actifs d'impôts différés non activés

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Impôts différés actifs sur différences temporaires	201	303
Impôts différés actifs sur déficits reportables	629	634
Impôts différés non activés	**830**	**937**

Le montant des impôts différés non activés au 31 décembre 2006 s'élève à 830 millions d'euros. Ces derniers correspondent essentiellement à des déficits fiscaux reportables non activés du fait de leur récupération jugée peu probable.

NOTE 18 : IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Immeubles de placement en valeur brute	534	561	628
Dépréciation	(79)	(98)	(147)
Total	**455**	**463**	**481**

■ Variation des immeubles de placement

Leur variation s'explique comme suit :

Solde d'ouverture (1er janvier 2005)	**481**
Dotations aux amortissements de la période	(18)
Effet de change	55
Investissements de la période	38
Cessions de la période	(155)
Autres mouvements	63
Solde de clôture (31 décembre 2005)	**463**
Dotations aux amortissements de la période	(17)
Effet de change	(18)
Investissements de la période	40
Cessions de la période	(85)
Mouvements de périmètre	(81)
Autres mouvements	153
Solde de clôture (31 décembre 2006)	**455**

Les autres mouvements correspondent aux immeubles de placement mis en service (reclassement d'immobilisations en cours à immeubles de placement).

Les produits locatifs générés par ces immeubles de placement et comptabilisés en résultat en 2006 s'élèvent à 62,4 millions d'euros.

Leur juste valeur au 31 décembre 2006 a été estimée à 550 millions d'euros.

NOTE 19 : STOCKS

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Stocks en valeur brute	6 274	6 365	5 947
Dépréciation	(223)	(255)	(326)
Stocks en valeur nette	**6 051**	**6 110**	**5 621**

NOTE 20 : CRÉANCES COMMERCIALES

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Créances sur clients	1 111	1 246	1 286
Depréciation des créances douteuses	(156)	(143)	(150)
Créances nettes sur clients	**955**	**1 103**	**1 137**
Fournisseurs débiteurs	2 665	2 348	2 011
Total	**3 620**	**3 451**	**3 147**

Les créances sur clients sont essentiellement des créances dues par les franchisés du Groupe.

Les créances fournisseurs correspondent à des ristournes et à des coopérations commerciales à recevoir des fournisseurs du Groupe.

NOTE 21 : AUTRES ACTIFS

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Créances envers le personnel	20	16	15
Prêts à moins d'un an	17	8	20
Créances sur cession d'immobilisations incorporelles, corporelles et financieres	27	30	128
Charges constatées d'avance	202	192	149
Autres créances d'exploitation nettes	549	567	588
Total	**815**	**813**	**900**

NOTE 22 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Équivalents de trésorerie	1 773	1 976	2 101
Trésorerie	1 924	1 756	1 102
Total	**3 697**	**3 733**	**3 203**

NOTE 23 : PROVISIONS

(en millions d'euros)	31 déc. 2004	Effet de change	Dotation	Actualisation	Reprises sans utilisation	Reprises avec utilisation	31 déc. 2005	Effet périmètre	Effet de change	Dotation	Actualisation	Reprises sans utilisation	Reprises avec utilisation	Autres	31 déc. 2006
Engagements de départ à la retraite	732	3	68	31	(40)	(61)	734		(2)	77	30	(76)	(58)		707
Litiges	704	92	211		(60)	(58)	887	(7)	(14)	189		(63)	(43)	12	961
Restructuration	143	4	241		(2)	(149)	236		(2)	77		(62)	(83)	8	174
Service après-vente	66		28		(25)		70	1		30			(33)		68
Autres	309	13	179		(47)	(59)	398	(7)	(2)	86		(17)	(40)	(72)	346
Total	**1 954**	**112**	**727**	**31**	**(174)**	**(327)**	**2 325**	**(13)**	**(20)**	**459**	**30**	**(218)**	**(257)**	**(52)**	**2 256**

Le coût des indemnités de départ en retraite est déterminé à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires et d'âge de départ en retraite. L'engagement du Groupe est intégralement couvert par la provision ainsi que par la prise en charge par des organismes extérieurs.

Les provisions pour litiges sont composées d'éléments relatifs à des risques fiscaux, sociaux et légaux.

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou litiges dans le cours normal de leurs activités, dont des contentieux avec les administrations fiscales et sociales. Les charges susceptibles d'être estimées avec une fiabilité suffisante et jugées probables par les sociétés et leurs experts, ont fait l'objet d'une comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Synthèse de la situation financière des régimes à prestations définies dans les trois principaux pays du Groupe (France, Italie et Belgique) :

Détail de la charge au compte de résultat 2006 (en millions d'euros)	Total
Coûts des services rendus	10
Coûts financiers	35
Rendement attendu des actifs financiers	(14)
Autres	1
Charges (produits) au 31 décembre 2006	**32**

Mouvements bilanciels (en millions d'euros)	Total
Provision au 31 décembre 2005	656
Impact au compte de résultat	33
Effet périmètre	8
Prestations payées	(45)
Autres	(10)
Provision au 31 décembre 2006	**641**

Variation de juste valeur des actifs de couverture (en millions d'euros)	Total
Juste valeur au 31 décembre 2005	290
Effet périmètre	1
Rendement attendu	14
Prestations payées par le fonds	(6)
Pertes actuarielles	(5)
Autres	13
Juste valeur au 31 décembre 2006	**308**

Obligation nette (en millions d'euros)	Total
Provision	641
Juste valeur des actifs de couverture	308
Defined Benefits Obligations (DBO)	**950**
Écarts actuariels non reconnus	25
Obligation nette au 31 décembre 2006	**975**

Les paramètres sont les suivants :

Âge de départ à la retraite	60 à 65 ans
Évolution des salaires	1,4 % à 3,2 %
Taux de charges salariales	7 % à 35 %
Taux d'actualisation	3,9 % à 4,25 %

NOTE 24 : AUTRES PASSIFS

Les passifs à long terme (hors provisions) ne font pas l'objet d'une actualisation, l'effet de cette dernière étant non significatif sur les comptes.

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Dettes fournisseurs d'immobilisations	890	749	623
Dettes envers le personnel	1 552	1 519	1 417
Produits constatés d'avance	86	103	61
Autres dettes	382	651	851
Total	**2 910**	**3 022**	**2 952**

NOTE 25 : EMPRUNTS

■ Détail de la dette nette

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Emprunts obligataires	7 839	7 737	7 280
Dérivés - Passif	489	320	
Autres emprunts	657	1 329	1 459
Autres dettes long terme	79	162	186
Billet de trésorerie	460	520	577
Crédit-baux	481	455	470
Total des emprunts	**10 006**	**10 523**	**9 972**
Total retraité des emprunts*	**9 939**	**10 497**	**9 972**
Valeurs mobilières	1 707	1 950	2 101
Dérivés - Actif	66	26	
Disponibilités	1 924	1 756	1 102
Total des placements	**3 697**	**3 733**	**3 203**
Dette nette	**6 309**	**6 790**	**6 770**

* Montant des emprunts retraité des dérivés présentés à l'actif du bilan.

Les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005. Seuls les états financiers au 31 décembre 2004 ne sont pas impactés par l'application de ces normes, ce qui explique que la juste valeur des dérivés au bilan soit nulle au 31 décembre 2004.

À principes comptables équivalents (en appliquant les normes IAS 32 et IAS 39 aux comptes 2004), l'endettement net du Groupe aurait été de 7 546 millions d'euros à fin 2004.

■ Détail des emprunts par nature de taux

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Dette à taux fixe	8 212	7 677	5 877
Dette à taux flottant	1 727	2 820	4 095
Total	**9 939**	**10 497**	**9 972**

La dette à taux flottant correspond soit à la dette à taux flottant à l'émission, soit à la dette à taux fixe swappée à taux variable à l'émission.

■ Détail des emprunts par devise

Les emprunts sont présentés par devise après effet de couverture.

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Euro	9 352	10 041	8 317
Yen japonais	0	0	170
Dollar américain	1	8	
Real brésilien	92	7	1
Yuan chinois	50	32	10
Livre turque	3	48	7
Dollar taïwanais	112	35	16
Ringgit malaisien	2	2	10
Peso argentin	18	43	145
Livre sterling	0	0	796
Franc suisse	97	114	362
Peso colombien	150	21	11
Baht thaïlandais	4	12	
Zloty polonais	8	8	1
Livre chypriote	50	0	
Won coréen	0	125	120
Autres	0	0	5
Total	**9 939**	**10 497**	**9 972**

La dette en euros représente 83,4 % du total en décembre 2006, contre 85,5 % en décembre 2005.

Après swap, la dette en euros représente 94 % du total de la dette en décembre 2006.

■ Détail des emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Échéance	Montant
Détails des emprunts obligataires		**7 839**
Émissions publiques		**6 313**
Emprunt obligataire Euro MTN – GBP – 10 ans – 5,375 %	2012	796
Emprunt obligataire Euro MTN – EUR – 8 ans – 4,375 %	2011	1 100
Emprunt obligataire Euro MTN – EUR – 2.5 ans – 6,125 %	2010	1 000
Emprunt obligataire – FRF – 10 ans – 4,500 %	2009	1 000
Emprunt obligataire – FRF – 10 ans – 5,300 %	2008	305
Emprunt obligataire Euro MTN – EUR – 4 ans – 3,265 %	2008	500
Emprunt obligataire Euro MTN – CHF – 8 ans – 3,500 %	2007	162
Emprunt obligataire Euro MTN – EUR – 8 ans – 3,625 %	2013	750
Emprunt obligataire Euro MTN – EUR – 10 ans – 3,825 %	2015	50
Emprunt obligataire Euro MTN – EUR – 10 ans – 3,850 %	2015	50
Emprunt obligataire Euro MTN – EUR – 10 ans – 4,375 %	2016	600
Émissions privées		**1 527**

Les justes valeurs actives et passives des dérivés ont été incorporées dans les emprunts obligataires (66 millions de dérivés actifs et 489 millions de dérivés passifs).

■ Détail des emprunts par échéance

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
1 an	2 408	2 895	2 632
2 ans	1 007	1 008	1 071
3 à 5 ans	3 462	3 191	2 787
Au-delà de 5 ans	2 571	3 130	3 221
Indeterminée	492	273	261
Total	**9 939**	**10 497**	**9 972**

■ Covenants bancaires

Au 31 décembre 2006, le Groupe n'a pas de covenants bancaires.

NOTE 26 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Le principe de définition de la juste valeur est indiqué en note 1.

■ Valeur de marché des actifs et passifs financiers

	31 décembre 2006			31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Valeur nominale	Valeur nette comptable	Fair value	Valeur nominale	Valeur nette comptable	Fair value	Valeur nominale	Valeur nette comptable	Fair value
Titres de participations	296	296	296	283	283	283	538	538	538
Autres immobilisations financières long terme (essentiellemnt dépôts et cautionnements)	841	841	841	892	892	892	603	603	603
Encours clients des sociétés financières	4 242	4 242	4 242	3 755	3 755	3 755	3 221	3 221	3 221
Créances d'exploitation	5 012	5 012	5 012	5 021	5 021	5 021	4 471	4 471	4 471
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	3 697	3 697	3 697	3 733	3 733	3 733	3 203	3 203	3 203
Instruments dérivés de change					14	14		(20)	(20)
Emprunts	9 939	10 068	10 100	10 497	10 596	11 329	9 661	9 972	10 221
Dont									
Dette couverte en juste valeur	1 031	1 107	1 107	1 031	1 082	1 082	1 344	1 466	1 466
Dette couverte en flux de trésorerie	425	425	425	825	825	825	1 455	1 455	1 455
Dette non couverte	8 484	8 484	8 515	8 642	8 642	9 374	6 862	6 862	7 111
Instruments dérivés de taux		53	53		48	48		189	189

■ Valeur de marché des instruments dérivés

	31 décembre 2006		31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Fair value	Notionnel	Fair value	Notionnel	Fair value	Notionnel
Instruments de couverture de flux de trésorerie						
Risque de taux						
Swaps	5	400	2	550	(3)	1 730
Options						
Instruments de change						
Swap de change						
Contrats à terme	2	116	(4)	156	(11)	94
Options						
Autres						
Instruments de couverture de juste valeur						
Risque de taux						
Swaps	(76)	1 031	(51)	1 531	(131)	2 664
Options						
Instruments de change						
Swap de change						
Contrats à terme	4	5	(9)	59	(10)	79
Options						
Autres						
Instruments détenus à des fins de transaction						
Dérivés de change						
Dérivés de taux	19	11 649	2	13 742	(55)	10 449
Autres						

NOTE 27 : ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la date de clôture de nature à altérer la pertinence des informations présentées ci-avant.

NOTE 28 : PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cadre de la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges ou contentieux dont il estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront pas d'incidence significative sur sa situation financière, son activité et/ou son résultat.

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours. Ces engagements sont de trois ordres : ceux liés à la trésorerie, ceux liés à l'exploitation des points de vente et ceux liés aux acquisitions de titres. En outre, le Groupe a des contrats de location (loyers payables principalement sur les points de vente loués et loyers recevables principalement sur les boutiques de galeries marchandes) qui représentent également des engagements futurs, donnés ou reçus.

1. Les engagements hors bilan liés à la trésorerie sont composés :

- de lignes de crédit mobilisables représentant les lignes de crédit confirmées mises à la disposition du Groupe et non utilisées à la date de clôture ;
- de cautions et hypothèques données ou reçues principalement dans le cadre de l'activité immobilière du Groupe ;
- des engagements de crédit donnés par les sociétés financières du Groupe à leur clientèle dans le cadre de leurs activités opérationnelles, ainsi que d'engagements bancaires reçus.

2. Les engagements hors bilan liés à l'exploitation sont composés :

- d'engagements d'achat de terrains dans le cadre des programmes d'expansion du Groupe ;
- de dépendances diverses issues de contrats commerciaux ;
- d'engagements donnés pour l'accomplissement de travaux dans le cadre des programmes d'expansion du Groupe ;
- de garanties locatives et de garanties sur opérateurs de galeries marchandes ;
- de créances garanties ;
- ainsi que d'autres engagements donnés ou reçus.

3. Les engagements liés aux acquisitions de titres sont composés :

- d'engagements fermes reçus d'achat et de vente de titres – majoritairement en France, dans le cadre de l'activité de Franchise du Groupe ;
- ainsi que d'options d'achat de titres et de garanties de passif. Les garanties de passif reçues ne sont pas valorisées.

4. Les engagements liés aux contrats de location

À fin décembre 2006, le Groupe détient en pleine propriété 556 hypermarchés sur 963 hypermarchés intégrés, 622 supermarchés sur 1 479 supermarchés intégrés et 405 maxidiscomptes sur 4 574 maxidiscomptes intégrés.

Les magasins non détenus en pleine propriété font l'objet de contrats de location ayant représenté une charge de 871 millions d'euros sur l'année 2006 (note 7).

15 % de ces contrats sont à échéance de moins d'un an, 36 % à échéance d'un à cinq ans et 50 % à échéance de plus de cinq ans. Le montant brut des loyers futurs, déterminé en fonction de l'engagement maximal futur pris par le Groupe, aussi bien en termes de durée que de montant pour chacun des contrats de location immobilière existant à ce jour, s'élève à 6 090 millions d'euros. L'actualisation de ces loyers futurs correspond à un engagement donné de 4 621 millions d'euros.

Le Groupe détient par ailleurs des galeries commerciales, principalement autour des hypermarchés et supermarchés, données en location et ayant représenté sur l'année 2006 un produit de 215 millions d'euros. Le montant brut des loyers futurs à recevoir, déterminé en fonction de l'engagement futur pris par les locataires, aussi bien en termes de durée que de montant pour chacun des contrats de location immobilière existant à ce jour, s'élève à 288 millions d'euros. L'actualisation de ces loyers futurs correspond à un engagement reçu de 268 millions d'euros.

■ Engagements donnés

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	Détail par échéance		
		Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie	**6 388**	**2 130**	**3 357**	**901**
relatifs aux sociétés financières	4 132	1 660	2 452	20
relatifs aux autres sociétés	2 256	469	905	881
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion...	**1 004**	**310**	**565**	**129**
Liés aux acquisitions de titres	**2 540**	**670**	**1 708**	**162**
Liés aux locations	**6 090**	**842**	**2 102**	**3 146**
Total	**16 022**	**3 952**	**7 732**	**4 339**

■ Engagements reçus

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	Détail par échéance		
		Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie	**7 235**	**2 666**	**2 862**	**1 707**
relatifs aux sociétés financières	1 439	533	876	30
relatifs aux autres sociétés	5 796	2 133	1 986	1 677
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion...	**782**	**168**	**470**	**143**
Liés aux acquisitions de titres	**178**	**2**	**28**	**148**
Liés aux locations	**288**	**128**	**113**	**47**
Total	**8 483**	**2 964**	**3 473**	**2 046**

NOTE 30 : EFFECTIFS

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Effectif moyen du Groupe	434 205	417 258	409 964
Effectif fin de période du Groupe	456 295	440 479	430 695

* Hors Prodirest.

NOTE 31 : PARTIES LIÉES

La rémunération au titre de l'année 2006 des membres du Comité de Direction (hors Directoire) s'est élevée à 7 957 548 euros.

La rémunération des mandataires sociaux est détaillée dans le rapport de gestion du Directoire.

Les transactions entre la société mère et les sociétés mises en équivalence sont résumées ci-dessous :

	Montant des transactions			Créances sur les entreprises liées			Dettes sur les entreprises liées			Engagements hors bilan		
(en millions d'euros)	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Nature de la transaction												
Ventes de marchandises	2	365	354	1	50	54						
Engagements donnés : engagements fermes d'achat de titres										1 049	1 379	
Engagements reçus : engagements fermes d'achat de titres										84	87	
Autres	(38)	36	27		9	11	(7)	2	1		96	116

Au 31 décembre 2005, la société Hyparlo était mise en équivalence. Elle est désormais consolidée en intégration globale, ce qui explique la diminution des transactions en 2006 des parties liées.

■ Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2006

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation	Numéro de registre du commerce
France		
ACTIS	100,0	345 274 310
ALFROY	100,0	398 260 950
ALIMENTAIRE SCORE	100,0	333 708 014
ALODIS	100,0	345 130 306
ANDELYSIENNE DE DISTRIBUTION	100,0	384 418 331
ANDRENA	100,0	339 363 095
ANIFLORE	100,0	418 453 007
ANNONAY DISTRIBUTION	100,0	310 380 621
ARDAN	100,0	408 857 142
ARLCO2	98,3	478 975 220
AUCEMA	99,9	398 656 660
AUREJAN	100,0	409 581 154
BCG	100,0	347 514 895
BDD	100,0	380 060 210
BEARBULL	98,3	423 143 718
BIGOURDANE DE DISTRIBUTION	100,0	334 570 298
BOEDIM	100,0	379 874 571
BREAL DISTRIBUTION	100,0	432 807 550
BRIMONT	100,0	423 291 731
BRUMAT	100,0	337 730 683
CADS	100,0	353 110 554
CAMARSYL	100,0	443 499 041
CARAUTOROUTES	100,0	433 970 944
CARBAS	100,0	440 590 222
CARCOOP	50,0	317 599 231
CARCOOP FRANCE	50,0	333 955 912
CARFUEL	100,0	306 094 194
CARMA	50,0	330 598 616
CARMA VIE	50,0	428 798 136
CARMIN	100,0	392 312 898
CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE	100,0	428 240 352
CARREFOUR ASSISTANCE À DOMICILE	100,0	487 596 173
CARREFOUR AUTOROUTES (EX COVICAR 6)	100,0	451 321 194
CARREFOUR EUROPE	100,0	420 265 845
CARREFOUR FORMATION HYPERMARCHÉS FRANCE (CFHF)	100,0	433 970 811
CARREFOUR FRANCE	100,0	672 050 085
CARREFOUR HYPERMARCHÉS	100,0	451 321 335
CARREFOUR HYPERMARCHÉS FRANCE	100,0	428 767 859
CARREFOUR IMPORT SAS (EX CRFP2)	100,0	434 212 130
CARREFOUR MANAGEMENT	100,0	403 245 061
CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES	100,0	385 171 582
CARREFOUR MOBILIER HYPERMARCHÉS FRANCE	100,0	433 970 886
CARREFOUR MONACO	100,0	92 502 820
CARREFOUR PROPERTY	100,0	775 632 169
CARREFOUR SA	100,0	652 014 051
CARREFOUR SERVICES CLIENTS	100,0	423 697 523
CARREFOUR SYSTEMES D'INFORMATIONS FRANCE	100,0	433 929 114
CARREFOUR VACANCES	100,0	379 601 974
CARTAILLAN	100,0	447 729 815
CASCH	100,0	444 531 180
CASMF	100,0	444 531 388
CDA	100,0	342 416 005
CDM	100,0	379 959 257
CHAMNORD	63,6	303 543 128
CHAMPION SUPERMARCHÉS FRANCE (C.S.F)	100,0	440 283 752
CHRISTHALIE	100,0	344 389 820
CHRISTING	100,0	330 305 558
CLAIREFONTAINE	100,0	326 964 715
CLEMADIS	100,0	439 872 979
CLERGIDIS	100,0	422 909 937
CM SUPERMARCHÉS SUD-EST CMSSE	100,0	421 063 256
COJADIS	100,0	445 018 633
COMIDIS	100,0	333 903 789

■ Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2006 (suite)

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation	Numéro de registre du commerce
COMPAGNIE D'ACTIVITÉ ET DE COMMERCE INTERNATIONAL -CACI-	100,0	352 860 084
COMPTOIRS MODERNES SAS (CMSAS)	100,0	575 450 317
CONTINENT 2001	100,0	430 209 650
CONTINENT FRANCE	100,0	430 209 288
COSG	100,0	440 091 114
COVICAR 2	100,0	440 274 454
CRFP1	100,0	434 210 985
CRFP10	100,0	444 531 628
CRFP11	100,0	444 531 719
CRFP12	100,0	444 531 750
CRFP4	75,0	440 160 570
CROIX DAMPIERRE	91,6	780 680 781
CSD	74,0	326 220 654
CSD TRANSPORTS	74,0	433 859 154
CUBZADIS	100,0	353 125 255
DALCINE	100,0	384 776 902
DARTAGNAN	99,9	339 211 450
DAUPHINOISE DE PARTICIPATIONS	100,0	337 748 552
DAVARD	100,0	333 940 120
DDAPS	100,0	383 946 795
DÉFENSE ORLÉANAISE	50,0	085 580 728
DES BIHOURDES	100,0	428 082 218
DIONYSIENNE DE SUPERMARCHÉS	100,0	397 728 122
DISANIS	100,0	418 544 516
DISTRABAUD	100,0	402 068 456
DISTRAL	100,0	331 057 075
DISTRAL AYZAC	100,0	381 342 831
DISTRIVAL	100,0	383 257 938
DOP 4	100,0	345 130 520
DTH DISTRIBUTION	100,0	418 818 985
DU MOULIN	100,0	379 967 136
DUO CONTI	98,3	433 805 124
ED FRANCHISÉ SAS	100,0	434 193 454
ED SAS	100,0	381 548 791
ERTECO	100,0	303 477 038
ESCALA	100,0	419 671 979
ESQUIEZIENNE DE SUPERMARCHÉS (S.E.S)	100,0	332 136 050
ETADIS	100,0	440 274 355
ETS CATTEAU	100,0	576 280 101
EUROMARCHÉ	100,0	780 060 414
FINARLO	100,0	408 371 649
FINIFAC	100,0	409 468 857
FORMADIS	98,3	391 490 133
FORUM DÉVELOPPEMENT	100,0	381 485 176
GEDEL	100,0	395 104 243
GEFIDIS	100,0	345 180 632
GENEDIS	100,0	345 130 512
GILVER	100,0	382 944 684
GML - GRANDS MAGASINS LABRUYERE	50,0	314 832 387
GML FRANCE	50,0	397 894 296
GOUDY	100,0	353 898 125
GUALEX	100,0	398 334 649
GUIROVI	100,0	381 618 461
HALLDIS	100,0	391 982 980
HAMON	100,0	622 007 821
HAMON INVEST	100,0	431 586 502
HAUTS DE ROYA	100,0	428 470 900
HERVAU	100,0	353 869 662
HOFIDIS II	100,0	423 143 718
HONDIS	100,0	437 939 952
HYPARLO FRANCE	100,0	439 916 677
HYPARLO SA	98,3	779 636 174
IMMOBILIERE CARREFOUR	100,0	323 439 786
IMMOBILIERE ERTECO SNC	100,0	389 526 617

■ Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2006 (suite)

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation	Numéro de registre du commerce
IMMODIS (HYPARLO)	98,3	334 440 849
IMMODIS	100,0	950 340 927
INTERDIS	100,0	421 437 591
JAPIERRE	100,0	325 774 338
JBM HOLDING	100,0	401 634 852
JORI	100,0	350 832 267
JULIEME	100,0	392 746 194
KERISPER	100,0	323 635 367
KERRIS	100,0	340 382 548
LA BURRIÈRE	100,0	433 511 045
LA CIOTAT DISTRIIBUTION SNC	100,0	451 625 354
LA LAUFA	100,0	347 465 528
LA VOULTE DISTRIBUTION	100,0	391 571 312
LALAUDIS	99,0	339 176 885
LAMBIN	100,0	341 092 609
LAPALUS & FILS (ETABS)	100,0	795 920 172
LE RELAIS DE CARIMAI	100,0	420 047 938
LEDAYE	99,9	333 585 354
LES REMPARTS	100,0	389 347 063
LOGIDIS	100,0	303 010 789
LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES	100,0	428 240 287
LORDIS	100,0	430 160 010
LUDIS	100,0	345 316 855
MAISON JOHANES BOUBÉE	100,0	775 583 248
MANDY	100,0	319 449 708
MANOLY	100,0	331 171 223
MAPILO	100,0	327 788 105
MARJORIE	99,9	347 619 645
MATEDIS	100,0	383 230 703
MIBILCO	100,0	347 737 157
MONDEVILLE 1	100,0	422 382 051
MONTEL DISTRIBUTION	100,0	398 834 226
MONTEL HOLDING	100,0	007 050 107
MONTELIMAR DISTRIBUTION	100,0	487 596 165
MONTVERT	100,0	379 843 139
NEUVILLE DISTRIBUTION	100,0	439 525 148
NEUVYDIS	100,0	351 715 537
NOISY DISTRIBUTION	100,0	350 498 416
OGALIM	100,0	348 302 613
OOSHOP	95,0	420 153 538
PR.M.	100,0	352 442 826
PARADICE	100,0	349 246 280
PARFIDIS	98,3	398 160 234
PARIDIS 75	100,0	451 321 376
PERPIGNAN DISTRIBUTION SNC	100,0	451603070
PHILEVE	100,0	347 970 592
PLOUHADIS	100,0	385 254 370
POLE	100,0	341 455 855
PONTORSON DISTRIBUTION	100,0	352 725 808
PRINTANIA	100,0	321 276 065
PRODIM	100,0	345 130 488
PROFIDIS	100,0	323 514 406
PROFIDIS & CIE	99,0	327 753 372
PROGHI	100,0	434 272 845
PROPO	100,0	410 690 101
PROVIDANGE	100,0	352 367 239
PYRENNENNE DE SUPERMARCHÉS (S.P.S)	100,0	331 140 707
RIOMOISE DE DISTRIBUTION SA	100,0	318 623 790
ROCHEDIS	100,0	352 057 046
S 2M I	100,0	440 272 789
S.D.O	100,0	487 280 307
S.L.M. DISTRIBUTION	100,0	453 585 101
S.T.D.	100,0	417 597 549
S2P - SOCIÉTÉ DES PAIEMENTS PASS	60,0	313 811 515

■ Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2006 (suite)

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation	Numéro de registre du commerce
SAB	100,0	419 278 270
SACIR	100,0	775 598 394
SADAP	100,0	351 546 734
SAINT ROMAIN DISTRIBUTION	100,0	403 730 112
SAPER	100,0	348 841 305
SARL DE SAINT HERMENTAIRE	100,0	384 235 602
SARL ERTECO EST	100,0	401 636 550
SAUDIS	100,0	338 625 759
SCI POUR LE COMMERCE	100,0	378 384 002
SCI SOGARA MERIGNAC	50,0	307 048 975
SDAG	100,0	006 150 163
SEGODIS	100,0	311 510 432
SELIMA	100,0	411 495 369
SET	100,0	433 964 202
SHF	100,0	387 520 711
SIFO	100,0	401 321 344
SIGER	100,0	377 649 421
SISP	100,0	349 146 878
SMSM	100,0	329 275 978
SNC ED EST	100,0	402 628 283
SNE & CIE - SOCIÉTÉ NOUVELLE D'EXPLOITATION	100,0	388 182 388
SOBEDIS	100,0	308 250 240
SOCAMAG	100,0	423 938 042
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION PLOEUCOISE - SODIP	100,0	325 517 464
SOCIÉTÉ DES HYPERMARCHÉS DE LA VEZERE	50,0	382 824 761
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION AMIDIS & CIE	100,0	319 730 339
SOCIÉTÉ FECAMPOISE DE SUPERMARCHÉS	100,0	305 490 039
SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MAGASINS ED	100,0	352 730 816
SOCIÉTÉ NOUVELLE SOGARA	50,0	441 037 405
SODIALP	100,0	324 766 047
SODICO	100,0	338 008 162
SODIGIR	100,0	389 504 291
SODILOC	100,0	382 005 916
SODISCAF	100,0	398 008 565
SODISOR	100,0	788 358 588
SODITA	100,0	482 053 352
SOECUDIS	100,0	389 551 508
SOFEDIS	100,0	317 516 441
SOFIDIM	100,0	673 820 601
SOFIDIS	100,0	388 586 505
SOFINEDIS	100,0	304 515 380
SOFRED	100,0	342 213 253
SOGADIS	100,0	321 357 543
SOGARA	50,0	662 720 341
SOGARA FRANCE	50,0	397 509 647
SOGIPIC	100,0	400 881 058
SOGRIN	100,0	325 663 771
SOJUDIS	100,0	316 701 309
SOLADIS	100,0	345 027 171
SOPLANDI	100,0	392 435 905
SOVAL	100,0	847 250 503
STEMA	100,0	440 068 625
STOC SUD-EST - STOC S.E.	100,0	398 155 606
STROFI	100,0	421 892 134
SUESCUN	100,0	340 023 936
SUPER ALBA	100,0	325 183 655
TAVERDIS	100,0	350 621 652
TERRADIS	100,0	331 015 958
THOMAS DISTRIBUTION	100,0	394 183 040
TILLY DISTRIBUTION	100,0	350 553 517
TOURANGELLE DE PARTICIPATIONS	100,0	339 487 787
VALDIS	100,0	347 381 196
VEZERE DISTRIBUTION	100,0	478 502 651
VLS DISTRIBUTION (SUPERMARCHÉ SCHALLER)	100,0	340 468 321

■ Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2006 (suite)

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
Allemagne	
ERTECO DEUTSCHLAND GMBH	100,0
PROMOHYPERMARKT AG & CO. KG	100,0
Argentine	
BANCO CETELEM ARGENTINA SA	40,0
BANCO DE SERVICIOS FINANCIEROS SA	60,0
CARREFOUR AMERICAS	100,0
CARREFOUR ARGENTINA SA	100,0
DIA ARGENTINA SA	100,0
SUPERMERCADOS NORTE	100,0
TIGA S.A.	100,0
Belgique	
ALL IN FOOD	100,0
ANDIS	100,0
BIGG'S - CONTINENT NOORD SA	100,0
BIGG'S SA	100,0
CARGOVIL (EX OUTEX)	100,0
CARREFOUR BELGIUM	100,0
CARUM	100,0
CENTRE DE COORDINATION CARREFOUR	100,0
CUSTOMER LOYALTY PROGRAM BELGIUM - CLPB	97,1
DAVO	100,0
DE NETELAAR	100,0
DIKON	100,0
DIZO	100,0
ECLAIR	100,0
EXTENSION BEL-TEX	100,0
FIFO	100,0
FILMAR	100,0
FILUNIC	100,0
FIMASER	60,0
FOMAR	100,0
FOURCAR BELGIUM SA	100,0
FRESHFOOD	100,0
FRESHMAR	100,0
GB RETAIL ASSOCIATES SA	100,0
GIB MANAGEMENT SERVICES	100,0
GMR	100,0
GROSFRUIT	100,0
MABE	100,0
MULTI STORE	100,0
NORTHSHORE PARTICIPATION	100,0
PLUSMARKT	100,0
R&D FOOD	100,0
ROB	100,0
ROTHIDI	100,0
RULUK	100,0
SAMDIS	78,8
SCHILCO	100,0
SERCAR	100,0
SINDIS	100,0
SIVVO	100,0
SOCIÉTÉ RELAIS	100,0
SOUTH MED INVESTMENTS	100,0
STIGAM	100,0
TECHNICAL MAINTENANCE SERVICE - TMS	100,0
VERSMARKT	100,0
VEVO	100,0
VOMARKT	100,0
WAPRO	100,0

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
Brésil	
AUTO POSTO PIMPOLHO LTDA	100,0
BREPA COMERCIO PARTICIPACAO LTDA	100,0
CARREFOUR ADMINISTRADORA DE CARTOES DE CREDITO, COMERCIO E PARTICIPACOES LTDA	60,0
CARREFOUR AMERICAS LTDA	100,0
CARREFOUR COMMERCIO E INDUSTRIA LTDA	100,0
CARREFOUR GALERIAS COMERCIAIS LTDA	100,0
CARREFOUR PARTICIPACOES SA	100,0
CARREFOUR REVENDEDORA DE COMBUSTIVEIS LTDA.	100,0
CARREFOUR VIAGENS E TURISMO LTDA.	100,0
CONSENSUS COMÉRCIO VAREJISTA DE PRODUTOS ALIMENTÍCIOS LTDA.	100,0
DIA BRASIL	100,0
ELDORADO	100,0
IMOPAR PARTICIPCOES E ADMINISTRACAO IMOBILIARIA LTDA	100,0
LOJIPART PARTICIPACOES SA	100,0
MAUA PARTICIPACOES	100,0
NOVA GAULE COMERCIO E PARTICIPACOES S.A.	100,0
NTC TRADING S/A	100,0
POSTO DE COMBUSTÍVEL ZONA NORTE	100,0
POSTO DE SERVIÇOS NAOMIS LTDA	100,0
RDC FACCOR FACTORING FOMENTO COMERCIAL LTDA.	100,0
Bulgarie	
CARREFOUR BULGARIA AD	100,0
Chine	
BEIJING CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD.	55,0
BEIJING CHAMPION SHOULIAN COMMUNITY CHAIN STORES CO LTD	100,0
BEIJING CHUANGYIJIA CARREFOUR COMMERCIAL	100,0
BEIJING DIA-SHOULIAN COMMERCIAL RETAIL CO. LTD	87,4
BEIJING REPRESENTATIVE OFFICE OF CARREFOUR S.A.	100,0
CARREFOUR (CHINA) FOUNDATION	100,0
CARREFOUR (CHINA) MANAGEMENT & CONSULTING SERVICES CO.	100,0
CHANGSHA CARREFOUR HYPERMARKET	100,0
CHENGDU CARREFOUR HYPERMARKET CO LTD	92,5
CHENGDU YUSHENG INDUSTRIAL DEVELOPMENT CO LTD	100,0
CHONGQING CARREFOUR COMMERCIAL CO LTD	55,0
DALIAN CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD.	65,0
DIA TIANTIAN (SHANGHAI) MANAGEMENT CONSULTING SERVICE CO. LTD	100,0
DONGGUAN CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	100,0
DONGGUAN DONESHENG SUPERMARKET CO	100,0
FUZHOU CARREFOUR COMMERCIAL CO LTD	65,0
GUANGZHOU JIAGUANG SUPERMARKET CO	55,0
HAIKOU CARREFOUR COMMERCIAL	100,0
HANGZHOU CARREFOUR HYPERMARKET CO., LTD	65,0
HARBIN CARREFOUR HYPERMARKET CO., LTD	65,0
HEFEI YUEJIA COMMERCIAL CO., LTD.	60,0
JINAN CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	100,0
KUNMING CARREFOUR HYPERMARKET CO., LTD	100,0
NANJING YUEJIA SUPERMARKET CO LTD	65,0
NINGBO CARREFOUR COMMERCIAL	60,0
NINGBO LEFU INDUSTRIAL DEVELOPMENT CO. LTD	100,0
QINGDAO CARREFOUR COMMERCIAL	97,7
SHANGAI CARHUA SUPERMARKET LTD	55,0
SHANGHAI DIA-LIAN HUA RETAIL CO. LTD	55,0
SHENYANG CARREFOUR COMMERCIAL CO LTD	65,0
SHENZHEN CARREFOUR COMMERCIAL	100,0

■ Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2006 (suite)

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
Chine (suite)	
SHENZHEN LERONG SUPERMARKET CO LTD	100,0
SUZHOU YUEJIA SUPERMARKET CO., LTD	55,0
TIANJIN FUYE COMMERCIAL CO., LTD.	55,0
TIANJIN QUANYE CARREFOUR HYPERMARKET CO., LTD	65,0
WUHAN HANFU CHAIN SUPERMARKET CO LTD	100,0
WUXI YUEFU COMMERCIAL CO., LTD.	60,0
XIAMEN CARREFOUR COMMERCIAL CO LTD	100,0
XIAN CARREFOUR HYPERMARKET CO LTD	100,0
XINJIANG CARREFOUR HYPERMARKET	100,0
XUZHOU YUEJIA COMMERCIAL CO LTD	60,0
ZHENGZHOU YUEJIA COMMERCIAL CO., LTD.	60,0
ZHUHAI LETIN SUPERMARKET CO., LTD.	100,0
Colombie	
GSC SA - GRANDES SUPERFICIES DE COLOMBIA	100,0
Espagne	
CARREFOUR CANARIAS, S.A.	95,9
CARREFOUR ESPANA PROPERTIES, S.L.	95,9
CARREFOUR NAVARRA, S.L.	95,9
CARREFOUR NORTE, S.L.	95,9
CARREFOURONLINE S.L (SUBMARINO HISPANIA)	95,9
CENTROS COMERCIALES CARREFOUR, S.A.	95,9
CORREDURIA DE SEGUROS CARREFOUR	71,9
DISTRIBUIDORA INTERNACIONAL DE ALIMENTACION (DIASA)	100,0
FINANDIA E.F.C.	100,0
GROUP SUPECO MAXOR	95,9
IMMOBILARIA CARREFOUR	67,1
INVERSIONES PRYCA, S.A.	100,0
NORFIN HOLDER S.L	100,0
SERVICIOS FINANCIEROS CARREFOUR EF.C. (FINANCIERA PRYCA)	57,7
SIDAMSA CONTINENTE HIPERMERCADOS, S.A.	100,0
SOCIEDAD DE COMPRAS MODERNAS, S.A. (SOCOMO)	95,9
SUPERMERCADOS CHAMPION, S.A.	95,9
VIAJES CARREFOUR, S.L.UNIPERSONAL	95,9
Grèce	
CARREFOUR MARINOPOULOS	50,0
DIA HELLAS	80,0
GUEDO Holding Ltd.	25,1
XYNOS SA	50,0
Hong Kong	
CARREFOUR ASIA LTD	100,0
CARREFOUR GLOBAL SOURCING ASIA	100,0
CARREFOUR TRADING ASIA LTD (CTA)	100,0
VICOUR LIMITED	100,0
Indonésie	
PT CARREFOUR INDONESIA (EX CONTIMAS)	100,0
Irlande	
CARREFOUR INSURANCE	100,0

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
Italie	
CARREFOUR DISTRIBUZIONE SRL (EX CONSORZIO CARREFOUR)	99,8
CARREFOUR ITALIA	100,0
CARREFOUR ITALIA IMMOBILIARE	99,8
CARREFOUR SERVIZI FINANZIARI SPA	60,0
DEMETER ITALIA SPA (EX HYPERMARKET HOLDING)	99,8
DI PER DI SRL	99,8
ERTECO ITALIA SRL	99,8
ETNASTORE SPA	59,9
FINMAR SPA	99,8
GS SpA (EX ATENA)	99,8
LOGIDIS ITALIA SRL	99,8
MIRTO 92	99,8
NUOVA CV	99,8
NUOVA DM	99,8
NUOVA DP	99,8
NUOVA DSL	99,8
NUOVA SD	99,8
S.L.I.D.I. SRL	99,8
SOCIETA SVILUPPO COMMERCIALE	99,8
SVILUPPO ALIMENTARE SRL	99,8
TREDI' ESPANSIONE SRL	99,8
Malaisie	
CARREFOUR MALAYSIA SDN BHD	100,0
MAGNIFICIENT DIAGRAPH SDN-BHD	100,0
Pays-Bas	
ALCYON BV	95,9
CADAM BV	100,0
CARREFOUR CHINA HOLDINGS BV	100,0
CARREFOUR INTERNATIONAL SERVICES BV (HYPER GERMANY HOLDING BV)	100,0
CARREFOUR NEDERLAND BV	100,0
CARRETSTRAAT BV	100,0
EUROPE TRADING COMPANY (ETC)	100,0
FOURCAR BV	100,0
FOURET BV	100,0
FRANCOFIN BV	100,0
HOFIDIS INVESTMENT AND FINANCE INTERNATIONAL (HIFI)	100,0
HYPER GERMANY BV	100,0
HYPER INVEST BV	100,0
INTERCROSSROADS BV	100,0
KRUISDAM BV	100,0
MILDEW BV	100,0
ONESIA BV	100,0
SOCA BV	100,0
Pologne	
CARREFOUR POLSKA	100,0
CARREFOUR POLSKA PROPER	100,0
CARREFOUR POLSKA WAW	100,0
Portugal	
CARREFOUR (PORTUGAL)	99,9
DIA PORTUGAL SUPERMERCADOS	100,0
République tchèque	
ALFA SHOPPING CENTER	100,0
SHOPPING CENTRE KRALOVO POLE	100,0
USTI NAD LABEM SHOPPING CENTER	100,0

■ Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2006 (suite)

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
Roumanie	
HIPROMA	98,3
Singapour	
CARREFOUR SINGAPOUR PTE LTD	100,0
CARREFOUR SOUTH EAST ASIA	100,0
Slovaquie	
ATERAITA	100,0
CARREFOUR SLOVENSKO	100,0
Suisse	
ALPIROSA	100,0
CARREFOUR SUISSE	100,0
CARREFOUR WORLD TRADE	100,0
DISTRIBUTIS SA	50,0
HYPERDEMA (PHS)	100,0
PROMOHYPERMARKT AG (PHS)	100,0

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
Taïwan	
CARREFOUR FINANCIAL CONSULTING	60,0
CARREFOUR STORES TAIWAN CO	60,0
CHARNG YANG DEVELOPMENT CO	30,0
PRESICARRE	60,0
Thaïlande	
CENCAR LTD	100,0
NAVA NAKARINTR LTD	100,0
SSCP THAILAND LTD	100,0
Turquie	
CARREFOUR SABANCI TICARET MERKEZI AS CARREFOURSA	58,2
DIA SABANCI SUPERMARKETLERI TICARET ANONIM SIRKETI	60,0

■ Sociétés consolidées par mise en équivalence au 31 décembre 2006

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation	Numéro de Registre du Commerce
France		
ALTIS	50,0	310 710 223
DISTRIMAG	50,0	301 970 471
HYPERMARCHÉS DES 2 MERS - H2M	50,0	393 248 554
PROVENCIA SA	50,0	326 521 002
SA BLADIS	33,3	401 298 583
SCI LATOUR	60,0	333 337 053
SOCIÉTÉ RESEAU FRANCE BILLET	45,0	414 948 638
SOCIÉTÉ SUPERMARCHE DU BASSIN - SSB	50,0	324 754 894

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
Argentine	
HIPERBROKER	65,0
Brésil	
AGROPECUARIA LABRUNIER LTDA	100,0
AGROPECUARIA ORGANICA DO VALE	82,5
AGROPECUARIA VALE DAS UVAS SARL	100,0
FAZENDA SAO MARCELO SA	100,0
Espagne	
COSTASOL DE HIPERMERCADOS, S.L.	32,6
DIAGONAL PARKING, S.C.	55,1
FEU VERT IBÉRICA, S.A.	47,9
GLORIAS PARKING S.A.	47,9
ILITURGITANA DE HIPERMERCADOS, S.L.	32,6
INTERING SA	47,9
SICIONE, S.A.	33,1

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
Italie	
CARREFOUR ITALIA MOBILE SRL	50,0
FINIPER SPA	20,0
IL BOSCO SRL	39,9
IPER ORIO SPA	49,9
IPER PESCARA SPA	49,9
PEGASO SPA	48,9
Suisse	
DISTRIBUTIS MONCOR SA	25,0

Parc de **magasins intégrés** (consolidés)

FRANCE	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Hypermarchés	117	117	179	179	175	178	178	179	179	192
Supermarchés		398	530	539	534	547	566	588	595	615
Maxidiscomptes	367	384	418	424	459	487	578	630	782	811
Autres formats	321	357	576	584	127	126	126	129	108	101
Total	**805**	**1 256**	**1 703**	**1 726**	**1 295**	**1 338**	**1 448**	**1 526**	**1 664**	**1 719**

EUROPE (hors France)	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Hypermarchés	68	73	142	187	253	268	281	288	321	365
Supermarchés			181	480	548	650	651	690	765	746
Maxidiscomptes			1 965	2 099	2 210	2 325	2 464	2 606	2 789	2 969
Autres formats			76	263	173	130	210	240	223	241
Total	**68**	**73**	**2 364**	**3 029**	**3 184**	**3 373**	**3 606**	**3 824**	**4 098**	**4 321**
BELGIQUE										
Hypermarchés					57	57	56	56	56	56
Supermarchés					72	73	73	77	79	79
Autres formats					1	1	1	1		
Total					**130**	**131**	**130**	**134**	**135**	**135**
ESPAGNE										
Hypermarchés	56	58	112	116	108	115	119	121	136	148
Supermarchés			175	187	167	174	200	190	143	82
Maxidiscomptes			1 541	1 609	1 649	1 700	1 778	1 836	1 891	1 961
Autres formats			30	27	28	31	32	32		
Total	**56**	**58**	**1 858**	**1 939**	**1 952**	**2 020**	**2 129**	**2 179**	**2 170**	**2 191**
GRÈCE										
Hypermarchés			4	11	11	13	13	16	19	25
Supermarchés				85	82	142	101	120	148	164
Maxidiscomptes			142	181	199	212	221	251	267	295
Autres formats				46	46		47	60	52	51
Total			**146**	**323**	**338**	**367**	**382**	**447**	**486**	**535**
ITALIE										
Hypermarchés	6	6	6	31	34	34	39	38	50	55
Supermarchés				192	173	203	205	226	238	247
Autres formats			46	190	98	98	130	147	171	190
Total	**6**	**6**	**52**	**413**	**305**	**335**	**374**	**411**	**459**	**492**
POLOGNE										
Hypermarchés	1	3	7	8	9	13	15	17	32	42
Supermarchés			6	15	51	55	67	70	71	83
Total	**1**	**3**	**13**	**23**	**60**	**68**	**82**	**87**	**103**	**125**
PORTUGAL										
Hypermarchés	3	4	5	5	5	6	7	7	7	10
Maxidiscomptes			273	272	276	281	283	286	292	320
Total	**3**	**4**	**278**	**277**	**281**	**287**	**290**	**293**	**299**	**330**

EUROPE (hors France) (suite)	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE										
Hypermarchés			3	6	7	8	9	10		-
ROUMANIE										
Hypermarchés										7
SLOVAQUIE										
Hypermarchés				2	4	4	4	4		-
SUISSE										
Hypermarchés					8	8	8	8	9	9
TURQUIE										
Hypermarchés	2	2	5	8	10	10	11	11	12	13
Supermarchés				1	3	3	5	7	86	91
Maxidiscomptes			9	37	86	132	182	233	339	393
Total	**2**	**2**	**14**	**46**	**99**	**145**	**198**	**251**	**437**	**497**

AMÉRIQUES	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Hypermarchés	84	101	112	120	124	135	147	157	148	204
Supermarchés			83	253	263	249	254	211	149	118
Maxidiscomptes			106	201	263	313	413	488	520	539
Total	**84**	**101**	**301**	**574**	**650**	**697**	**814**	**856**	**817**	**861**
ARGENTINE										
Hypermarchés	18	21	22	22	22	23	24	28	28	30
Supermarchés				138	132	141	141	114	114	118
Maxidiscomptes			106	201	246	246	285	310	319	325
Total	**18**	**21**	**128**	**361**	**400**	**410**	**450**	**452**	**461**	**473**
BRÉSIL										
Hypermarchés	49	59	69	74	74	79	85	85	99	143
Supermarchés			83	115	131	108	113	97	35	
Maxidiscomptes					17	67	128	178	201	214
Total	**49**	**59**	**152**	**189**	**222**	**254**	**326**	**360**	**335**	**357**

AMÉRIQUES (suite)	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
CHILI										
Hypermarchés		1	2	3	4	4				
COLOMBIE										
Hypermarchés		1	2	3	5	8	11	15	21	31
MEXIQUE										
Hypermarchés	17	19	17	18	19	21	27	29		-

ASIE	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Hypermarchés	39	59	80	94	105	123	144	170	191	202
Supermarchés								6	8	
Maxidiscomptes							55	164	225	255
Total	**39**	**59**	**80**	**94**	**105**	**123**	**199**	**340**	**424**	**457**
CHINE										
Hypermarchés	7	14	20	24	24	32	40	56	70	90
Supermarchés								6	8	
Maxidiscomptes							55	164	225	255
Total	**7**	**14**	**20**	**24**	**24**	**32**	**95**	**226**	**303**	**345**
CORÉE										
Hypermarchés	3	6	12	20	22	25	27	27	31	-
HONG KONG										
Hypermarchés	2	4	4							-
INDONESIE										
Hypermarchés		1	5	7	8	10	11	15	20	29
JAPON										
Hypermarchés				1	3	4	7	8		-
MALAISIE										
Hypermarchés	3	5	6	6	6	6	7	8	8	10
SINGAPOUR										
Hypermarchés	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2
TAÏWAN										
Hypermarchés	17	21	23	24	26	28	31	34	37	47
THAÏLANDE										
Hypermarchés	6	7	9	11	15	17	19	20	23	24

GROUPE	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Hypermarchés	308	350	513	580	657	704	750	794	839	963
Supermarchés		398	794	1 272	1 345	1 446	1 471	1 495	1 517	1 479
Maxidiscomptes	367	384	2 489	2 724	2 932	3 125	3 510	3 888	4 316	4 574
Autres formats	321	357	652	847	300	256	336	369	331	342
Total	**996**	**1 489**	**4 448**	**5 423**	**5 234**	**5 531**	**6 067**	**6 546**	**7 003**	**7 358**

SURFACE DE VENTE PAR FORMAT (MAGASINS INTÉGRÉS)

(en milliers de m²)	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Hypermarchés	3 075	3 489	4 580	5 256	5 674	6 180	6 510	6 885	7 087	7 620
Supermarchés			1 195	1 968	2 117	2 132	2 277	2 321	2 319	2 283
Maxidiscomptes		232	794	906	997	1 093	1 255	1 466	1 674	1 850

SURFACE DE VENTE PAR PAYS (MAGASINS INTÉGRÉS)

(en milliers de m²)	Hypermarchés	Supermarchés	Maxidiscomptes	Total (1)
France	**1 845**	**1 105**	**493**	**3 444**
Europe (hors France)	**2 850**	**981**	**1 134**	**4 964**
Espagne	1 328	137	837	2 302
Italie	395	298		692
Belgique	351	142		493
Grèce	150	188	95	434
Pologne	313	106		418
Turquie	117	110	93	319
Portugal	83		108	191
Roumanie	61			61
Suisse	54			54
Amériques	**1 346**	**197**	**163**	**1 706**
Argentine	252	197	94	544
Bresil	890		68	959
Colombie	204			204
Asie	**1 577**		**61**	**1 638**
Chine	723		61	784
Indonésie	200			200
Malaisie	92			92
Singapour	15			15
Thaïlande	209			209
Taïwan	339			339
Groupe	**7 620**	**2 283**	**1 850**	**11 753**

(1) Le total n'intègre pas les surfaces des autres formats du Groupe tels que les magasins de proximité.

Statistiques **commerciales**

ACTIVITÉ DES HYPERMARCHÉS INTÉGRÉS

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Ventes par m² (CA annuel HT en euros)	7 930	7 410	7 410	8 110	7 214	6 594	6 319	6 109	6 201	6 023
Ventes par magasin (CA annuel HT en milllions d'euros)	79	74	66	67	65	58	55	53	52	48
Nombre annuel de passages en caisse (en millions)	733	818	974	1 115	1 206	1 264	1 355	1 466	1 487	1 563

NOMBRE ANNUEL DE PASSAGES EN CAISSE
DES HYPERMARCHÉS INTÉGRÉS PAR ZONE AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en millions)	2006
France	370
Europe	478
Amériques	243
Asie	472
Groupe	**1 563**

CA TTC 2006 PAR ZONE ET PAR FORMAT

(en millions d'euros)	Hypermarchés	Supermarchés	Maxidiscomptes	Autres formats	Total
France	22 271	8 849	2 733	7 822	**41 675**
Europe	18 718	5 580	4 307	4 616	**33 221**
Amériques	5 806	664	593	45	**7 109**
Asie	5 320	0	97	0	**5 417**
Groupe	**52 115**	**15 093**	**7 731**	**12 483**	**87 422**

INFORMATIONS SUR LE PARC DE MAGASINS SOUS ENSEIGNES

Tous formats	France	Europe	Amériques	Asie	Groupe
CA TTC commercial (en millions d'euros)	45 725	38 722	7 129	5 664	97 240
Variation 2006/2005 (en %)	2,8	6,2	16,3	13,3	5,6
% du CA TTC commercial total	47,0	39,8	7,3	5,8	100,0
Nombre de magasins	3 879	7 249	954	465	12 547
Surface de vente (en m²)	5 151 863	6 671 989	1 731 065	1 713 699	15 268 616
Hypermachés					
CA TTC commercial (en millions d'euros)	24 061	21 658	5 806	5 567	57 093
Variation 2006/2005 (en %)	1,7	6,8	21,0	13,0	6,4
% du CA TTC commercial total	24,7	22,3	6,0	5,7	58,7
Nombre de magasins	218	408	204	210	1 040
Surface de vente (en m²)	1 997 032	3 176 328	1 346 456	1 652 641	8 172 458
CA TTC/m² (en euros)	12 049	6 819	4 312	3 369	6 986
Supermarchés					
CA TTC commercial (en millions d'euros)	13 744	8 764	664		23 172
Variation 2006/2005 (en %)	2,8	3,4	-20,9		2,2
% du CA TTC commercial total	14,1	9,0	0,7		23,8
Nombre de magasins	1 025	1 282	118		2 425
Surface de vente (en m²)	1 762 627	1 555 983	197 280		3 515 890
CA TTC/m² (en euros)	7 797	5 633	3 366		6 591
Maxidiscomptes					
CA TTC commercial (en millions d'euros)	2 850	5 594	658	97	9 199
Variation 2006/2005 (en %)	15,2	6,6	33,8	37,7	11,0
% du CA TTC commercial total	2,9	5,8	0,7	0,1	9,5
Nombre de magasins	848	4 063	632	255	5 798
Surface de vente (en m²)	522 345	1 419 294	187 329	61 058	2 190 026
CA TTC/m² (en euros)	5 457	3 941	3 511	1 593	4 200
Autres					
CA TTC commercial (en millions d'euros)	5 069	2 705			7 776
Variation 2006/2005 (en %)	2,3	9,4			4,7
% du CA TTC commercial total	5,2	2,8			8,0
Nombre de magasins	1 788	1 496			3 284

COMPTES SOCIAUX

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	2006 Brut	2006 Amortissements et provisions	2006 Net	2005 Net	2004 Net
Immobilisations incorporelles		16 815	2 225	14 590	14 573	14 572
Immobilisations corporelles						
Terrains		2	-	2	2	4
Constructions		2	1	1	2	4
Autres immobilisations corporelles		3	1	2	5	3
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées		19 320	555	18 765	18 558	18 400
Prêts et autres immobilisations financières		594	-	594	677	974
Actif immobilisé	3	36 736	2 782	33 954	33 817	33 957
Créances		664	83	581	471	400
Valeurs mobilières de placement	5	1 220	27	1 193	1 135	1 397
Disponibilités		2	-	2	136	18
Comptes de régularisation		4	-	4	4	183
Actif circulant	4	1 890	110	1 780	1 746	1 998
Total actif		38 626	2 892	35 734	35 563	35 955

PASSIF	Notes	Avant répartition			Après répartition		
(en millions d'euros)		2006	2005	2004	2006	2005	2004
Capital social	6	1 762	1 762	1 763	1 762	1 762	1 763
Primes d'émission et de fusion		15 953	15 953	15 908	15 953	15 953	15 908
Écart de réévaluation		-	-	-	-	-	-
Réserve légale		179	179	179	179	179	179
Réserves réglementées		378	378	578	378	378	578
Autres réserves		187	187	-	187	187	-
Report à nouveau		598	557	1 539	357	597	544
Résultat de l'exercice		485	745	(332)	Affecté	Affecté	Affecté
Provisions réglementées	7	33	15	5	33	15	5
Capitaux propres		**19 575**	**19 776**	**19 640**	**18 849**	**19 071**	**18 977**
Provisions pour risques et charges	**7**	**373**	**345**	**337**	**373**	**345**	**337**
Dettes financières							
Emprunts obligataires		7 960	7 969	7 144	7 960	7 969	7 144
Emprunts auprès des établissements de crédits		6 600	6 518	1 960	6 600	6 518	1 960
Emprunts et dettes financières divers		1	43	129	1	43	129
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		215	206	140	215	206	140
Dettes fiscales et sociales		192	221	268	192	221	268
Autres dettes d'exploitation		-	1	19	-	1	19
Dettes diverses							
Autres dettes diverses		812	478	6 318	1 538	1 183	6 981
Comptes de régularisation		6	6	-	6	6	-
Dettes	8	15 786	15 442	15 978	16 512	16 147	16 641
Total passif		**35 734**	**35 563**	**35 955**	**35 734**	**35 563**	**35 955**

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Reprises sur amortissements et transferts de charges	9	7	1
Autres produits	397	394	391
Total produits d'exploitation	**406**	**401**	**392**
Autres achats et charges externes	(378)	(393)	(330)
Traitements et salaires, charges sociales	(8)	(26)	(23)
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	(39)	(51)	(106)
Impôts, taxes et autres charges d'exploitation	(4)	(8)	(9)
Total charges d'exploitation	**(429)**	**(478)**	**(468)**
Résultat d'exploitation	**(23)**	**(77)**	**(76)**
Quote part sur opérations faites en commun	**-**	**(1)**	**(28)**
Produits de participations	586	1 230	608
Autres intérêts et produits assimilés, produits de cession de VMP	395	128	412
Reprises sur provisions	35	500	20
Total produits financiers	**1 016**	**1 858**	**1 040**
Dotations aux provisions	(62)	(187)	(717)
Intérêts et charges assimilées	(909)	(988)	(783)
Total charges financières	**(971)**	**(1 175)**	**(1 500)**
Résultat financier	**45**	**683**	**(460)**
Résultat courant avant impôts	**22**	**605**	**(564)**
Résultat exceptionnel sur opération de gestion	1	(10)	-
Résultat exceptionnel sur opération en capital	192	(181)	260
Dotations et reprises d'amortissements et de provisions	(23)	(23)	(365)
Résultat exceptionnel	**170**	**(214)**	**(105)**
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	**-**	**-**	**-**
Impôts sur les bénéfices	**293**	**354**	**337**
Résultat net	**485**	**745**	**(332)**

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Résultat net	485	745	(332)
Dotation aux amortissements	23	51	432
Dotation (nette) aux provisions	58	(297)	726
Plus et moins-values sur cessions d'immobilisations	(193)	179	(261)
Autres variations	4	-	-
Trésorerie brute issue des opérations	**377**	**678**	**565**
Variation des autres créances et dettes	28	(124)	136
Autres mouvements	-	-	
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	**405**	**554**	**701**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(35)	(30)	(22)
Acquisitions des titres de participation	(509)	(160)	(2 114)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3	4	
Cessions de titres de participations	509	132	372
Variation des autres immobilisations financières	-	25	(71)
Autres	-	-	-
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	**(32)**	**(29)**	**(1 835)**
Augmentation et réduction des capitaux propres	-	43	(373)
Dividendes versés	(705)	(655)	(525)
Augmentation nette de l'endettement	(138)	343	(1 375)
Variation des créances et dettes intragroupe	413	(392)	3 233
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	**(430)**	**(661)**	**960**
Variation nette de la trésorerie	**(57)**	**(136)**	**(174)**
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 279	1 415	1 589
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 222	1 279	1 415
Variation nette de la trésorerie au bilan	**(57)**	**(136)**	**(174)**

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

■ Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des logiciels évalués à leur coût d'acquisition et de production, de fonds de commerce évalués à leur valeur d'apport et d'un mali de fusion issu de la fusion Carrefour-Promodès en 2000. Des tests de dépréciation de ce mali et des fonds de commerce sont mis en oeuvre à chaque clôture afin de vérifier que les valeurs nettes comptables n'excèdent pas leurs valeurs recouvrables.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique prévue du bien :

■ Logiciels	3 à 5 ans
■ Matériels informatiques	3 ans
■ Agencements et aménagements des constructions	8 ans
■ Autres	3 à 10 ans

Les actifs corporels et incorporels, dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette comptable font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est déterminée par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur de marché.

■ Participations et créances rattachées

Leurs valeurs brutes sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Ces actifs sont dépréciés au regard de leur valeur de marché ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation.

■ Prêts et autres immobilisations financières - Créances

Les prêts et autres immobilisations financières ainsi que les créances figurent à l'actif pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

■ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent principalement des fonds communs de placement, des certificats de dépôt et des primes versées sur achats de calls destinés à couvrir des plans de stock-options, qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût et amorties sur la durée d'acquisition des droits.

Le détail au 31 décembre est présenté en note 5.

■ Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice, à l'exception de celles ayant fait l'objet de couverture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est, le cas échéant, portée au bilan en "Comptes de régularisation".

■ **Indemnités de départ à la retraite**

Une indemnité de départ est versée aux personnes travaillant dans la société jusqu'à leur retraite. La totalité des droits acquis par les personnes concernées est prise en charge.

■ **Impôt sur les bénéfices**

Carrefour est la société tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par Carrefour.

■ **Instruments financiers**

Les couvertures de risque de taux d'intérêt utilisées par Carrefour visent à limiter les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur l'endettement à taux variable.

Ces couvertures sont réalisées au moyen d'instruments financiers de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les instruments financiers utilisés sont principalement des swaps et des options de taux, ainsi que des achats et ventes à terme de devises.

Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts. Dans le cas d'opérations non adossées à des transactions certaines, les pertes latentes lors de l'arrêté des comptes sont provisionnées.

Les instruments utilisés au 31 décembre sont présentés en note 10.

■ **Provisions**

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

NOTE 2

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

■ **Résultat financier**

Le résultat financier 2006 est en diminution de (638) millions d'euros par rapport à l'année 2005, en raison :

- d'une baisse des dividendes versés par les filiales : (644) millions d'euros ;
- des autres variations : 6 millions d'euros.

■ **Résultat exceptionnel**

En 2006, le résultat exceptionnel sur opérations en capital s'élève à 192 millions d'euros. Il est constitué essentiellement des plus-values suivantes :

- cession de 20,55 % de Carrefour Corée : 100 millions d'euros ;
- cession de 40,52 % de Hypario : 96 millions d'euros.

NOTE 3

ACTIF IMMOBILISÉ (HORS PROVISIONS DÉTAILLÉES DANS LA NOTE 7)

(en millions d'euros)		Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Immobilisations brutes					
Au 1er janvier		16 795	20	19 805	36 620
Acquisitions		34	2	995	1 031
Sorties de l'actif		(14)	(15)	(886)	(915)
Total au 31 décembre	**A**	**16 815**	**7**	**19 914**	**36 736**
Amortissements					
Au 1er janvier		2 212	11	-	2 223
Dotations de l'exercice		20	2	-	22
Diminutions sur sorties de l'actif		(13)	(11)	-	(24)
Total au 31 décembre	**B**	**2 219**	**2**	**-**	**2 221**
Total net	**A - B**	**14 596**	**5**	**19 914**	**34 515**

NOTE 4

ACTIF CIRCULANT

■ **État des échéances des créances**

(en millions d'euros)	Montant brut	Moins d'un an
Créances de l'actif circulant	664	664
Comptes de régularisation	4	4
Total	**668**	**668**

NOTE 5

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Ce poste comprend :

- des primes versées sur des options d'achat d'actions Carrefour pour 143 millions d'euros, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions non levées au 31 décembre 2006. La valeur de ces primes est provisionnée pour un montant de 27 millions d'euros au 31 décembre 2006 ;
- des fonds communs de placement monétaires et des certificats de dépôt pour 980 millions d'euros ;
- des bons de capitalisation pour 97 millions d'euros.

DISPONIBILITÉS

Ce poste comprend :

- des comptes bancaires pour 2 millions d'euros.

NOTE 6

CAPITAUX PROPRES

■ **Capital social**

Le capital social est constitué par 704 902 716 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros.

■ **Participation de l'émetteur à un groupe d'entreprises**

L'émetteur ne participe pas à un groupe d'entreprises. Par ailleurs, l'émetteur ne subit aucune dépendance à l'égard de brevets et licences ou de contrats quelle qu'en soit la nature (commerciale, industrielle, etc.).

■ **Proposition d'affectation du résultat (les dividendes sont prescrits dans les conditions légales)**

Origine

(en millions d'euros)	
Report à nouveau	598
Résultat de l'exercice	485
Total	**1 083**

Affectation

(en millions d'euros)	
Dividendes	726
Report à nouveau	357
Total	**1 083**

■ **Répartition des bénéfices (article 36 des statuts)**

Sur les bénéfices nets établis à chaque inventaire, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte ;
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées :

- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt de 6 % l'an sur le montant libéré et non remboursé de leurs actions, sans qu'en cas d'insuffisance des bénéfices d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs ;
- les sommes que l'Assemblée, sur la proposition du Directoire, décide d'affecter à tous comptes de réserve ou de prévoyance et même à un compte d'amortissement du capital ou de reporter à nouveau.

L'excédent est réparti entre toutes les actions.

Les réserves dont l'assemblée a la disposition pourront être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indiquera expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

L'Assemblée Générale extraordinaire peut, au moyen de bénéfices ou de réserves autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions qui perdront, à due concurrence, le droit au premier dividende et au remboursement de leur valeur nominale.

Les actions intégralement amorties sont dites actions de jouissance.

L'Assemblée Générale des actionnaires peut aussi, dans les conditions fixées par la loi, décider la conversion en actions de capital des actions intégralement ou partiellement amorties.

Les comptes de réserve et d'amortissement ne produisent aucun intérêt, sauf décision contraire de l'Assemblée annuelle.

■ Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2005 avant affectation des résultats	**19 031**
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	745
Affectation du résultat par l'AGO	(705)
Capitaux propres après affectation de résultat	**19 071**
Variation au cours de l'exercice :	
Variation du capital social	
Variation des primes, réserves report à nouveau	
Variation des provisions réglementées	19
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2006 avant Assemblée Générale	**19 090**
Résultat de l'exercice 2006	485
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2006 avant répartition	**19 575**

■ Faits marquants

Le dividende 2006 non versé sur les actions d'autodétention soit 0,3 million d'euros est comptabilisé en report à nouveau.

NOTE 7

PROVISIONS

(en millions d'euros)	Au 1er janvier	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Au 31 décembre
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provision pour investissement et amortissement dérogatoires	15	24	(6)		33
Provisions pour risques et charges					
Engagement de retraite	18	-	-	(2)	16
Autres	327	38	(1)	(8)	356
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations incorporelles et financières	580	20	(5)	(34)	561
Créances	70	13	-	-	83
Autres (VMP)	8	21	(2)	-	27
Total	**1 018**	**116**	**(14)**	**(44)**	**1 076**
Analyse					
Exploitation	98	17	(1)	(8)	106
Financier	750	62	(2)	(33)	777
Exceptionnel	170	37	(11)	(3)	193
Total	**1 018**	**116**	**(14)**	**(44)**	**1 076**

NOTE 8

VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES

Nature des dettes (en millions d'euros)	2005	Augmentations	Remboursements	2006
Emprunts obligataires	7 969	1 240	(1 249)	7 960
Emprunts auprès des établissements de crédits	6 518	6 213	(6 131)	6 600
Emprunts et dettes financières diverses	43	1	(43)	1
Total	**14 530**	**7 454**	**(7 423)**	**14 561**

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE AVANT RÉPARTITION

Nature des dettes (en millions d'euros)	Montant	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	7 960	1 455	4 259	2 246
Emprunts auprès des établissements de crédits	6 600	5 926	674	-
Emprunts et dettes financières diverses	1	1	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215	215	-	-
Dettes fiscales et sociales	192	192	-	-
Autres dettes diverses	812	812	-	-
Total	**15 780**	**8 601**	**4 933**	**2 246**

NOTE 9

DÉTAIL DES COMPTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Actif (en millions d'euros)		Passif (en millions d'euros)	
Immobilisations financières	19 313	Dettes financières	5 932
Créances	516	Dettes d'exploitation	342
		Dettes diverses	810
Total actif	**19 829**	**Total passif**	**7 084**

Charges (en millions d'euros)		Produits (en millions d'euros)	
Charges d'exploitation	(230)	Produits d'exploitation	389
Charges financières	(286)	Produits financiers	674
		Impôts sur les bénéfices	549
Total charges	**(515)**	**Total produits**	**1 612**

NOTE 10

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)	Montant de la garantie	dont entreprises liées
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties	1 911	
Reversement des déficits fiscaux liés à l'intégration fiscale	239	239
Total	**2 150**	**239**

(en millions d'euros)	Montant de la garantie	dont entreprises liées
Engagements reçus		
Facilités à options multiples	3 000	
Autres	257	257
Total	**3 257**	**257**

INSTRUMENTS FINANCIERS

■ Encours moyen par année des instruments dérives au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	2007	2008	2009	2010	2011	Plus de 5 ans
Carrefour paie fixe (swap de taux d'intérêt)						
Euribor/taux fixe trimestriel E/360	258	7				
Taux moyen pondéré	2,88 %	2,96 %				
Carrefour paie fixe *(forward rate agreement)*						
Euribor/taux fixe trimestriel E/360						
Taux moyen pondéré						
Carrefour paie variable (swap de taux d'intérêt)						
Euribor/taux fixe	780	780	780	436		
Variable/variable (swap de taux d'intérêt)						
Euribor/Euribor	49	20	20	20	20	
Swap de devises						
Carrefour paie Euribor/CHF fixe	37					
Carrefour paie Euribor/GBP fixe	796	796	796	796	796	796
Carrefour paie Euribor/JPY fixe		47				
Carrefour paie JPY fixe/Euribor	50					
Achats de caps						
Encours moyen	2 913	1 912	912			
Prix d'exercice	3,36 %	3,64 %	4,00 %			
Prime moyenne pondérée	0,08 %	(0,20 %)	(0,20 %)			
Achats de floors						
Encours moyen	4 875	4 000	2 792	83		
Prix d'exercice	3,36 %	3,66 %	3,79 %	4,00 %		
Prime moyenne pondérée	(0,20 %)	(0,20 %)	(0,20 %)	(0,20 %)		

■ Encours notionnel d'instruments dérives à la clôture classés par maturité

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2005	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Carrefour paie fixe (swap de taux d'intérêt)								
Euribor/taux fixe trimestriel E/360	1 180	300	880		1 830	750	1 080	
Taux moyen pondéré								
Carrefour paie fixe (*forward rate agreement*)								
Euribor/taux fixe trimestriel E/360								
Taux moyen pondéré								
Carrefour paie variable (swap d'émission)								
Euribor/taux fixe					394	394		
Variable/variable (swap d'émission)								
Euribor/Euribor	143	123	20		343	200	123	20
Swap de devises								
Carrefour paie Euribor/CHF fixe	162	162			162		162	
Carrefour paie Euribor/GBP fixe	796			796	796			796
Carrefour paie Euribor/JPY fixe	50		50		100		100	
Carrefour paie JPY fixe/Euribor	50	50						
Achats de caps								
Encours moyen	3 996	2 996	1 000		8 638	4 642	3 996	
Prix d'exercice								
Prime moyenne pondérée								
Achats de floors								
Encours moyen	5 000	1 000	4 000		4 000	2 000	2 000	
Prix d'exercice								
Prime moyenne pondérée								

NOTE 11

EFFECTIF

Effectif moyen	
Cadres	11
Agents de maîtrise et techniciens	0
Employés	0
Total	**11**

Les membres du personnel de Carrefour bénéficient d'un accord de participation ainsi que d'un accord d'intéressement.

Les accords de participation et d'intéressement s'adressent à tous les salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté au sein du groupe Carrefour.

Les montants d'intéressement et de participation sont les suivants :

(en euros)	2006	2005	2004	2003	2002
Intéressement payé et placé au titre de l'année N-1	0	0	79 541	120 376	49 359
Participation placée au titre de l'année N-1	100 955	117 822	139 992	122 838	209 983

La rémunération des mandataires sociaux est détaillée dans le rapport de gestion.

NOTE 12

IMPÔT

Carrefour a opté pour le régime d'intégration fiscale avec ses filiales:

ACTIS, ALODIS, AMIDIS ET CIE, ANNONAY DISTRIBUTION, BOEDIM, CACI, CAR AUTOROUTES, CARFUEL, CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE, CARREFOUR AUTOROUTES, CARREFOUR EUROPE, CARREFOUR FORMATION HYPERMARCHES FCE, CARREFOUR FRANCE, CARREFOUR HYPERMARCHE, CARREFOUR HYPERMARCHES FRANCE, CARREFOUR IMPORT, CARREFOUR MANAGEMENT, CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES, CARREFOUR MOBILIER HYPERMARCHES FRANCE, CARREFOUR PROPERTY, CARREFOUR SERVICE CLIENTS, CARREFOUR SYSTEMES D'INFORMATION FRANCE, CARREFOUR VACANCES, CASCH, CASMF, CATTEAU, CHRISTING, CLADEL NORD, CM SUPERMARCHES SUD EST, COMPTOIRS MODERNES, CONTINENT 2001, CONTINENT FRANCE, COSG, COVIAM 10, COVIAM 7, COVIAM 8, COVIAM 9, COVICAR 10, COVICAR 2, COVICAR 7, COVICAR 8, COVICAR 9, COVILOG 2, COVIMMO, COVIPRODIM 3, COVIRO 3, COVIRO 4, COVOBA, CRFP 10, CRFP 11, CRFP 13, CRFP 4, CRFP 8, CSF, DAUPHINOISE DE PARTICIPATION, ERTECO, ETADIS, EUROMARCHE, FINIFAC, FORUM DEVELOPPEMENT, GENEDIS, HYPARLO FRANCE, IMMOBILIERE CARREFOUR, IMMODIS, IMMO-INVEST, INTERDIS, JAPIERRE, LA CIOTAT DISTRIBUTION, LOGIDIS, LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES, MAISON JOHANES BOUBEE, OGALIM, OOSHOP, PARIDIS 75, PERPIGNAN DISTRIBUTION, PRM, PRODIM, PROFIDIS, PROVIDANGE, S2MI, SET, SISP, SNE, SOCIETE FECAMPOISE DE SUPERMARCHES, SODISOR, SOFINEDIS, SOVAL, STOC SUD EST, SUESCUN, TOURANGELLE DE PARTICIPATION, VLS DISTRIBUTION.

Information sur la situation fiscale différée ou latente

Variation des impôts différés ou latents

Décalages certains ou éventuels	31 décembre 2005		Variations		31 décembre 2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
1- Provisions réglementées						
Amortissements dérogatoires		5		6		11
2- Charges non déductibles temporairement						
Provisions pour retraite	6				6	
Provisions pour dépreciation des créances	4				4	
Provisions pour dépreciation des titres	15		(12)		3	
Provisions pour risques et charges	2				2	
Autres	6				6	
3- Produits non taxables temporairement						
Plus-value de fusion et d'apport différés		423		(151)		272
Total	**33**	**428**	**(12)**	**(145)**	**21**	**283**

(en millions d'euros)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat avant éléments exceptionnels et participation	22	184	206
Résultat exceptionnel	170	(22)	148
Participation des salariés			-
Économie d'impôt liée à l'intégration fiscale		131	131
Résultat comptable	**192**	**293**	**485**

NOTE 13

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros)	2006	2005	2004	2003	2002
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 762	1 762	1 763	1 790	1 790
Primes d'émission et de fusion	15 953	15 953	15 909	16 254	16 254
Nombre d'actions ordinaires existantes	704 902 716	704 902 716	705 119 550	716 142 383	716 141 771
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Résultat avant impôt, participation des salariés, et dotation nette aux amortissements et provisions	272	145	498	2 096	746
Impôt sur les bénéfices	293	354	337	396	274
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotation nette aux amortissements et provisions	485	745	(332)	2 073	528
Résultat distribué (1)	726	705	663	525	454
III - Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotation nette aux amortissements et provisions	0,80	0,71	1,18	3,48	1,42
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotation nette aux amortissements et provisions	0,69	1,06	(0,47)	2,89	0,74
Dividende net attribué à chaque action (1)	1,03	1,00	0,94	0,74	0,64
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	11	11	16	16	16
Montant de la masse salariale de l'exercice	10	19	20	22	22
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvre sociales)	2	7	14	19	18

(1) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire.

NOTE 14

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Information financière

Certaines informations n'ont pas été fournies en raison du préjudice grave pouvant résulter de leur divulgation.

(en millions d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres brute	Valeur comptable des titres nette	Résultat du dernier exercice clos	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes	Dividendes reçus	Observations
A- Renseignements détaillés											
1. Filiales (plus de 50 %)											
France											
Comptoirs Modernes	100,21	2 931,77	100,00	2 990,34	2 990,34	539,59					
Carrefour France	1 166,85	2 182,76	98,28	1 529,15	1 529,15	471,77			300	442,30	
Hyparlo France	254,60	0	100,00	254,61	254,61	0					
Hofidis II	16,03	114,16	96,78	303,34	302,84	(1,00)					
PRM	137,41	(91,91)	100,00	137,81	45,63	(0,07)					
Erteco	3,14	848,87	100,00	87,69	87,69	6,03			16		
Boedim	61,05	(40,97)	100,00	62,05	20,20	(0,07)					
S2P	92,22	263,72	59,99	85,45	85,45	52,17			387	30,40	
CRFP 4	20,17	(0,14)	100,00	20,52	20,52	0,55					
Alodis	16,78	13,40	100,00	17,69	17,69	8,53			2	9,52	
Total				**5 488,65**	**5 354,11**	**1 077,41**			**705**	**482,21**	
Étranger											
Carrefour Asia	16,48		100,00	22,95	0,00						
Carrefour Nederland	4 596,24	3 715,18	100,00	5 347,80	5 347,80						
Carrefour Italie	780,00	1 722,57	95,00	1 274,37	1 274,37		1 752				
Pt Carrefour Indonesia	82,68	26,26	66,72	100,40	100,40						
Norfin Holder	2,02	4 039,17	83,16	1 904,50	1 904,50						
Total				**8 650,03**	**8 627,08**						
2. Participations (entre 10 et 15 %)											
France											
Carrefour Property	456,79	2 360,12	13,64	704,72	384,24	140,00			92		
Total				**704,72**	**384,24**				**92**		
Étranger											
Carrefour Belgium	1 077,98	9,13	40,62	940,80	940,80						
Carrefour Marinopoulos	264,78	93,87	21,44	34,58	34,58						
GMR	7 064,80	60,90	28,24	2 154,94	2 154,94						
Total				**3 130,32**	**3 130,32**						
B- Renseignements globaux											
1. Autres filiales											
France				60,29	59,52					28,96	
Étranger				36,11	17,22						
2. Autres Participations											
France				16,29	16,28					75,06	
Étranger				74,04	16,77					0,09	
C- Renseignements globaux sur les titres											
Filiales françaises (ensemble)				5 548,94	5 413,63					511,17	
Filiales étrangères (ensemble)				8 686,13	8 644,30						
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)				721,01	400,52					75,06	
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				3 204,37	3 147,09					0,09	
Total général				**18 160,45**	**17 605,54**					**586,32**	

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. *Capital social*

21.1.1. Le capital social au 31 décembre 2006 s'élève à 1 762 256 790 euros divisé en 704 902 716 actions chacune de 2,5 euros de nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La Société est autorisée à procéder à l'identification des titres au porteur.

Au 31 décembre 2005, le nombre d'action s'élevait à 704 902 716 actions.

21.1.2. Néant

21.1.3. Au 31 décembre 2006, l'Emetteur détenait une action propre de 2,5 euros de valeur nominale. Aucune des filiales de l'Emetteur ne détenait d'action de la société Carrefour.

21.1.4. Néant

21.1.5 Néant

21.1.6 Néant

21.1.7. Tableau d'évolution du capital

Evènement	Variation du nombre d'actions		Montant du capital (en Euros)
Situation au 30 juin 1999	***233 069 544***		***582 673 860,00***
Augmentation de capital en rémunération de l'OPE initiée sur les titres de Promodès		109 427 940	
Augmentations de capital à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions		4 866	
Situation au 31 décembre 1999	***342 502 350***		***856 255 875,00***
Augmentation de capital en rémunération de la fusion par absoption de Promodès		6 387 126	
Annulation de 15 000 CDV reçus dans le cadre de la fusion précitée		-15 000	
Attribution d'actions gratuites (à raison de une action nouvelle pour une action ancienne)		348 874 476	
Augmentations de capital à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions		6 600	
Augmentations de capital à la suite de l'exercice de bons de souscription d'actions		8 412	
Augmentations de capital à la suite de la conversion d'obligations		1 062 032	
Augmentation de capital réservée aux salariés		12 317 444	
Situation au 31 décembre 2000	***711 143 440***		***1 777 858 600,00***
Augmentations de capital à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions		*12 300*	
Augmentation de capital à la suite de l'exercice de bons de souscription d'actions		*84*	
Augmentation de capital à la suite de la conversion d'obligations		*30*	
Situation au 31 décembre 2001	***711 155 854***		***1 777 889 635,00***
Augmentations de capital à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions		9 000	
Augmentation de capital à la suite de la conversion d'obligations		72	
Augmentation de capital en rémunération de la fusion par absoption de Bontemps		4 535 604	
Annulation des actions reçues dans le cadre de la fusion précitée		-4 535 604	
Augmentation de capital en rémunération de l'OPE initiée sur les titres de Centros Comerciales Carrefour (Espagne)		4 976 845	
Situation au 31 décembre 2002	***716 141 771***		***1 790 354 427,50***
Augmentation de capital à la suite de l'exercice de bons de souscription d'actions		612	
Situation au 31 décembre 2003	***716 142 383***		***1 790 355 957,50***
Réduction de capital par annulation d'actions		-11 022 833	
Situation au 31 décembre 2004	*705 119 550*		*1 762 798 875,00*
Augmentation de capital en rémunération de la fusion par absoption de Paroma		79 158 600	
Annulation des actions reçues dans le cadre de la fusion précitée		-79 159 434	
Situation au 20 avril 2005	*705 118 716*		*1 762 796 790,00*
Réduction de capital par annulation d'actions		-216 000	
Situation au 31 décembre 2005	*704 902 716*		*1 762 256 790,00*
Situation au 31 décembre 2006	*704 902 716*		*1 762 256 790,00*

21.2. *Acte constitutif et statuts*

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- la création, l'acquisition et l'exploitation, en France et à l'étranger, de magasins pour la vente de tous articles, produits, denrées ou marchandises et, accessoirement, la prestation, dans le cadre de ces magasins, de tous services susceptibles d'intéresser la clientèle;
- l'achat, la fabrication, la vente, la représentation, le conditionnement et l'emballage de ces produits, denrées et marchandises ;

- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou d'en assurer le développement.

La Société pourra agir, directement ou indirectement et faire toutes ces opérations en tous pays, pour son compte propre ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés, et les réaliser et exécuter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises et étrangères, quel qu'en soit l'objet.

21.2.2. Par décision de l'Assemblée Générale du 20 avril 2005, la Société a adopté la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le Directoire (Statuts articles 14, 15, 16 et 17)

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, personnes physiques, pouvant être choisis en dehors des actionnaires. Aucun membre en exercice du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixé à soixante cinq ans. Le Directoire est nommé pour deux ans ; ses membres sont désignés ou renouvelés par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par le Conseil de Surveillance ou par l'assemblée générale. Le Conseil de Surveillance détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire. Il détermine également le nombre et le prix des options de souscription ou d'achat d'actions de la société consentis aux membres du Directoire ainsi que, le cas échéant, le nombre d'actions de la société qui leurs sont attribuées gratuitement.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, dans les cas prévus par la loi et pour l'examen de toutes opérations qui exigent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. Le Directoire présente tous les trois mois au Conseil de Surveillance un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la société. Il doit contenir tous les renseignements propres à éclairer ledit conseil sur la marche des affaires. A tout moment, le Directoire peut présenter au Conseil de Surveillance un rapport particulier sur toute opération exceptionnelle, l'appréciation de ce caractère exceptionnel étant faite par le Directoire sous sa responsabilité.
Le Directoire est convoqué par son président ou, à défaut, par tout autre membre du Directoire. Il se réunit au lieu indiqué dans la convocation. Pour la validité des délibérations du Directoire, la présence effective de la moitié au moins de ses membres en exercice, dont le Président, est nécessaire et suffisante.

Toutes les décisions du Directoire doivent être prises à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l'objet social, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et sous réserve de ceux expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance par la loi ou les présents statuts. Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de président du Directoire, pour la durée de son mandat. Le président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance (Statuts articles 18, 19, 20, 21, 22 et 23)

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf l'effet des dispositions légales en cas de fusion. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 1 000 actions au moins pendant toute la durée de son mandat

Les personnes morales de toute forme, actionnaires, peuvent faire partie du Conseil de Surveillance Lors de leur nomination, elles sont tenues de désigner, pour participer aux délibérations du conseil et, généralement, pour exercer ce mandat, un représentant permanent pour la durée du mandat de la personne morale membre du Conseil de Surveillance, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre. En cas de décès, démission ou révocation de son représentant permanent, la personne morale membre du Conseil de Surveillance est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, l'identité de son nouveau représentant permanent.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de quatre années ; elle prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

Le Conseil de Surveillance nomme parmi ses membres un président et un vice-président (personnes physiques) qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats.

Le président et le vice-président sont rééligibles.

Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois par trimestre pour l'examen du rapport trimestriel du Directoire et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation.

Pour la validité des délibérations du conseil, la présence effective de la moitié au moins de ses membres en exercice est nécessaire et suffisante.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du Président du Conseil de Surveillance est prépondérante.

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la société assurée par le Directoire.

A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Conformément à la loi, les opérations suivantes ne pourront être passées par le Directoire qu'après avoir recueilli l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

engagements de cautions, d'avals ou de garanties au nom de la société, le Conseil de Surveillance pouvant fixer annuellement un montant global ou par engagement en deçà duquel son autorisation n'est pas requise ;

les cessions d'immeubles par nature, les cessions totales ou partielles de participations, les constitutions de sûretés sur les biens sociaux, le Conseil de Surveillance pouvant fixer pour chaque opération un montant en deçà duquel son autorisation n'est pas requise.

En outre, sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les décisions suivantes du Directoire :

les décisions d'implantation à l'étranger, directement, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations,

toute opération de fusion, scission et apport d'actifs,

l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'investissement, de souscription à une augmentation de capital ou d'emprunts, d'actifs immobilisés portant sur des montants supérieurs à des valeurs déterminées par le Conseil de Surveillance et que ce dernier pourra réactualiser,

la cession, sous quelque forme que ce soit, d'actifs immobilisés portant sur des montants supérieurs à des valeurs déterminées par le Conseil de Surveillance et que ce dernier pourra réactualiser,

la proposition à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de résolutions visant à modifier les statuts de la société,

la proposition à l'assemblée générale des actionnaires de résolutions donnant pouvoir au Directoire d'émettre des titres donnant accès directement, potentiellement où à titre différé au capital social,

l'utilisation par le Directoire des autorisations qui lui ont été conférées en vertu de l'alinéa ci-dessus,

la proposition à l'assemblée générale des actionnaires de résolutions visant la nomination de membres du Conseil de Surveillance, celle des Commissaires aux Comptes ainsi que l'affectation du résultat (en ce compris le montant du dividende qui serait versé aux actionnaires),

toute décision d'emprunt ou d'émission obligataire au-delà d'un seuil fixé par le Conseil de Surveillance et que ce dernier pourra réactualiser,

la mise en place de tous plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de plans d'attributions gratuites d'actions.

21.2.3. (article 29 des statuts) Un droit de vote double est conféré dans les conditions légales aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis deux années au moins au nom du même actionnaire. *(Assemblée Générale du 30 octobre 1969)*

21.2.4. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour modifier les droits des actionnaires, conformément aux dispositions légales.

21.2.5. Assemblées générales (Statuts Articles 25 à 32)

L'assemblée se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération des versements exigibles dans le délai prescrit. L'assemblée générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions légales et réglementaires ou se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire en vertu d'un pouvoir dont la forme est déterminée par le Directoire dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Lors de la convocation de l'assemblée générale, le Directoire ou le convoquant peut autoriser la participation des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les mineurs et les incapables seront représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires. Une personne morale est valablement représentée par une personne ayant qualité ou valablement déléguée à cet effet.

Le droit de participer aux assemblées pourra être subordonné:

- pour les titulaires d'actions nominatives à leur inscription aux comptes de leurs propriétaires tenus par la société ou par mandataire désigné par la société,

- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, au siège social ou en tout autre lieu désigné par la convocation, des certificats constatant l'inscription en compte et l'immobilisation des actions par tout intermédiaire financier agréé.

Ces formalités doivent être accomplies avant une date fixée par la convocation et qui ne peut être antérieure de plus de deux jours à celle de la réunion de l'assemblée.

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Directoire, spécialement dans le cas d'augmentation de capital intervenant à la suite du paiement du dividende en actions, de la levée d'options de souscription ou de la conversion des valeurs mobilières en actions, l'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Toutes les décisions autres que celles visées à l'alinéa précédent sont prises par l'assemblée générale ordinaire.

Outre l'assemblée ordinaire annuelle qui sera tenue chaque année dans les six mois qui suivront la clôture de l'exercice social (sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce sur requête du Directoire), des assemblées générales ordinaires peuvent être convoquées à toutes époques de l'année.

Sauf exception prévue par la loi, l'assemblée générale est convoquée par le Directoire ou, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance.

La convocation est faite au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, quinze jours au moins à l'avance sur première convocation et six jours au moins à l'avance sur convocations suivantes ; en outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de cet avis sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire.

Toutefois, s'il n'y a pas d'actions au porteur en circulation, la convocation pourra être faite par lettre recommandée adressée au dernier domicile connu de chaque actionnaire.

Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toute autre ville ou localité en France**,** suivant la décision prise à ce sujet par le convoquant et au lieu indiqué dans les convocations.

L'ordre du jour de chaque assemblée générale est arrêté par le convoquant ; sauf exceptions légales, il n'y est porté que les propositions émanant soit du Directoire, soit du Conseil de Surveillance, soit des commissaires aux comptes si ceux-ci ont pris l'initiative de la convocation, soit d'un ou plusieurs actionnaires dans les conditions et délais fixés par la loi.

L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil de Surveillance ou, à son défaut, par le vice-président. En cas d'absence simultanée du président et du vice-président, l'assemblée est présidée par un membre du conseil par ce dernier ou par une personne choisie par l'assemblée.

En cas de convocation par les commissaires ou par un mandataire désigné en justice**,** l'assemblée est présidée par celui qui l'a convoquée ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres présents disposant du plus grand nombre de voix et, sur leur refus, par ceux qui viennent après eux jusqu'à acceptation.

Le bureau ainsi composé désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence établie dans les formes légales.

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi.

Toutefois, un droit de vote double est conféré dans les conditions légales aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis deux années au moins au nom du même actionnaire.

Il est également conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication du mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Les votes sont exprimés à mains levées ou par voie électronique, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'assemblée.

Il est tenu compte, dans les conditions légales, des formulaires retournés par les actionnaires désirant faire usage du droit de vote par correspondance ou à distance. Ces formulaires devront parvenir à la société au plus tard deux jours avant l'assemblée ou, en cas de vote électronique à distance, lorsqu'il a été prévu, jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard 15 heures, heures de Paris. Il ne sera pas tenu compte desdits formulaires présentés ou remis après ces dates.

L'assemblée ordinaire réunie annuellement:

- statue sur les rapports présentés par le Directoire, le Conseil de Surveillance et les commissaires;
- discute, approuve ou rejette le bilan et les comptes ou en opère le redressement ;
- détermine l'emploi des bénéfices et fixe les dividendes en se conformant à l'article 36 ci-après, avec, éventuellement, offre de paiement du dividende en actions, dans les conditions fixées aux articles 232-18 à 232-20 du Code de Commerce ;
- nomme les membres du Conseil de Surveillance, ratifie ou rejette les nominations faites par le conseil pendant l'exercice social ;
- peut révoquer les membres du Conseil de Surveillance pour des causes dont elle est seule juge ;
- peut révoquer les membres du Directoire ;
- fixe les jetons de présence du Conseil de Surveillance ;
- désigne le ou les commissaires aux comptes.

Elle est également compétente pour:

- ratifier le transfert du siège social dans le même département ou un département limitrophe lorsqu'il a été décidé par le Conseil de Surveillance;
- et, généralement, statuer sur toutes questions qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée extraordinaire.

Toute autre assemblée ordinaire peut statuer sur les objets prévus au paragraphe ci-dessus, à la seule exception des questions relatives aux comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit le quorum prévu par la loi. Si ce quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle assemblée qui délibère valablement quelle que soit la fraction du capital représentée, mais qui ne peut statuer que sur l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'assemblée ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

L'assemblée générale extraordinaire peut apporter aux statuts, dans toutes leurs dispositions, les modifications quelles qu'elles soient, autorisées par la loi en vigueur.

Elle peut, notamment, sans que l'énumération qui va suivre puisse être considérée comme limitative:

- augmenter ou réduire le capital, dans les conditions prévues aux articles 7 et 8;
- décider l'amortissement du capital dans les conditions légales ;
- voter la diminution du nombre des titres par leur réunion, même entraînant des mutations obligatoires de titres ;
- décider l'émission de valeurs mobilières convertibles ou échangeables contre des actions ou donnant droit à la souscription d'actions, ou encore d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ;

- apporter toutes restrictions à la libre transmissibilité des actions et décider la suppression des titres au porteur ;
- décider la fusion de la société avec toutes autres sociétés, ainsi que tous apports ou aliénations comportant la dissolution de la société ou la restriction de l'objet social recevoir en représentation, pour la totalité ou pour partie, soit des espèces, soit des actions, soit d'autres titres, valeurs ou parts quelconques ;
- décider la prorogation de la société ; décider également sa dissolution, même en l'absence de toute perte et pour des causes dont l'assemblée appréciera souverainement l'importance et l'opportunité ;
- modifier l'objet social ; changer la dénomination de la société ;
- apporter tous changements au mode de direction et d'administration de la société ;
- modifier le mode prévu ci-après à l'article 36 pour l'emploi et la répartition des bénéfices ;
- décider le transfert du siège social dans le cas prévu à l'article 4 ci-dessus ;
- soumettre la société à toute disposition législative nouvelle non applicable de plein droit ;
- décider la transformation de la société.

L'assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit la quorum prévu par la loi.

L'assemblée extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Les assemblées extraordinaires appelées à décider ou autoriser une augmentation de capital exclusivement par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, délibèrent aux conditions de quorum et de majorité fixées par l'article 31.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux qui sont, ainsi que les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs, établis et signés conformément à la loi.

21.2.6. Néant.

21.2.7. Aux termes des dispositions de l'article 10 des Statuts, il ressort qu'outre le respect de l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote qui y sont attachés, toute personne, physique ou morale, qui, seule ou indirectement au sens de l'article L. 233-7 du Code de Commerce ou encore de concert avec d'autres personnes physiques ou morales au sens de l'article L. 233-10 du Code de Commerce, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à un pour cent (1 %) des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, informer la société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, seule ou indirectement ou encore de concert, du nombre de titres qu'elle détient de la même manière et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

A l'appui de cette information, l'actionnaire doit communiquer à la société toutes pièces utiles justifiant du franchissement de chaque seuil de 1 %.

En cas de non respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés à compter de ladite assemblée et pour toute assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

21.2.8. Néant.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Directoire, le Conseil de Surveillance et les Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au siège social, dont l'adresse figure ci-dessus paragraphe 5.1.4.

Ces documents sont également consultables sur le site www.carrefour.com ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cf. la section 20 du présent document de référence.

ANNEXES

- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne.
- Observations du Conseil de Surveillance sur la gestion du Directoire.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Carrefour, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.
- Document d'information annuel.
- Honoraires des Commissaires aux Comptes
- Informations sur le programme de rachat d'actions.
- Evolution du cours de bourse sur 18 mois.

RAPPORT **LSF – 2006**

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce, le présent rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2006, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe Carrefour.

1. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Par décision de l'Assemblée Générale du 20 avril 2005, la Société a adopté la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Ce dernier a eu communication du présent rapport lors de sa séance du 7 mars 2007.

1.1. LE DIRECTOIRE ET LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

■ 1.1.1. Le Directoire

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, personnes physiques, pouvant être choisis en dehors des actionnaires. Aucun membre en exercice du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixé à soixante cinq ans. Le Directoire est nommé pour deux ans ; ses membres sont désignés ou renouvelés par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par le Conseil de Surveillance ou par l'Assemblée Générale. Le Conseil de Surveillance détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire. Il détermine également le nombre et le prix des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties aux membres du Directoire ainsi que, le cas échéant, le nombre d'actions de la Société qui leur sont attribuées gratuitement et fixe les conditions de ces attributions d'actions.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, dans les cas prévus par la loi et pour l'examen de toutes opérations qui exigent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. Le Directoire présente tous les trois mois au Conseil de Surveillance un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la Société. Il doit contenir tous les renseignements propres à éclairer ledit Conseil sur la marche des affaires. À tout moment, le Directoire peut présenter au Conseil de Surveillance un rapport particulier sur toute opération exceptionnelle, l'appréciation de ce caractère exceptionnel étant faite par le Directoire sous sa responsabilité.

Le Directoire est convoqué par son Président ou, à défaut, par tout autre membre du Directoire. Il se réunit au lieu indiqué dans la convocation. Pour la validité des délibérations du Directoire, la présence effective de la moitié au moins de ses membres en exercice, dont le Président, est nécessaire et suffisante.

Toutes les décisions du Directoire doivent être prises à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et sous réserve de ceux expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance par la loi ou les statuts. Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président du Directoire, pour la durée de son mandat. Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Aux termes des délibérations du Conseil de Surveillance réuni le 20 avril 2005, ont été nommés en qualité de Membres du Directoire : Monsieur José Luis Duran (Président du Directoire), Monsieur Jacques Beauchet, Monsieur Javier Campo, Monsieur José Maria Folache et Monsieur Guy Yraeta. Ces mandats ont été renouvelés pour une durée de deux ans avec effet du 20 avril 2007.

Au cours de l'exercice 2006, le Directoire s'est réuni 20 fois, le taux de présence moyen s'élevant à 99 % :

- la première réunion a été dédiée à l'examen du chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2005, à la préparation de la communication financière, à l'étude d'opérations d'acquisitions et de projets opérationnels ;
- la deuxième réunion a été focalisée sur la définition du schéma de délégations de pouvoirs et de responsabilités, l'examen de projets de développement des services aux consommateurs et l'étude d'opérations d'acquisitions tactiques ou de restructuration du portefeuille d'activités, ci-après "projets M. & A" ;
- la troisième réunion a été consacrée à l'arrêté des comptes de l'exercice 2005 et la mise au point des documents présentés à l'Assemblée Générale ;
- la nouvelle organisation de management du Groupe (remplacement du Comité Exécutif par le Comité de Direction du Groupe) a été adoptée lors de la quatrième réunion, séance dédiée également à l'étude de projets M. & A ;
- les deux réunions suivantes ont servi de cadre à l'étude de projets M. & A, à la définition de plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites, à l'examen du chiffre d'affaires du premier trimestre et la préparation de l'Assemblée Générale ;
- les septième et huitième réunions ont eu pour objet l'étude de projets M. & A, l'adoption de la nouvelle classification des cadres dirigeants et l'élaboration de la stratégie en matière de systèmes d'information ;
- les deux réunions suivantes ont été consacrées à l'examen du chiffre d'affaires du deuxième trimestre et à la préparation de la communication financière correspondante ainsi qu'à l'étude de projets M. & A ;
- l'examen des comptes semestriels, au 30 juin, et la communication financière y afférente a fait l'objet de la onzième réunion ;
- les trois réunions suivantes ont été dédiées à la validation de principes d'organisation en matière de ressources humaines, à la définition d'un plan d'attribution d'actions gratuites et à l'étude de projets M. & A ;
- la quinzième réunion a eu pour objet l'examen du chiffre d'affaires du troisième trimestre et la préparation de la communication financière y afférente ainsi que l'étude de projets M. & A ;
- la mise en œuvre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale au profit du Directoire en matière de rachat d'actions a fait l'objet de la seizième réunion ;
- la gouvernance des filiales et le développement durable ont été au centre des réflexions du Directoire lors de sa dix-septième réunion ;
- les trois dernières réunions ont été axées sur l'étude de projets M. & A ainsi que la définition du plan stratégique des pays et du Groupe.

1.1.2. Le Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil de Surveillance était composé de sept membres : Monsieur Luc Vandevelde (Président), Monsieur Amaury de Sèze (Vice-président), Madame Anne-Claire Taittinger, Monsieur René Abate, Monsieur René Brillet, Monsieur José Luis Leal Maldonado et la société COMET BV (représentée par Monsieur Robert Halley).

Le Conseil s'est attaché à apprécier l'indépendance de chaque membre du Conseil par rapport à la Direction Générale exercée par le Directoire. Au regard des critères préconisés par le rapport Bouton sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées et par la recommandation de la Commission européenne, le Conseil de Surveillance estime que parmi ses membres, cinq peuvent être considérés comme des personnalités indépendantes qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Ainsi, Madame Anne-Claire Taittinger et Messieurs René Abate, José Luis Leal Maldonado et Amaury de Sèze sont des membres indépendants. La qualité d'ancien salarié de Monsieur René Brillet ne s'oppose pas à ce que ce dernier soit qualifié de membre indépendant dans la mesure où Monsieur Brillet, aujourd'hui retraité, n'entretient à ce jour plus aucune relation avec la société Carrefour qui serait susceptible de générer un conflit d'intérêts et de porter atteinte à sa capacité de jugement.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire pendant la durée de son mandat d'un minimum de mille actions. La durée du mandat est de quatre ans.

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil de Surveillance s'est réuni onze fois, le taux de présence moyen s'élevant à 85 % :

- la première réunion a été consacrée à l'examen du chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2005 et de la communication financière y afférente, ainsi qu'à la présentation des conclusions de ses travaux par le Comité d'Audit ;
- la deuxième réunion a eu pour objet l'examen des comptes consolidés et sociaux, la présentation par le Comité d'Audit et par les Commissaires aux Comptes de la synthèse de leurs travaux respectifs, l'examen du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne, la présentation du budget et de la marche des affaires, l'étude de dossiers M. & A, la présentation de la synthèse de ses travaux par le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'Entreprise et l'approbation des documents soumis à l'Assemblée Générale ;
- la réunion suivante a été dédiée à l'examen du chiffre d'affaires du premier trimestre 2006 et de la communication financière y afférente, à l'étude de projets M. & A ainsi qu'à la présentation des objectifs assignés aux membres du Directoire et l'approbation de la clause appelée à régir, le cas échéant, les conditions de départ de ces derniers,
- les deux réunions suivantes ont eu pour objet l'étude de projets M. & A ;
- la sixième réunion, tenue sous forme d'un séminaire de trois jours en Chine avec le Directoire, a été consacrée à la présentation par ce dernier de l'activité de la Société ainsi qu'à l'analyse du plan stratégique ;
- la septième réunion a été focalisée sur l'examen du chiffre d'affaires du deuxième trimestre et la communication financière, examen à l'issue duquel les Présidents des Comités du Conseil de Surveillance ont présenté la synthèse des travaux menés par chacun des Comités ;
- l'examen des comptes semestriels a fait l'objet de la huitième réunion, au cours de laquelle ont également été présentées les conclusions du Comité d'Audit et la synthèse de leurs travaux par les Commissaires aux Comptes ;
- l'examen du chiffre d'affaires du troisième trimestre et de la communication correspondante a été réalisé lors de la neuvième réunion, de même que l'étude de projets M. & A, la mise en œuvre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale au profit du Directoire en matière de rachat d'actions et les propositions du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'Entreprise en matière de rémunération des membres du Directoire ;
- les deux dernières réunions ont été consacrées à l'examen de la marche des affaires, à l'étude de projets M. & A et à la présentation du plan stratégique pour les années 2007 et 2008.

1.2. LES COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Groupe possède deux Comités spécialisés. Ils ont été créés en 2005 par le Conseil de Surveillance et leurs membres ont été choisis parmi ses membres. Ces comités ont pour objectif d'approfondir certaines questions spécifiques et de faire des propositions au Conseil de Surveillance.

■ 1.2.1. Le Comité d'Audit

1.2.1.1. Missions du Comité

Les attributions du Comité d'Audit concernent :

- Les comptes annuels et semestriels pour lesquels :
  - Il examine les comptes sociaux et consolidés avant leur présentation au Conseil de Surveillance ;
  - Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux ;
  - Il analyse les résultats intermédiaires et préliminaires, ainsi que les commentaires y afférents avant leur annonce publique ;
  - Il vérifie que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent l'application des méthodes comptables susvisées ;
  - Il étudie les changements et adaptations des principes et règles comptables retenus pour l'établissement des comptes.
- La réglementation boursière pour laquelle il veille à la qualité des procédures et des informations afférentes à la réglementation boursière (document de référence).
- Le contrôle interne et externe de la société et de ses principales filiales pour lesquels :
  - Il évalue les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux Comptes de la société et leur rémunération ;
  - Il évalue, avec les responsables du contrôle interne, les systèmes de contrôle interne du Groupe.
- Les risques qu'il examine régulièrement avec le Directoire, qu'ils soient financiers, stratégiques ou opérationnels.

Le Comité peut bénéficier des informations disponibles auprès du Directeur Finances et Gestion du Groupe. Une fois par an, il peut entendre les Commissaires aux Comptes dans les conditions qu'il détermine.

1.2.1.2. Composition du Comité

Le Comité est composé de trois membres désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres, dont une majorité de personnalités indépendantes. Le Président du Comité est désigné par le Conseil de Surveillance.

Depuis le mois de mars 2006, la composition du Comité est la suivante :

Président : **Robert Halley** (représentant permanent de la société Comet BV)

Membres : **René Brillet** (personnalité indépendante)
Amaury de Sèze (personnalité indépendante)

Le Comité se réunit au moins trois fois par an. Deux réunions sont programmées avant la présentation des comptes annuels et semestriels. Pour délibérer valablement la moitié au moins de ses membres doit être présente. Un membre du Comité ne peut pas se faire représenter.

Au cours de l'exercice 2006, le Comité (réuni quatre fois) a procédé, entre autres, à l'examen des comptes 2005, des méthodes de consolidation et du bilan du Groupe, des faits marquants et des principales options, des éléments de synthèse du compte de résultat, des éléments de synthèse du bilan, à la trésorerie et au financement et à la préparation de la clôture 2006.

Le Comité d'Audit lors de chacune de ses réunions se livre à l'analyse de la synthèse des travaux effectués par l'audit interne. Le Comité veille au respect de l'indépendance de l'audit interne et s'assure de l'adéquation des moyens qui lui sont alloués avec la mission qui lui est dévolue.

1.2.2. Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'Entreprise

1.2.2.1. Missions du Comité

Le Comité intervient dans les domaines suivants :

- propositions au Conseil de Surveillance pour la nomination de ses membres et des membres du Directoire ;
- propositions de rémunération des mandataires sociaux et de répartition des jetons de présence ;
- évaluation de l'enveloppe globale de stock-options et de l'attribution d'actions gratuites,
- information sur la nomination et la rémunération des membres du Comité de Direction du Groupe ;
- vérification de la qualité de la circulation de l'information entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

1.2.2.2. Composition du Comité

Le Comité est composé de trois membres désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres, dont une majorité de personnalités indépendantes. Le président du Comité est désigné par le Conseil de Surveillance.

Depuis le mois de mars 2006, la composition du Comité est la suivante :

Président : **José Luis Leal Maldonado** (personnalité indépendante)

Membres : **Anne-Claire Taittinger** (personnalité indépendante)
René Abate (personnalité indépendante)

Le Comité se réunit au moins une fois par an. Il peut se réunir à la demande du Président du Conseil de Surveillance ou de deux membres du Comité. Pour délibérer valablement la moitié au moins de ses membres doit être présente. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Au cours de l'exercice 2006, le Comité (réuni 7 fois) a défini et proposé au Conseil de Surveillance les conditions dans lesquelles pourraient être octroyés un plan d'option d'achat sur actions ainsi que des plans de "performance shares" (actions gratuites). Il a déterminé le montant de la rémunération des mandataires sociaux ainsi que la quotité variable de la dite rémunération, proposé au Conseil de Surveillance les conditions financières dans lesquelles s'effectuerait, le cas échéant, le départ des membres du Directoire et jeté les bases de la politique de rémunération qui pourrait être menée au sein du Groupe dans les années à venir. Le Comité a également procédé à l'évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance.

Le 7 mars 2007, la société Comet BV a désigné Monsieur Bernard Bontoux en qualité de représentant permanent au sein du Conseil de Surveillance avec effet immédiat. Le Conseil de Surveillance réuni le 7 mars 2007 a pris acte de la démission de son mandat de Monsieur Luc Vandevelde, a coopté Monsieur Robert Halley en qualité de membre du Conseil de Surveillance et l'a nommé Président.

2. CONTRÔLE INTERNE

2.1. INTRODUCTION

Le processus de contrôle interne mis en œuvre dans le groupe Carrefour, formalisé à l'occasion de l'application de la loi de sécurité financière, s'inspire du référentiel international Coso Report.

Le contrôle interne est un processus conduit par la Direction Générale sous le contrôle du Directoire. Il est mis en œuvre par les dirigeants et le personnel de l'entreprise et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants, au sein de chaque "business unit" :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- et la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

La partie du rapport qui suit s'attache à décrire le processus de contrôle interne dans le Groupe, notamment celui relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Le périmètre du Groupe couvert par le rapport s'étend à l'ensemble des filiales consolidées par intégration globale, c'est-à-dire les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence prépondérante.

2.2. L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE INTERNE

■ 2.2.1. L'organisation du Groupe

L'organisation du Groupe est d'abord territoriale, de manière à permettre la prise en compte des spécificités locales des marchés sur lesquels le Groupe est présent. Les pays, hors France, sont regroupés en zones et sont représentés au sein du Comité de Direction du Groupe. La France y est représentée par chacune de ses "business units". L'activité de maxidiscompte dont l'organisation verticale est plus adaptée à son activité, est également représentée au sein du Comité de Direction. Enfin, les directions fonctionnelles participent directement au Comité de Direction et comprennent les ressources humaines, les marchandises, l'organisation et systèmes d'information et les finances et gestion. Les cinq membres du Directoire, organe de management exécutif du Groupe, supervisent spécifiquement plusieurs membres du Comité de Direction et leurs activités.

Le Directoire définit la stratégie et en assure le pilotage. Il définit les priorités avec des objectifs par pays et les grands projets fonctionnels. Il développe les synergies mondiales, les visions et l'expertise du futur.

Le Groupe est décentralisé dans la mesure où chaque direction de pays gère directement les aspects opérationnels liés à son activité. Celle-ci est répartie en "business units" qui correspondent à l'ensemble des magasins d'un format donné (par exemple hypermarchés, supermarchés, etc.) dans un pays donné. Chaque "business unit" est dirigée par une équipe de direction qui comprend des responsables opérationnels, le plus souvent les responsables régionaux, et des responsables fonctionnels nécessaires à l'exercice de l'activité.

Les délégations de pouvoir

Les cadres du Groupe, à tous les niveaux, exercent leurs responsabilités dans les limites de fonctions définies. Chaque responsable est juge de ce qu'il doit faire pour atteindre les objectifs convenus en s'adaptant aux circonstances. La liberté d'initiative que suppose cette conception de la responsabilité requiert l'observation de règles de délégations de pouvoirs, notamment concernant les engagements vis-à-vis des tiers. Ces délégations sont en place, aujourd'hui, pour les principaux managers opérationnels et fonctionnels. Elles sont déclinées par le biais de subdélégations formalisées dans la plupart des entités du Groupe.

Le Groupe privilégie la ligne hiérarchique opérationnelle qui est pleinement responsable du développement rentable des "business units". De plus, la ligne hiérarchique opérationnelle est maître d'œuvre des interventions des lignes fonctionnelles.

Les lignes fonctionnelles sont garantes et moteur du progrès. Leur mission consiste à concevoir et à réaliser des outils et des rapports prêts à l'emploi pour les opérationnels, à identifier des synergies et à proposer des innovations. Elles ont un rôle de garant et d'alerte sur les méthodes et les pratiques. Si elles identifient des risques, elles proposent un plan d'action à la ligne hiérarchique en vue de les maîtriser. Elles sont organisées en réseaux fonctionnels (ou "files"), c'est-à-dire qu'au sein d'une même direction fonctionnelle, les pays désignent des interlocuteurs pour fonctionner en réseau avec d'autres pays ou au niveau groupe, pour travailler sur des projets, pour échanger sur des bonnes pratiques ou pour proposer des actions dans leur domaine d'expertise.

Le suivi de l'activité et des projets est assuré dans le cadre de revues de performance mensuelles qui ont lieu systématiquement tant pour la ligne opérationnelle que pour les lignes fonctionnelles.

■ 2.2.2. Le système de valeurs

Afin de développer une culture commune, Carrefour a défini un cadre permettant à chaque collaborateur de remplir sa mission et de contribuer à la pérennité et à la croissance du Groupe. Ce cadre, fondement de l'action individuelle et collective, comprend les valeurs, une ambition et des politiques.

Les valeurs sont : la liberté, la responsabilité, le partage, le respect, l'intégrité, la solidarité et le progrès. L'ambition fait état des objectifs vis-à-vis des différentes parties prenantes à la vie de l'entreprise. Les politiques définissent les conditions de mise en œuvre de la stratégie et fournissent des règles de comportement et de gestion opérationnelle. Elles servent de repère aux décisions décentralisées.

La diffusion de ce cadre et sa mise en œuvre passent dans un premier temps par des formations, mais aussi par son imbrication dans les rouages de l'entreprise. Par exemple, les valeurs ont été intégrées dans le système d'évaluation des cadres dirigeants. Il définit un environnement de travail qui sert également de cadre de référence en matière de contrôle interne. Par exemple, l'objectif de la règle de décision à deux niveaux est d'assurer que les actions inhabituelles font l'objet d'approbation par la hiérarchie.

■ 2.2.3. La politique de ressources humaines

La politique de ressources humaines contribue à enrichir l'environnement du contrôle interne notamment par l'existence de descriptions de fonctions, d'un système d'évaluation des collaborateurs et par des investissements en formation.

Des descriptions de fonction, qu'il s'agisse d'employés ou de managers, d'opérationnels ou de fonctionnels, existent dans les principales "business units". Ces descriptions font référence aux contrôles nécessaires à la supervision de l'activité et servent de cadre au système d'évaluation individuelle.

Les formations, inscrites dans les plans annuels, sont orientées vers une maîtrise progressive des métiers alliant le savoir-faire spécifique et le management. Elles sont dispensées à la prise de poste et pour assurer le développement individuel.

2.3. L'ÉVALUATION ET LE TRAITEMENT DES RISQUES

Les principaux risques financiers et juridiques sont précisés dans le document de référence. La politique de prévention, de gestion des risques et d'assurance y est également décrite.

■ 2.3.1. La cartographie des risques

Une cartographie des risques a été réalisée à l'échelle du groupe. Elle s'est attachée à identifier les risques potentiels, internes et externes, en mesurer l'importance relative et la probabilité de survenance. L'appréciation de ces risques par les dirigeants des pays et du Groupe, et de leur impact sur les comptes ont permis de sélectionner les processus prioritaires pour mener une revue du contrôle interne sur la base de questionnaires d'autoévaluation. Cette cartographie sert de base, chaque semestre, pour définir les missions de l'audit interne à inscrire au plan d'audit semestriel.

■ 2.3.2. Le traitement des risques

Dans la pratique, la maîtrise de l'exposition aux risques décentralisés suppose que les responsables soient conscients des risques liés aux activités qu'ils exercent ou supervisent. Les responsables des "business units" du Groupe contribuent à l'élaboration du plan d'audit interne et visent à couvrir les processus majeurs identifiés dans la cartographie des risques

2.4. LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

L'établissement d'un modèle d'entreprise dans le cadre de la cartographie a permis de segmenter l'activité du Groupe en processus majeurs de nature stratégique, opérationnelle et de support.

Des questionnaires d'autoévaluation sur le contrôle interne, bâtis à partir des bonnes pratiques de maîtrise des risques, ont été adressés depuis 2004 aux responsables des processus sélectionnés, sur un périmètre géographique couvrant, par sondage, l'essentiel de l'activité du Groupe. Ces questionnaires ont permis de mesurer l'existence et la bonne application de l'ensemble des activités de contrôle interne sur une base déclarative. En cas d'absence de formalisation ou d'inefficacité des contrôles, un plan de remédiation a été par la suite mis en œuvre avec l'envoi d'un plan d'action à chaque responsable concerné afin de lui permettre de compléter le dispositif de contrôle interne.

Tout responsable de "business unit" du Groupe dispose, à fin 2006, de l'ensemble de la documentation du contrôle interne issu de ces questionnaires, l'ensemble des processus clé du groupe ayant été couverts sur la période 2003-2006. Cette documentation indique les points de contrôle clé ou les meilleures pratiques permettant d'avoir une couverture efficace des risques. Elle met également l'accent sur les dysfonctionnements susceptibles de se produire si les contrôles ne sont pas efficaces et contribue de la sorte à la responsabilisation de l'intéressé. Cette documentation des points de contrôle des processus permet d'établir un référentiel commun en matière de contrôle interne pour l'ensemble des pays et des fonctions du Groupe.

Ces travaux ont contribué à l'homogénéisation du niveau de contrôle interne dans l'ensemble du Groupe et fait bénéficier toutes les activités des meilleures pratiques.

En 2006 spécifiquement, des questionnaires ont été adressés aux responsables de la supervision des activités stratégiques, opérationnelles ou de support, sélectionnées à partir des priorités fixées lors de l'établissement de la cartographie des risques, sur la base d'un échantillon de 18 "business units" dans dix pays. Un plan de remédiation a été lancé pour formaliser les contrôles, là où ils le sont insuffisamment et pour compléter les dispositifs de contrôle interne. Un suivi des plans d'action de remédiation a également été réalisé en 2006.

2.5. LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE À FINALITÉ COMPTABLE ET FINANCIÈRE

■ 2.5.1. L'organisation de la fonction comptable et de gestion

La fonction comptable est assurée par des équipes centralisées au niveau de chaque pays. Pour les hypermarchés, la mise en place d'un outil comptable unique au niveau mondial a été réalisée ces dernières années. Cet outil comptable a également été généralisé à l'activité supermarchés. Il a notamment permis de mettre en place un modèle d'organisation avec la constitution de centres partagés spécialisés (traitement et paiement des factures de marchandises, immobilisations, frais généraux, paye) homogénéisant et documentant les procédures dans les différents pays et assurant une séparation des tâches. Le mode opératoire de l'outil comptable unique est communiqué par une aide en ligne permettant à chaque opérateur de se piloter.

La fonction de contrôle de gestion est garante de la fiabilisation des informations financières de gestion.

■ 2.5.2. Unicité des données comptables et de gestion

Les données brutes issues des comptabilités statutaires des pays sont ajustées mensuellement pour intégrer l'impact d'éventuels retraitements de consolidation. Ces données constituent les chiffres de gestion des "business units".

Ces chiffres de gestion sont mensuellement transmis au Groupe par les pays. Ils portent sur des éléments commerciaux (chiffre d'affaires, débits, paniers moyens, surfaces de vente, ouvertures, etc.) et financiers (compte de résultat, bilan, tableau de trésorerie, etc.).

Le périmètre de ce reporting (entités, modes de consolidation, pourcentage d'intérêt, etc.) est identique à celui retenu pour les arrêtés consolidés du Groupe.

Ainsi, le Groupe utilise pour prendre ses décisions de gestion les mêmes résultats que ceux issus de sa comptabilité consolidée. Ces mêmes chiffres sont utilisés à chaque arrêté, lors des arrêtés semestriels, pour la communication financière.

Un contrôle de l'unicité entre les données comptables et de gestion est réalisé lors de chaque arrêté.

2.5.3. Arrêtés semestriel et annuel : consolidation, documentation des estimations et options comptables

La consolidation a lieu semestriellement. Les filiales ajustent les comptes statutaires, préparent les comptes consolidés de leur périmètre et convertissent ces états financiers en euros. Les Directeurs Financiers des pays disposent d'une liste de contrôles formalisée à effectuer sur ces comptes consolidés. Ces listes de contrôles sont revues par les équipes financières centrales.

Les principales options et estimations comptables font l'objet de revues systématiques par le Groupe et les Directeurs Financiers de pays, en coordination avec les auditeurs internes et externes locaux.

Deux cas de figure peuvent se présenter, selon que l'option ou l'estimation concernent un pays en particulier ou l'ensemble du Groupe.

Dans le premier cas, le chiffrage et l'argumentaire sont d'abord fournis par le Directeur Financier du pays, revus et validés par les auditeurs externes locaux avant d'être présentés au Groupe. La Direction Financière du Groupe prend connaissance de la proposition, la valide et l'entérine avec les Commissaires aux Comptes de Carrefour et, selon le niveau de significativité, avec le Comité d'Audit. Une fois la décision prise, le pays est informé et le point fait l'objet d'un suivi particulier lors des arrêtés.

Dans le second cas, la proposition est faite par la Direction Financière du Groupe aux Commissaires aux Comptes de Carrefour et au Comité d'Audit, qui avalisent, le cas échéant, le traitement et le chiffrage retenus. L'information est, alors, relayée dans les pays concernés ainsi qu'aux auditeurs externes locaux dont la mission est de contrôler la bonne application du point dans les comptes des pays. Les impacts sont alors mesurés avec précision. Ces points font systématiquement l'objet d'un suivi particulier et une synthèse est présentée au Comité d'Audit, et, le cas échéant, au Directoire et au Conseil de Surveillance lors des arrêtés comptables.

Dans les deux cas de figure, une documentation précise est préparée, et est conservée dans les pays et au sein de la Direction Financière du Groupe.

2.5.4. La maîtrise de la communication financière

2.5.4.1. Rôle et mission de la communication financière

La communication financière a pour but essentiel de promouvoir auprès de tout actionnaire existant ou potentiel, de tout acteur du marché financier et, plus généralement, du public l'image financière de l'entreprise.

Son objectif est d'informer :

- de manière continue : la régularité et la qualité du flux de l'information doivent se faire dans la durée. Elles sont fondamentales pour la crédibilité de l'entreprise et sont garantes de la fidélisation de ses actionnaires ;
- en véhiculant un message cohérent et clair : la communication doit permettre aux investisseurs d'acquérir une compréhension exacte et précise de la valeur de la société, et de la capacité de son management à la développer. Le choix de l'investisseur doit être éclairé ;
- en respectant le principe d'égalité des actionnaires devant l'information : toute information à caractère financier et pouvant avoir un impact sur son cours de Bourse est rendue publique par une source unique et centralisée au niveau du Groupe.

2.5.4.2. Organisation de la communication financière

La communication financière s'adresse à un public diversifié essentiellement composé d'investisseurs institutionnels, de particuliers et de salariés à travers quatre canaux :

- le service des relations avec les actionnaires prend en charge l'information du grand public (actionnaires individuels) ;
- la Direction Financière, ainsi que le Président du Directoire, sont les interlocuteurs uniques des analystes et des investisseurs institutionnels ;
- la Direction des Ressources Humaines gère l'information auprès des salariés ;
- la Direction de la Communication gère les relations avec la presse.

Dans la pratique, le message financier est élaboré en étroite collaboration entre la Direction Financière et la Direction de la Communication.

Il est délivré par les moyens édictés par la loi (Assemblée Générale) et les règlements de l'AMF (publications périodiques, communiqués). De plus, au-delà des obligations légales, la communication financière de Carrefour dispose d'un large éventail de supports. En fonction de l'importance de l'événement, Carrefour choisit entre la presse, les contacts téléphoniques directs, des réunions individuelles ou événementielles à caractère exceptionnel.

2.5.4.3. Procédures de contrôle de la communication financière

La Direction Financière est la pourvoyeuse exclusive des informations chiffrées.

Le contrôle interne du processus de communication financière porte essentiellement sur le respect du principe d'égalité entre les actionnaires. Tout communiqué et toute communication significative sont élaborés d'un commun accord entre le service de la communication financière, qui relève de la Direction Financière, et la Direction de la Communication Groupe.

La répartition des rôles et des responsabilités permet d'assurer la stricte indépendance entre le Directoire, les départements sensibles (par exemple le Département Fusions et Acquisitions) et le Service de la Communication Financière.

2.6. L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Afin de permettre à chacun, dans le Groupe, de prendre la mesure de sa contribution chiffrée et de l'importance de sa responsabilité en matière de contrôle interne, le Groupe s'appuie sur un processus unique et homogène de fixation d'objectifs et d'analyse de la performance.

Les objectifs sont fixés annuellement dans le cadre du processus budgétaire à partir d'un plan stratégique pluriannuel. Ce processus est organisé autour de la remontée de données budgétaires à partir des niveaux de responsabilité appropriés : rayon en hypermarchés et supermarchés, et magasins pour le hard discount. Cette remontée s'effectue avec différentes étapes de validation dont une des principales se situe au niveau de la "business unit" (cf. supra 2.2.1). La responsabilisation des managers jusqu'au niveau le plus fin (c'est-à-dire des responsables d'un compte de résultat d'activité ou de l'animation d'équipes), sur des objectifs budgétaires discutés et approuvés est une composante essentielle de l'efficacité du pilotage par le management.

Le budget est actualisé pour tenir compte des résultats définitifs de l'année précédente et mensualisé pour que chacun, à chaque niveau, puisse suivre sa performance tout au long de l'année. Il comprend des éléments commerciaux et financiers ainsi que des indicateurs de performance adaptés. Au cours de l'année, les investissements prévus au budget font l'objet d'études de rentabilité actualisées et d'autorisations spécifiques. Chaque mois les performances réalisées sont comparées aux performances prévues dans le budget et à celles réalisées l'année précédente.

Une synthèse des performances du Groupe et de chaque pays est présentée au Directoire. Le Conseil de Surveillance reçoit une synthèse de l'évolution du chiffre d'affaires et du tableau de bord tous les mois.

Le contrôle de gestion est présent pour assister les managers dans l'élaboration et le suivi des budgets, participer aux phases de validation, proposer les plans d'action rendus nécessaires par les écarts constatés dans son exécution et d'une manière générale être garant de la fiabilité de l'ensemble du processus et des données financières qui en sont issues.

2.7. LE PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE

■ 2.7.1. Le pilotage managérial

Le pilotage du contrôle interne par le management s'effectue en permanence et au quotidien dans la mesure où l'activité commerciale requiert une vigilance de tous les instants, notamment sur les surfaces de vente en magasins. Les employés et leur encadrement disposent, respectivement, de définitions de tâches et de fonctions et de listes de points de contrôle permettant de maintenir un degré d'exigence compatible avec les engagements des enseignes. Ces standards, établis pour chaque métier, sont disponibles sur un support électronique, en ligne, pour toute personne autorisée.

Par ailleurs, des spécialistes métiers contribuent dans l'organisation à orienter les équipes opérationnelles sur les préconisations en matière de concept de vente, d'organisation et de respect des assortiments. Ces spécialistes servent de support technique aux opérationnels en magasins, diffusent les bonnes pratiques, déploient les projets, vérifient les points de contrôle et procèdent à des contrôles périodiques avec des diagnostics et des plans d'action.

■ 2.7.2. L'audit interne

Le département d'audit interne évalue, dans le cadre de son plan d'audit, de manière indépendante vis-à-vis du management, la qualité des systèmes de contrôle interne mis en place par le management dans différents domaines et ce, sur l'ensemble du Groupe. Cette évaluation s'effectue selon un modèle de contrôle standardisé et examine tant l'efficacité des processus opérationnels que l'exactitude des différents *reportings* ou encore l'intégrité des systèmes d'information. Ces travaux se font en conformité avec les normes définies par la pratique professionnelle de l'audit interne. Outre cette mission première, l'audit interne est un organe de conseil et d'alerte pour la Direction sur des problématiques sensibles et stratégiques visant à améliorer le fonctionnement du Groupe.

2.7.2.1. Organisation de l'audit interne

La fonction d'audit interne est exercée à plein temps dans les pays, dans les directions régionales et à la Direction Générale par des auditeurs bénéficiant de la formation et l'expérience adaptée.

Les pays sont dotés d'auditeurs dès que leur taille et leur profil de risque le justifient. Les pays sans auditeurs sont audités par les équipes des pays proches.

Les responsables de l'audit dans les pays sont rattachés hiérarchiquement au Directeur de l'Audit Groupe, ce dernier étant lui-même rattaché au président du Directoire et reportant au Comité d'Audit. Parallèlement, les responsables de l'audit sont placés au niveau local sous la responsabilité fonctionnelle du Directeur Exécutif du pays.

Une telle organisation a pour but de garantir l'indépendance des auditeurs en facilitant leur accès à l'information et en dotant les pays d'une capacité de réaction qui est le pendant de leur capacité de détection.

Concrètement, une telle organisation signifie que, partout, le dimensionnement des équipes d'audit, leur recrutement et leur évaluation sont réalisés par la Direction de l'Audit Groupe après consultation des responsables locaux concernés. La définition des travaux à réaliser est établie de façon conjointe au travers du plan d'audit. Le budget du service dans son ensemble est à la charge du Groupe.

Le département est également composé d'une équipe d'auditeurs centraux dont la mission est d'effectuer des missions spécifiques à la demande de la Direction Générale, d'intervenir en renfort des équipes d'audit des pays, d'intervenir dans les pays où il n'y a pas d'auditeur et enfin de développer des outils communs tels que l'approche d'audit, les programmes de travail ou encore les bases informatiques *ad hoc*.

2.7.2.2. Missions de l'audit interne

Les missions que peut effectuer l'audit interne concernent l'ensemble du périmètre contrôlé par le Groupe et sont, de quatre ordres :

- missions récurrentes ;
- missions de clôture ;
- missions de suivi ;
- autres missions.

Les missions récurrentes ont pour but l'évaluation du contrôle interne sur tous les processus de l'entreprise, qu'ils soient de nature opérationnelle ou financière, qu'ils concernent les magasins, les entrepôts ou les sièges, l'activité de distribution ou celle de services (services financiers, assurances, etc.).

Les missions de clôture correspondent à tous les travaux pouvant être menés à l'occasion des arrêtés de comptes annuels ou semestriels.

Les missions de suivi sont celles au cours desquelles l'audit interne s'assurera que les recommandations antérieures ont bien été mises en place, ces suivis devant en priorité porter sur les risques majeurs.

2.7.2.3. Plan d'audit interne

Le plan d'audit interne est une prévision d'activité en face de laquelle sont budgétés des moyens avec les coûts correspondants. Sur la base d'une approche par les risques, les plans d'audit des pays sont bâtis par ces derniers en tenant compte des demandes des directions générales et régionales et de leurs propres besoins. Le plan d'audit une fois arrêté est approuvé par le Comité d'Audit.

Le plan d'audit des pays constitue un engagement vis-à-vis de la Direction Générale, et toute annulation d'une mission planifiée doit être préalablement avalisée par la file audit. Il est bien entendu possible de réaliser des audits inopinés, que ce soit à la demande des pays ou de la Direction Générale.

2.7.2.4. Rapports et synthèses d'audit interne

À l'issue de chaque mission, l'auditeur présente aux responsables du ou des domaines audités les constats et les recommandations. Les accords ou désaccords des audités sur les recommandations proposées seront inclus dans le rapport final qui, en cas d'accord, précise le plan d'action éventuel, les responsabilités et les délais de mise en œuvre.

La mise en place des recommandations relève de la responsabilité des opérationnels concernés. La vérification de leur mise en place est du ressort de l'audit.

Cette vérification est effectuée grâce à des audits spécifiques de suivi ou au cours d'audits portant sur le même sujet que celui sur lequel la recommandation a été émise. Un suivi exhaustif personnalisé est, en outre, effectué en s'appuyant sur les bases informatiques dans lesquelles les audités indiquent l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action.

Les synthèses, comprenant un point sur le respect du plan d'audit, les observations majeures du trimestre et le suivi des anciennes recommandations, sont établies de manière trimestrielle et présentées au Directeur Exécutif pays, pour ce qui le concerne. De même, le Directeur de l'Audit Groupe élabore une synthèse qui est présentée trimestriellement au Directoire et au Comité d'Audit.

Fin décembre 2006, le groupe Carrefour comptait 71 auditeurs ayant effectué 13 800 jours d'audit dans l'année dont 7 % au titre de missions récurrentes sur les processus stratégiques, 49 % au titre de missions récurrentes sur les processus opérationnels, 34 % au titre de missions récurrentes sur les processus supports, et 10 % au titre des autres missions.

Le pilotage du contrôle interne par le management s'effectue en permanence et au quotidien dans la mesure où l'activité commerciale requiert une vigilance de tous les instants, notamment sur les surfaces de vente en magasins. Les employés et leur encadrement disposent, respectivement, de définition de tâches et de fonctions et de liste de points de contrôle permettant de maintenir un degré d'exigence compatible avec les engagements des enseignes. Ces standards, établis pour chaque métier, sont disponibles sur un support électronique, en ligne, pour toute personne autorisée.

Par ailleurs, des spécialistes métiers contribuent dans l'organisation à orienter les équipes opérationnelles sur les préconisations en matière de concept de vente, d'organisation et de respect des assortiments. Ces spécialistes servent de support technique aux opérationnels en magasins, diffusent les bonnes pratiques, déploient les projets, vérifient les points de contrôle et procèdent à des audits techniques périodiques avec des diagnostics et des plans d'action.

CARREFOUR
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 762 256 790 €
Siège social à Levallois-Perret (92300), 26 Quai Michelet
652 014 051 RCS Nanterre

Observations du Conseil de Surveillance présentées
à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2007

Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil, réuni onze fois depuis le début de l'exercice 2006, s'est tenu régulièrement informé de la marche des affaires et de l'activité de votre Société et de son Groupe dans le respect des dispositions légales et statutaires. Il a procédé, dans le cadre de sa mission de surveillance, aux vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires.

Votre Conseil a examiné les comptes de l'exercice 2006 que lui a présentés le Directoire et il a examiné son rapport sur l'activité de la Société et de son Groupe au cours de cet exercice. Il a pris connaissance des conclusions du Comité d'audit qui a particulièrement examiné la transition des données comptables aux normes IFRS ainsi que les principales options retenues, les procédures de contrôle en vigueur et la synthèse des travaux de l'audit interne.

Le Conseil de surveillance a pris acte des comptes sociaux et consolidés tels qu'ils vous sont présentés. Les informations communiquées dans le rapport de gestion du Directoire, qui ont été analysées par votre Conseil, n'ont pas appelé d'observations particulières de sa part. Aux termes des résolutions soumises à votre approbation, il vous est proposé notamment d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2006 ainsi que l'affectation du bénéfice de l'exercice.

Il vous est également proposé :

- de nommer deux nouveaux membres au sein du Conseil de Surveillance et d'adapter corrélativement le montant des jetons de présence alloué à ce dernier,
- d'autoriser le Directoire à opérer sur les actions de la Société en vue, notamment, d'animer le marché du titre Carrefour par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement ou de consentir des options d'achat d'actions ainsi que d'attribuer des actions gratuites sous conditions, notamment, de performance et de procéder à des remises ou échanges de titres, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'autoriser le Directoire à réduire le capital social, afin de pouvoir annuler, le moment venu, les actions auto-détenues par la Société,
- de modifier les statuts de la Société afin de les adapter aux dernières dispositions législatives et réglementaire.

Votre Conseil a examiné l'ensemble de ces demandes d'autorisations qui n'appellent pas de remarques particulières de sa part.

Nous vous informons que votre Conseil a renouvelé pour une durée de deux années (soit jusqu'au 20 avril 2009) les mandats de l'ensemble des membres du Directoire.

Nous tenons à remercier l'ensemble des collaborateurs et le Directoire pour le travail réalisé au long de cette année.

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2006, le projet d'affectation du résultat ainsi que l'ensemble des différentes résolutions qui vous sont présentées.

Pour le Conseil de Surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ CARREFOUR S.A., POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Carrefour S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean-Luc Decornoy
Associé

Deloitte et Associés

Jean-Paul Picard

Frédéric Moulin

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Carrefour SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : la société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans la note 1 des notes annexes sur les comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 1 des notes annexes sur les comptes consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

Jean-Luc Decornoy
Associé

Deloitte et Associés

Jean-Paul Picard

Frédéric Moulin

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Carrefour SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, les immobilisations incorporelles dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette comptable font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est déterminée par comparaison de la valeur nette comptable avec le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur de marché ;
- comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, les titres de participation sont dépréciés au regard de leur valeur de marché ou de leur valeur d'utilité, celle-ci étant estimée par la société sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs des valeurs d'utilité, en particulier les prévisions raisonnables d'exploitation établies par la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement ou de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT Département de KPMG S.A.	Deloitte et Associés	
Jean-Luc Decornoy Associé	Jean-Paul Picard	Frédéric Moulin

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

BALO

Dates	Publications	Sites
		www..journal-officiel.gour.fr
		www.carrefour.com
28 mars 2007	Comptes annuels 2006	
14 mars 2007	Avis de convocation à l'AG 2007	
21 février 2007	Chiffre d'affaires du 4e trimestre 2006	
01 novembre 2006	Chiffre d'affaires du 3e trimestre 2006	
20 octobre 2006	Comptes semestriels au 30 juin 2006	
02 août 2006	Chiffre d'affaires du 2e trimestre 2006	
17 mai 2006	Avis de publication des comptes 2005	

A. M. F.

Dates	Publications	Sites
		www.amf-france.org
		www.carrefour.com
Documents de référence		
09 novembre 2006	Actualisation du document de référence	
18 mai 2006	Document de référence	
Communiqués		
02 février 2007	Déclaration au titre de l'article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	
11 janvier 2007	2006 Full Year Sales	
11 janvier 2007	Chiffre d'affaires annuel 2006	
09 janvier 2007	Déclaration au titre de l'article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	
03 janvier 2007	Communiqué semestriel 01 07	
04 décembre 2006	Déclaration au titre de l'article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	
04 décembre 2006	The Carrefour Group has entered into an agreement to acquire Ahold Polska	
04 décembre 2006	Le groupe Carrefour signe un protocole d'accord en vue de l'acquisition de Ahold Polska	
06 novembre 2006	Descriptif du programme de rachat d'actions voté par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 02 mai 2006	
02 novembre 2006	Déclaration au titre de l'article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	
11 octobre 2006	Carrefour Q3 06 Sales	
11 octobre 2006	Carrefour CA T3 06	
05 octobre 2006	Déclaration au titre de l'article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	

07 septembre 2006	Carrefour : Résultats 1er semestre 2006
07 septembre 2006	Carrefour : 2006 First Half Results
12 juillet 2006	Chiffre d'affaires T2 2006
12 juillet 2006	2nd Quarter 2006 Sales
04 juillet 2006	Bilan semestriel du contrat de liquidité
04 juillet 2006	Paris Court of Appeal confirms the validity of Carrefour's offer for Hyparlo
04 juillet 2006	La Cour d'appel de Paris a confirmé la validité de l'offre publique de Carrefour sur Hyparlo

Seuils

07 mars 2007	Déclaration de franchissement de seuil

Déclarations

12 février 2007	Déclaration des dirigeants
05 février 2007	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
13 décembre 2006	Déclaration des dirigeants
11 décembre 2006	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
06 novembre 2006	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
09 octobre 2006	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
18 septembre 2006	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
16 août 2006	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
09 août 2006	Déclaration des dirigeants
07 août 2006	Déclaration des dirigeants
31 juillet 2006	Déclaration des dirigeants
28 juillet 2006	Déclaration des dirigeants
28 juillet 2006	Déclaration des dirigeants
10 juillet 2006	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
13 juin 2006	Déclaration des dirigeants
12 juin 2006	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
05 juin 2006	Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions

GREFFE – Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris et de Nanterre

Dates	Publications	Sites
		www.infogreffe.fr

Tribunal de Commerce de Nanterre

20 juin 2006	Liste des sièges sociaux antérieurs
20 juin 2006	Procès-verbal du Directoire Transfert de siège social hors ressort
20 juin 2006	Statuts après transfert de siège
02 mai 2006	Procès-verbal d'Assemblée Mixte Transfert de siège social hors ressort

Tribunal de Commerce de Paris

02 mai 2006	Extrait du procès-verbal
	Modifications statutaires
02 mai 2006	Statuts à jour
07 mars 2006	Extrait du procès-verbal
	Démission de membre du Conseil de Surveillance
	Changement de Vice-Président du Conseil de Surveillance

Documents publiés à l'étranger

Dates	Publications	Sites
		www.bourse.lu
22 décembre 2006	Base Prospectus	
12 mai 2006	Obligation taux flottant 3.952% (2006 -2007)	
27 juin 2006	Obligation taux flottant 3.972% (2006 -2008)	
25 octobre 2006	Obligation taux flottant 3.892% (2006 -2008)	
2 novembre 2006	Obligation taux fixe 4.375% (2006 -2016)	

CARREFOUR
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 762 256 790 €
Siège social : 26, Quai Michelet (92300) Levallois-Perret
RC Nanterre B 652 014 051

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice 2006

	Deloitte & Associés		KPMG	
Audit	Montant en €	%	Montant en €	%
Commissariat aux comptes, certification	4 557 000	84,77	5 501 691	95,61
examen des comptes individuels et consolidés Missions accessoires	653 000	12,15	169 808	2,95
Sous-Total	*5 210 000*		*5 671 499*	
Autres Prestations				
Juridique, fiscal, social	166 000	3,09	81 105	1,41
Autres	0	0,00	1 783	0,03
TOTAL	**5 376 000**	**100**	**5 754 387**	**100**

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale réunie le 2 mai 2006 et statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, avait autorisé le Directoire à procéder à l'achat des actions de la Société afin de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres en vue, notamment :

d'animer le marché du titre Carrefour par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,

de servir les options d'achat d'actions attribuées à des salariés ou dirigeants du groupe Carrefour au titre de plans mis en œuvre dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,

de procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,

de procéder à des remises ou échanges de titres, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou dans le cadre d'opérations de croissance externe,

de les annuler, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la vingtième résolution dans les termes qui y sont indiqués ou d'une autorisation de même nature.

Pour chacune des finalités poursuivies, le nombre de titres achetés a été le suivant :

1. Contrat de liquidité

   Dans le cadre d'un contrat AFEI conclu avec un prestataire de services d'investissement afin d'assurer la liquidité du titre, votre Société a acheté 10 354 834 actions qu'elle a revendues en totalité avant la clôture de l'exercice.

2. Couverture des plans d'options d'achat d'actions

   Dans le cadre de la couverture des plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites décidés par le Directoire, Carrefour a procédé au cours de l'exercice à l'achat de 7 408 250 « call » donnant droit à l'achat à prix déterminé d'un nombre égal d'actions. La prime payée par la Société à ce titre s'élève à 99 803 060 euros.

   Pour plus de précisions, cf. la note d'information descriptive du programme ci-dessous.

CARREFOUR
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 762 796 790 €
Siège social : 26, Quai Michelet (92300) Levallois-Perret
RC Nanterre B 652 014 051

Descriptif du programme de rachat d'actions voté par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 2 mai 2006

1) Date de l'Assemblée Générale ayant autorisé le programme de rachat d'actions et décision de mise en œuvre :

Autorisation du programme : Assemblée Générale du 2 mai 2006.
Décision de mise en œuvre : Directoire du 31 octobre 2006.

2) Nombres de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement :

A la date du 31 octobre 2006, la Société détenait 606 001 actions propres, soit 0,09 % du capital.

3) Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société :

606 000 des actions détenues par la Société le sont dans le cadre du contrat de liquidité AFEI. L'action restante a été apportée à la Société dans le cadre de la fusion-absorption de la société Paroma.

4) Objectifs du programme de rachat :

Les achats seront réalisés par ordre de priorité décroissant, pour :

- animer le marché du titre Carrefour par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- servir les options d'achat d'actions attribuées à des salariés ou dirigeants du groupe Carrefour au titre de plans mis en œuvre dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
- procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- de procéder à des remises ou échanges de titres, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- les annuler.

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés - notamment l'achat d'options d'achat – ou de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, dans les conditions prévues par les autorités de marché. De plus, la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

La Société pourra utiliser l'autorisation de l'Assemblée du 2 mai 2006 et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

5) Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 75 euros et le nombre maximum d'actions pouvant être acquises à 21 150 000 (soit près de 3 % du capital sur la base du capital au 31 décembre 2005). Le montant total maximal que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 1 586 250 000 euros.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 31 octobre 2006, 606 001 actions soit 0,09 % du capital social à cette date, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées dans le cadre de cette autorisation s'élève à 20 543 999 (environ 3 % du capital).

6) Durée du programme de rachat

18 mois à compter du 20 octobre 2006 conformément à l'autorisation donnée lors de l'Assemblée Générale du 2 mai 2006, soit jusqu'au 20 avril 2008.

7) Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte (en titres + en pourcentage) au début du précédent programme le 20 avril 2005	7.346.241 / 1,04%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	11 239 667
Nombre de titres détenus au 31 octobre 2006 (en titres + en pourcentage)	606.001 / 0,09%
Valeur comptable du portefeuille	30 542 446
Valeur de marché du portefeuille	29 118 348

	Flux bruts cumulés		**Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme**			
	Achats	**Ventes / Transferts**	**Position ouverte à l'achat**		**Position ouverte à la vente**	
Nombre de titres	10.190.784	16.715.024 (1)	Options d'achats achetées	Achats à terme	Options d'achats vendues	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne			**1 569 jours**			
Cours moyen de la transaction	**44,06**	**38,15**				
Prix d'exercice moyen			**39,51**			
Montants	**449.049.825**	**637 751 731**				

(1) dont 7.075.240 actions dans le cadre d'une cession avec une clause résolutoire.

Cours de l'action Carrefour (journalier et volumes) du 21 Novembre 2005 au 15 Avril 2007

REUTERS

	LAST TRADE	
TIMESTAMP	CLOSE	VOLUME
21/10/2005	**37,27**	2232467
24/10/2005	**37,62**	1278671
25/10/2005	**37,63**	1614928
26/10/2005	**37,26**	1845863
27/10/2005	**36,47**	3446598
28/10/2005	**36,44**	2506212
31/10/2005	**37,10**	2471484
01/11/2005	**36,99**	1755727
02/11/2005	**36,77**	2331155
03/11/2005	**37,15**	2525730
04/11/2005	**37,28**	2148350
07/11/2005	**37,07**	1736859
08/11/2005	**37,43**	3304743
09/11/2005	**37,23**	1990905
10/11/2005	**37,30**	1700552
11/11/2005	**37,95**	2085798
14/11/2005	**37,75**	1616554
15/11/2005	**37,75**	1447488
16/11/2005	**37,59**	1838489
17/11/2005	**37,24**	2047408
18/11/2005	**37,65**	2091470
21/11/2005	**37,55**	1350372
22/11/2005	**37,45**	1749433
23/11/2005	**37,18**	3587409
24/11/2005	**37,00**	1967597
25/11/2005	**36,95**	1903245
28/11/2005	**36,88**	3152223
29/11/2005	**36,90**	1555608
30/11/2005	**36,90**	4176121
01/12/2005	**37,28**	2715955
02/12/2005	**37,84**	3226217
05/12/2005	**37,45**	2546257
06/12/2005	**37,75**	2072204
07/12/2005	**37,54**	2140674
08/12/2005	**37,62**	4050099
09/12/2005	**38,02**	4520759
12/12/2005	**38,45**	3798992
13/12/2005	**38,50**	4056196
14/12/2005	**38,50**	6650527
15/12/2005	**39,22**	7149023
16/12/2005	**40,22**	11148196
19/12/2005	**40,38**	4545344
20/12/2005	**40,28**	3212646

21/12/2005	**40,00**	3422583
22/12/2005	**39,55**	2220813
23/12/2005	**39,57**	1274291
27/12/2005	**39,79**	876354
28/12/2005	**39,66**	1169889
29/12/2005	**39,90**	960811
30/12/2005	**39,58**	1445022
02/01/2006	**39,85**	1036069
03/01/2006	**40,27**	3999280
04/01/2006	**40,99**	4861758
05/01/2006	**40,88**	3046587
06/01/2006	**41,22**	2390799
09/01/2006	**41,22**	3327105
10/01/2006	**41,08**	2162002
11/01/2006	**41,00**	2155800
12/01/2006	**40,05**	7177586
13/01/2006	**39,65**	3559160
16/01/2006	**39,45**	2587937
17/01/2006	**39,29**	4393332
18/01/2006	**38,45**	7134947
19/01/2006	**38,57**	3039381
20/01/2006	**38,17**	4301568
23/01/2006	**38,10**	3660809
24/01/2006	**38,12**	4189075
25/01/2006	**38,54**	3059380
26/01/2006	**38,31**	4937349
27/01/2006	**38,45**	6589649
30/01/2006	**38,67**	3131724
31/01/2006	**38,86**	3040725
01/02/2006	**39,17**	3376474
02/02/2006	**38,50**	3424429
03/02/2006	**38,36**	3520812
06/02/2006	**38,55**	1784495
07/02/2006	**38,44**	3306743
08/02/2006	**38,37**	2306716
09/02/2006	**38,78**	3646314
10/02/2006	**38,67**	2275450
13/02/2006	**38,80**	1922342
14/02/2006	**39,14**	2576296
15/02/2006	**39,10**	4075233
16/02/2006	**39,42**	2540324
17/02/2006	**39,69**	3256559
20/02/2006	**39,38**	1248810
21/02/2006	**39,38**	3412842
22/02/2006	**39,63**	1971551
23/02/2006	**40,87**	8722302
24/02/2006	**41,26**	3546888
27/02/2006	**42,40**	7131586

28/02/2006	**41,66**	4387922
01/03/2006	**41,50**	3545841
02/03/2006	**40,98**	3351297
03/03/2006	**40,97**	2700198
06/03/2006	**40,86**	1560986
07/03/2006	**40,66**	3044428
08/03/2006	**40,25**	3232674
09/03/2006	**42,30**	9719603
10/03/2006	**42,78**	7290268
13/03/2006	**43,16**	3117270
14/03/2006	**42,79**	2622777
15/03/2006	**42,99**	2350117
16/03/2006	**43,05**	2648279
17/03/2006	**43,51**	4540913
20/03/2006	**43,16**	2361957
21/03/2006	**43,05**	2009171
22/03/2006	**43,02**	3605816
23/03/2006	**43,03**	2800399
24/03/2006	**43,63**	3287995
27/03/2006	**43,46**	2137002
28/03/2006	**42,79**	3220215
29/03/2006	**42,91**	2101352
30/03/2006	**43,54**	2947712
31/03/2006	**43,90**	3850191
03/04/2006	**43,90**	2684440
04/04/2006	**43,45**	3068692
05/04/2006	**43,19**	2926851
06/04/2006	**43,19**	2110506
07/04/2006	**43,60**	4421628
10/04/2006	**43,60**	1691409
11/04/2006	**43,26**	2215512
12/04/2006	**43,00**	2289242
13/04/2006	**44,57**	10468575
18/04/2006	**44,50**	2883275
19/04/2006	**44,95**	3221067
20/04/2006	**45,27**	2963068
21/04/2006	**45,70**	2600989
24/04/2006	**45,70**	2367310
25/04/2006	**46,41**	4797887
26/04/2006	**46,19**	2637206
27/04/2006	**45,83**	3726998
28/04/2006	**45,98**	2522397
02/05/2006	**46,05**	6608554
03/05/2006	**45,91**	3704805
04/05/2006	**45,45**	4663611
05/05/2006	**45,16**	4752844
08/05/2006	**45,21**	1797102
09/05/2006	**45,43**	1714027

10/05/2006	**45,75**	3489248
11/05/2006	**45,75**	5952952
12/05/2006	**44,82**	6494034
15/05/2006	**44,32**	7316334
16/05/2006	**45,32**	5009010
17/05/2006	**44,05**	3522399
18/05/2006	**43,93**	4781583
19/05/2006	**44,22**	4024274
22/05/2006	**42,98**	3626900
23/05/2006	**43,73**	4747455
24/05/2006	**43,67**	3953220
25/05/2006	**44,35**	2496947
26/05/2006	**45,34**	4645929
29/05/2006	**45,30**	862902
30/05/2006	**45,15**	5235171
31/05/2006	**45,25**	5191921
01/06/2006	**45,50**	3009273
02/06/2006	**45,81**	2909891
05/06/2006	**45,38**	1463408
06/06/2006	**44,71**	4025147
07/06/2006	**44,96**	3160410
08/06/2006	**44,19**	5358467
09/06/2006	**45,18**	4728052
12/06/2006	**44,95**	3349856
13/06/2006	**43,88**	5379809
14/06/2006	**43,73**	3842801
15/06/2006	**44,30**	3942138
16/06/2006	**43,81**	5548791
19/06/2006	**43,73**	3253086
20/06/2006	**43,78**	2151186
21/06/2006	**44,26**	2446481
22/06/2006	**44,56**	3184581
23/06/2006	**44,39**	1579138
26/06/2006	**44,36**	1715225
27/06/2006	**44,04**	2179346
28/06/2006	**44,03**	1951420
29/06/2006	**44,77**	2485625
30/06/2006	**45,84**	3185180
03/07/2006	**45,67**	1987228
04/07/2006	**45,82**	1370009
05/07/2006	**45,69**	2626715
06/07/2006	**46,94**	6213595
07/07/2006	**46,77**	3145567
10/07/2006	**46,61**	2659310
11/07/2006	**46,67**	2381382
12/07/2006	**46,75**	3296812
13/07/2006	**47,51**	8349852
14/07/2006	**47,27**	2439453

17/07/2006	**46,54**	3757155
18/07/2006	**46,08**	3727047
19/07/2006	**46,78**	3368941
20/07/2006	**47,25**	3311004
21/07/2006	**47,22**	3355481
24/07/2006	**47,82**	2490471
25/07/2006	**47,91**	2311794
26/07/2006	**48,05**	1745027
27/07/2006	**48,76**	2650221
28/07/2006	**48,96**	2179975
31/07/2006	**48,81**	1459765
01/08/2006	**47,93**	2512684
02/08/2006	**48,51**	2094019
03/08/2006	**48,25**	2156678
04/08/2006	**48,25**	1952226
07/08/2006	**47,44**	2448884
08/08/2006	**47,51**	1227820
09/08/2006	**47,71**	1403644
10/08/2006	**47,82**	2661953
11/08/2006	**48,16**	1800547
14/08/2006	**48,89**	1545251
15/08/2006	**49,02**	1777434
16/08/2006	**49,04**	1902228
17/08/2006	**48,70**	2198956
18/08/2006	**48,25**	2461414
21/08/2006	**48,07**	1231927
22/08/2006	**48,31**	1450916
23/08/2006	**47,67**	1454677
24/08/2006	**47,86**	1899477
25/08/2006	**47,72**	1628003
28/08/2006	**47,89**	1254185
29/08/2006	**47,90**	2056989
30/08/2006	**48,15**	1999534
31/08/2006	**48,16**	2520712
01/09/2006	**48,70**	2580814
04/09/2006	**48,75**	1365431
05/09/2006	**47,95**	2058708
06/09/2006	**47,55**	1858481
07/09/2006	**47,40**	3897627
08/09/2006	**47,57**	1803280
11/09/2006	**47,44**	1403919
12/09/2006	**47,81**	2692052
13/09/2006	**47,93**	2182806
14/09/2006	**47,76**	2475488
15/09/2006	**49,35**	8166738
18/09/2006	**49,03**	2587203
19/09/2006	**49,10**	2697743
20/09/2006	**49,39**	3263976

21/09/2006	**49,75**	3840382
22/09/2006	**49,35**	2770676
25/09/2006	**49,46**	2212373
26/09/2006	**50,10**	2868208
27/09/2006	**50,15**	2155757
28/09/2006	**49,80**	2014457
29/09/2006	**49,83**	1874960
02/10/2006	**50,10**	1635346
03/10/2006	**50,05**	1568721
04/10/2006	**50,60**	2104559
05/10/2006	**51,00**	2757134
06/10/2006	**51,10**	2294229
09/10/2006	**51,15**	1206682
10/10/2006	**50,80**	4048555
11/10/2006	**50,95**	2273669
12/10/2006	**50,45**	3686948
13/10/2006	**50,20**	1725220
16/10/2006	**50,05**	1738030
17/10/2006	**49,61**	1711122
18/10/2006	**49,94**	2030861
19/10/2006	**50,05**	1550562
20/10/2006	**50,30**	2573096
23/10/2006	**50,40**	1232346
24/10/2006	**50,30**	1180767
25/10/2006	**50,50**	2245774
26/10/2006	**50,45**	2041650
27/10/2006	**48,65**	5804422
30/10/2006	**47,79**	5541243
31/10/2006	**47,74**	6334131
01/11/2006	**48,05**	2126499
02/11/2006	**48,00**	2847919
03/11/2006	**48,56**	2984286
06/11/2006	**49,04**	2327755
07/11/2006	**49,75**	3851827
08/11/2006	**49,89**	2328072
09/11/2006	**49,80**	2391898
10/11/2006	**49,49**	2253053
13/11/2006	**50,10**	1650884
14/11/2006	**49,65**	2399090
15/11/2006	**49,65**	1703887
16/11/2006	**48,85**	3125317
17/11/2006	**48,79**	2423610
20/11/2006	**48,99**	1289450
21/11/2006	**48,39**	2362220
22/11/2006	**48,28**	1790807
23/11/2006	**48,06**	1563792
24/11/2006	**47,82**	2187609
27/11/2006	**47,22**	2122187

28/11/2006	**47,57**	2908395
29/11/2006	**48,02**	2694039
30/11/2006	**47,21**	2820106
01/12/2006	**46,20**	4143031
04/12/2006	**46,75**	3548253
05/12/2006	**47,20**	4052218
06/12/2006	**46,49**	4384081
07/12/2006	**45,90**	5235767
08/12/2006	**45,87**	3127149
11/12/2006	**46,31**	3363581
12/12/2006	**47,22**	7029712
13/12/2006	**47,90**	3769833
14/12/2006	**48,21**	3115847
15/12/2006	**47,75**	4144092
18/12/2006	**47,64**	2683697
19/12/2006	**47,19**	2330635
20/12/2006	**46,67**	3137598
21/12/2006	**46,00**	4533436
22/12/2006	**45,47**	2094157
27/12/2006	**46,05**	2268491
28/12/2006	**45,90**	1576579
29/12/2006	**45,94**	1395520
02/01/2007	**46,35**	2742868
03/01/2007	**46,50**	2475278
04/01/2007	**46,58**	3115020
05/01/2007	**46,68**	3573640
08/01/2007	**46,43**	3235051
09/01/2007	**46,50**	3329492
10/01/2007	**46,30**	2754822
11/01/2007	**46,77**	3842687
12/01/2007	**44,20**	16296183
15/01/2007	**44,02**	5400125
16/01/2007	**44,26**	4454139
17/01/2007	**44,33**	4194053
18/01/2007	**44,21**	3907199
19/01/2007	**44,17**	4489068
22/01/2007	**43,64**	4057416
23/01/2007	**43,25**	5525859
24/01/2007	**43,93**	4658270
25/01/2007	**42,95**	6521171
26/01/2007	**44,03**	7295648
29/01/2007	**44,50**	4893274
30/01/2007	**44,53**	3751226
31/01/2007	**44,20**	4742106
01/02/2007	**44,32**	3663271
02/02/2007	**45,86**	11747951
05/02/2007	**46,31**	5077234
06/02/2007	**46,35**	5025141

07/02/2007	**46,47**	6003822
08/02/2007	**45,89**	4437931
09/02/2007	**46,17**	2538995
12/02/2007	**46,22**	3828042
13/02/2007	**48,00**	11497546
14/02/2007	**48,79**	8679216
15/02/2007	**48,50**	5194043
16/02/2007	**48,06**	3261380
19/02/2007	**49,64**	7208563
20/02/2007	**49,77**	7933767
21/02/2007	**50,00**	6976960
22/02/2007	**50,61**	6846410
23/02/2007	**50,06**	8022870
26/02/2007	**49,56**	8929028
27/02/2007	**48,48**	9114385
28/02/2007	**50,48**	17972880
01/03/2007	**51,53**	12925826
02/03/2007	**52,00**	8826704
05/03/2007	**52,00**	11143193
06/03/2007	**53,90**	13239731
07/03/2007	**52,80**	15844775
08/03/2007	**52,18**	8740105
09/03/2007	**53,59**	7251497
12/03/2007	**53,35**	6586524
13/03/2007	**52,60**	5185588
14/03/2007	**53,29**	12125582
15/03/2007	**54,94**	7169957
16/03/2007	**55,84**	8838470
19/03/2007	**55,77**	2967683
20/03/2007	**55,60**	3785833
21/03/2007	**54,35**	4516091
22/03/2007	**55,19**	4014578
23/03/2007	**55,41**	4477947
26/03/2007	**54,22**	5661647
27/03/2007	**54,18**	2823592
28/03/2007	**54,09**	3628793
29/03/2007	**54,72**	3479277
30/03/2007	**54,75**	2220478
02/04/2007	**55,39**	3016422
03/04/2007	**55,76**	2383996
04/04/2007	**57,67**	9127687
05/04/2007	**57,17**	3348748
10/04/2007	**56,87**	3261878
11/04/2007	**56,12**	2358679
12/04/2007	**56,47**	4385658
13/04/2007	**56,33**	1651728